

Les dossiers du mrap

LE NAZISME



**mouvement contre le racisme et
pour l'amitié entre les peuples**



SOMMAIRE

INTRODUCTION histoire et civisme	p. 1
COMMENT CELA FUT-IL POSSIBLE? par Gilbert Badia	p. 3
L'IDEOLOGIE NAZIE par Roger Bourderon	p. 25
FAMILLE ET RACISME par Manfred Inerglie	p. 43
LA RESISTANCE EN FRANCE OCCUPEE par Lucie Aubrac	p. 61
LES CAMPS par Charles Faiant	p. 81
L'AFFAIRE BARBIE par Pierre-Alexis Courion	p. 91
L'AFFAIRE FAURISSON par Bruno Ryterband	p. 103
POINTS DE REPÈRE	p. 111
BIBLIOGRAPHIE	p. 117
FILMOGRAPHIE	p. 121

Les illustrations de couverture et de la page 9 sont de Jeannie Dumesnil.

Réalisation technique: Monique Khellaf.



HISTOIRE ET CIVISME

Pour l'étude approfondie du nazisme, une masse énorme d'ouvrages sont disponibles; de nombreux chercheurs, dans le monde entier, poursuivent investigations et analyses. L'ampleur de cette documentation, qui s'étend à de multiples domaines, a de quoi décourager les non-spécialistes. Quant aux manuels scolaires, la place qu'ils accordent à cette importante période de l'histoire, et la façon dont ils en traitent, laissent trop souvent à désirer.

En publiant le présent dossier, le MRAP ne prétend évidemment se substituer ni aux uns ni aux autres. Il a demandé à des enseignants, des témoins actifs, des juristes, tous particulièrement qualifiés, d'éclairer par de rapides synthèses quelques aspects fondamentaux d'un phénomène qui doit échapper à l'oubli et se dégager des polémiques. Les textes ainsi réunis peuvent certes donner lieu à discussions et à compléments. Mais ils permettent une approche sérieuse, que chacun aura la possibilité de prolonger, à l'aide de la bibliographie et de la filmographie qui suivent.

Bien connaître le nazisme et ses conséquences, ses origines et les conditions de son développement, relève de la formation historique, mais aussi, pour une grande

part, du civisme.

Car les tentations subsistent, hélas! dans nos sociétés, de recourir aux mêmes méthodes pour faire face aux mêmes difficultés économiques et sociales. En dehors des nostalgiques obtus rêvant de reproduire à l'identique le langage et le cheminement de Hitler, il est crucial de savoir déceler les moyens plus subtils, apparemment plus "civilisés", utilisés pour parvenir à des fins semblables.

La mythologie politique, le bouc émissaire peuvent changer; il reste alors l'entreprise visant à diviser pour régner, à masquer les vrais problèmes et leurs causes réelles, à promouvoir des "chefs" qui pensent, parlent et décident pour vous, à entraîner enfin dans des mouvements irrationnels et inhumains des foules en désarroi. Tout fait, tout événement qui va dans ce sens risque d'être l'une des dents de l'engrenage terrible, dont l'expérience démontre à quelle vitesse surprenante il est capable de broyer la démocratie et les valeurs qui s'y rattachent.

"Plus jamais ça!"... Tel était le serment des déportés survivants libérés des camps d'extermination. Leur volonté, leur avertissement appellent à une vigilance de tous les instants.

L'ARRIVÉE AU POUVOIR DU NATIONAL-SOCIALISME

Comment cela a-t-il été possible? Comment un peuple de grande culture comme le peuple allemand, qui a donné au monde des hommes comme Goethe et Brecht, Einstein et Koch, Luther et Marx, a-t-il pu laisser venir au pouvoir Hitler et les siens, accepter passivement ou commettre des crimes si effroyables et d'une telle ampleur qu'ils n'ont cessé depuis un demi-siècle d'étonner le monde et de le remplir d'horreur? Telle est la question qui revient toujours quand on parle du nazisme.

Nous pensons que toute recherche d'une cause unique à ce phénomène est vouée à l'échec. Le **national-socialisme** est un fascisme, parent de ceux qu'ont connus à la même époque l'Italie avec Mussolini, l'Espagne avec Franco, le Portugal avec Salazar. Mais il présente aussi des traits spécifiques qui ne peuvent s'expliquer que par l'histoire de l'Allemagne, en particulier son histoire récente, depuis Bismarck et Guillaume II.

Plus tardivement industrialisée que l'Angleterre ou la France, plus rapidement aussi, l'Allemagne a revendiqué sa "place au soleil"; et, au tournant du siècle, l'impérialisme allemand a tenté d'appuyer ses prétentions à l'hégémonie en Europe sur l'affirmation

de vertus exceptionnelles dont le peuple allemand aurait été le porteur; Am deutschen Wesen soll die Welt genesen. L'Allemand se croyait investi d'une mission: sauver le monde en le régénérant.



Je veux exterminer tout ce qui m'empêche d'être le Maître. Dessin de George Grosz (1922). Catalogue de l'Exposition 1986 à l'Hôtel de Ville de Paris. (S. Sabarsky, Ed. Mazzotta).

LA DÉFAITE, LE TRAITÉ DE VERSAILLES ET L'AGITATION NATIONALISTE

Après la guerre de 1914-18, la majorité de la population allemande n'a pas accepté le Traité de Versailles. Elle l'a considéré, à juste titre d'ailleurs, comme un texte imposé de force par les vainqueurs (un Diktat).

L'Allemagne a eu le sentiment qu'on lui faisait supporter injustement toute la responsabilité de la guerre.

Or, ses chefs tant militaires que civils lui ont assuré qu'elle n'avait pas été militairement vaincue. Le maréchal von Hindenburg, dont le prestige en 1918 était immense, et qui sera élu en 1925 Président de la République, a donné corps à la légende "du coup de poignard dans le dos": il affirmait que l'armée allemande avait été trahie par l'arrière, par les civils, par tous ceux qui avaient organisé et déclenché la révolution de novembre 1918, c'est-à-dire les spartakistes (les futurs communistes), les sociaux-démocrates, les démocrates en général.

Le Traité de Versailles amputait l'Allemagne d'une partie des territoires qu'elle occupait en 1914. A l'ouest, l'Alsace et la Lorraine; à l'Est, la Haute-Silésie, le corridor polonais. A ces amputations sont venues s'ajouter les réparations. Le Reich était

condamné à "réparer" les dommages causés par ses armées en Belgique, en France. A côté des clauses "matérielles", le traité comportait des clauses "morales", les secondes justifiant les premières aux yeux des vainqueurs. L'Allemagne était déclarée seule responsable de la guerre, un certain nombre de militaires allemands et non des moindres étaient qualifiés de criminels de guerre et les Alliés demandaient leur extradition (cette clause sera rapidement annulée).

Dès que les conditions des vainqueurs furent connues, elles suscitèrent dans à peu près toutes les couches de la population et dans tous les partis politiques de violentes réactions.

En 1923, les armées françaises et belges occupèrent la Ruhr, invoquant la non-exécution par l'Allemagne de certaines dispositions du traité. En 1929, le plan Young, qui réglait "définitivement" le problème des réparations (ce "définitivement" dura trois ans à peine, en 1932 les réparations étaient annulées), suscita une vague de protestations violentes. Le versement des réparations devait s'étaler sur trois générations.

Bref, pendant toute la République de Weimar, le Diktat de Versailles fut ressenti par la majorité de la population allemande comme une atteinte à sa dignité, comme une injustice, comme une humiliation.

Hitler ne fut pas le premier à mettre l'abrogation du traité au premier plan de ses revendications. Il ne fut pas le premier, ni le seul, à exalter le nationalisme allemand. Mais, d'une part, il exposa ses arguments peut-être avec plus de passion que ses "concurrents"; d'autre part et surtout, il désignait dans ses discours les coupables: les "criminels de Novembre" (*Novemberverbrecher*), c'est-à-dire les révolutionnaires de 1918, appliquant une fois de plus la tactique du bouc émissaire.

Ces prises de position nationalistes, la promesse de rendre au peuple allemand sa dignité et sa grandeur passées ont rallié à Hitler et à son mouvement une bonne partie de la bourgeoisie et des classes moyennes, et sans doute la majorité de la jeunesse allemande dont l'idéal patriotique a été sciemment dévoyé.

UNE RÉPUBLIQUE SANS RÉPUBLICAINS

Le changement de régime, en novembre 1918, s'est opéré en quelques jours, voire en quelques heures. L'empereur a abdicqué. Dans les Etats, les monarques ont été emportés par la vague révolutionnaire.

Mais cette révolution n'a modifié en profondeur ni le système économique, ni les cadres administratifs. Un seul fonctionnaire d'autorité a été destitué, le Préfet de police de Berlin. Tous les autres, y compris les ministres de Guillaume II, sont, au début, restés en place. Aucun général n'a été limogé. Qui plus est, l'homme fort de la social-démocratie, le premier Président de la République, Friedrich Ebert, a tenté, vainement d'ailleurs, dans les premiers jours de novembre, de conserver la structure monarchique en faisant abdicquer Guillaume II en faveur d'un de ses fils.

La République a été acceptée comme un pis-aller et comme un régime provisoire. Les forces économiques, les milieux d'affaires ne cachaient pas leur préférence pour un Etat fort qui servirait mieux leurs intérêts.

Les enseignants, les professeurs d'Université étaient en grande majorité anti-socialistes et anti-républicains. Lorsque la République a voulu honorer l'écrivain Gerhart Hauptmann, plusieurs professeurs

d'Université ont refusé d'assister à la cérémonie parce qu'ils ne voulaient pas être assis aux côtés du Président de la République et du président du Parlement, sous prétexte que tous deux étaient sociaux-démocrates.

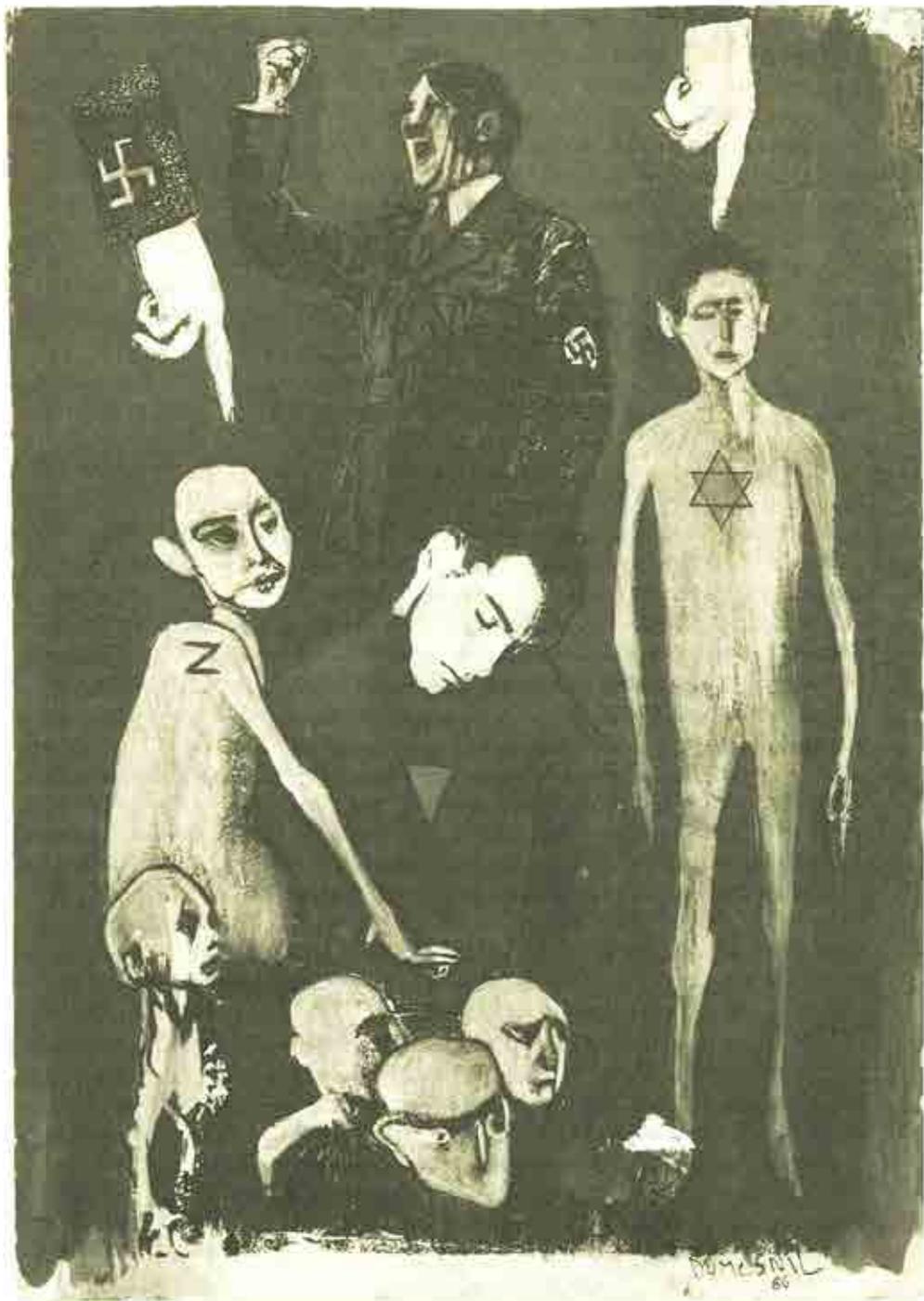
Plus graves peut-être encore les prises de position des magistrats. Leur hostilité au nouveau régime les incitait à condamner sévèrement les hommes de gauche et à acquitter ou condamner à des peines symboliques les assassins de droite.

Les meurtriers de Karl Liebknecht et de Rosa Luxemburg, ceux de Walter Rathenau ou bien n'ont pas été inquiétés ou ont bénéficié de l'indulgence des juges.

Hitler a bien été condamné à cinq ans de forteresse pour avoir fomenté en 1923 le putsch de Munich et y avoir participé. Mais le tribunal a déclaré qu'il avait agi par patriotisme, et Hitler sera libéré au bout de dix-huit mois passés dans un lieu de détention relativement confortable. Pour sa participation à la République des Conseils de Bavière, l'écrivain Ernst Toller sera, lui aussi, condamné à cinq ans: il passera effectivement cinq années en prison.

Nationalistes, souvent nostalgiques de la monarchie, ces cadres de la République étaient également majoritairement antisémites. Ces notables ont non seulement préparé le terrain au nazisme, mais la plupart d'entre eux serviront le III^e Reich avec plus d'empressement et de dévouement qu'ils n'en avaient mis au service de la République.

Quant aux républicains actifs (et aux juifs), ils seront chassés de l'administration en application de la loi du 7 avril 1933.





L'ANTISÉMITISME

L'habileté du mouvement national-socialiste, ce fut de convaincre une bonne partie du peuple allemand qu'il existait un responsable à ses malheurs: le juif, ou plutôt le juif et le communiste, assimilés l'un à l'autre, ce qui donnait le judéo-bolchevik.

Dans l'Allemagne des années trente, le racisme est déjà développé. L'antisémitisme n'a pas été "inventé" par les nazis. Ils se sont bornés à diffuser plus largement, avec plus d'insistance, des idées, des slogans qui avaient déjà fait fortune à la fin du 19e siècle, sous Guillaume II; le pasteur Stoecker, familier de l'Empereur, et nombre d'idéologues (Wilhelm Marr, Eugen Dühring) avaient tenté, non sans succès, de donner un soubassement idéologique à l'antisémitisme.

Aussi, lorsque Hitler proclame *Die Juden sind unser Unglück* (les juifs sont notre malheur), lorsqu'il oppose juif à allemand, tout ce qui est juif étant par définition *undeutsch* (non allemand), ces slogans trouvent des échos dans une large fraction de la population, les couches moyennes notamment. A noter aussi que les Eglises (protestante et catholique), loin de lutter contre cet antisémitisme, l'ont favorisé. Le cardinal Faulhaber, en 1933, explique dans un mandement

que les juifs ont trahi Jésus et se sont ainsi pratiquement exclus de l'Eglise chrétienne.

L'antisémitisme a connu des phases successives et fort différentes sous le III^e Reich. La loi du 7 avril 1933 comporte le fameux **Arierparagraph** (paragraphe sur l'aryanisation) qui exclut les juifs de la fonction publique. Le 1^{er} avril, Goebbels avait organisé le boycottage des magasins juifs, soi-disant pour riposter à la propagande anti-allemande que les juifs auraient développée dans la presse étrangère.

Toutefois, devant l'effet déplorable produit par ce boycott dans les pays voisins de l'Allemagne, ces mesures sont promptement rapportées. Le ministre de l'Intérieur Frick est amené de son côté à préciser que l'aryanisation ne concerne pas les entreprises privées, qu'il n'y a aucune raison d'appliquer quelque discrimination que ce soit aux firmes juives ou dans lesquelles des capitaux appartenant à des juifs sont investis. C'est qu'en 1933, le Troisième Reich, encore fragile, tient le plus grand compte de l'opinion publique étrangère et s'efforce de l'apaiser, et plus tard de la gagner, de la convaincre que le régime national-socialiste est un régime d'ordre et qui veut vivre en paix avec ses voisins.

La Nuit de cristal

Une fois qu'il a consolidé son régime, le fascisme hitlérien relance la campagne antisémite. Les lois de Nuremberg interdisent les mariages entre juifs et non-juifs et accentuent la ségrégation raciale.

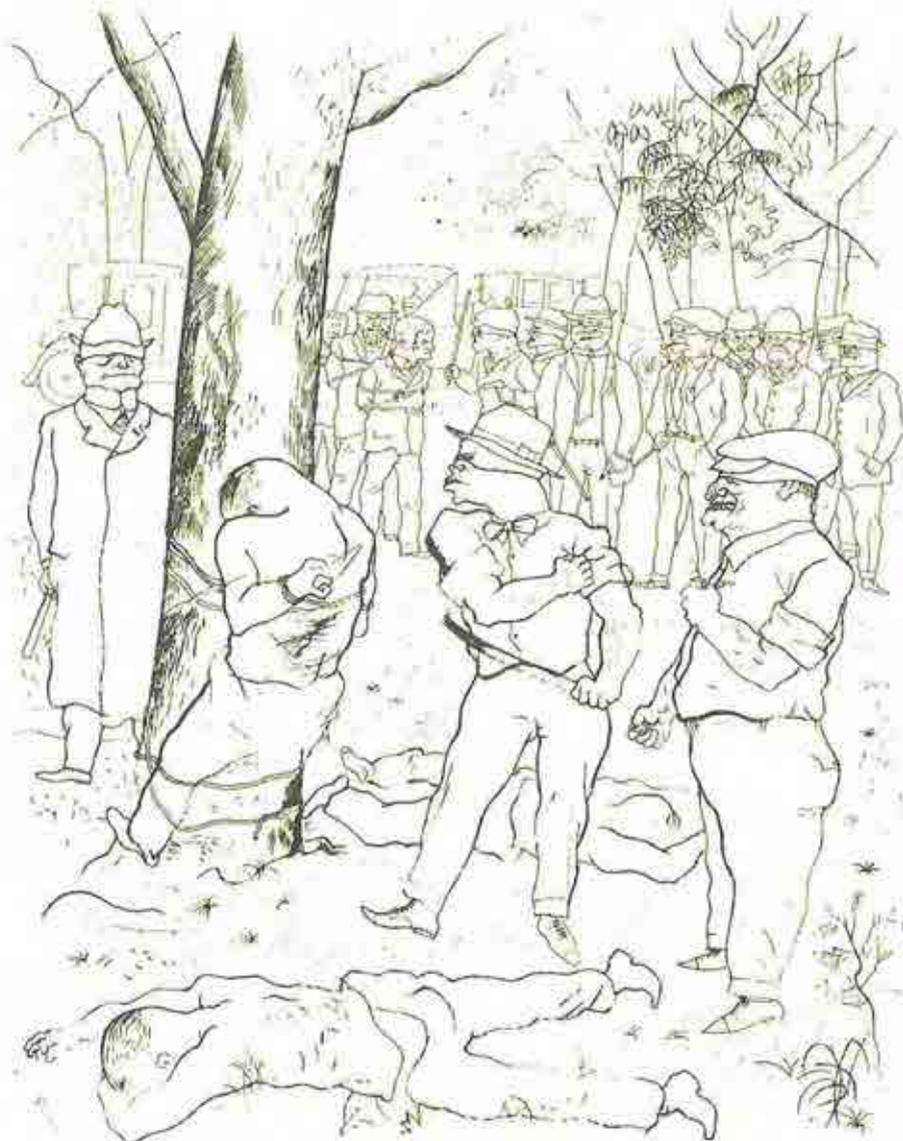
En novembre 1938, la **Nuit de cristal** marque une nouvelle accentuation de l'antisémitisme: les synagogues sont incendiées, les juifs demeurés en Allemagne jetés massivement en camps de concentration.

En 1939, le III^e Reich pousse, contre versement d'un lourd tribut, les juifs à l'émigration. Avec la guerre, on passe à une phase nouvelle: l'extermination.

Pas plus que les partis ouvriers, les juifs allemands n'ont uni leurs forces pour résister au nazisme. Ceux d'entre eux qui se trouvaient en Allemagne depuis des générations ont vécu dans l'illusion que l'antisémitisme nazi ne frapperait que leurs

coreligionnaires récemment venus de Pologne ou d'Europe centrale.

S'il est un enseignement à tirer des crématoires et du génocide, c'est qu'il faut combattre sans concession le racisme sous quelque forme qu'il se manifeste.



Ku Klux Klan. Dessin de George Grosz (1920). Catalogue Exposition 1986, Paris.

LA CRISE ÉCONOMIQUE

Aux élections de 1928, le parti national-socialiste, le NSDAP, ne recueille que 2,6 % des voix. Force politique apparemment négligeable, il est, deux ans plus tard, la deuxième formation politique du pays, avec 106 députés nazis élus au Reichstag. Entre ces deux dates, le début de la crise économique mondiale qui frappe de plein fouet l'Allemagne, comme elle a frappé les Etats-Unis.

Le nombre des chômeurs grimpe à une vitesse vertigineuse. Plus de six millions dans l'hiver 1931-1932. Six millions de chômeurs totaux, cela veut dire, avec leurs familles, dix-huit millions de personnes réduites à la misère. Car un tel chômage a fait sauter presque toutes les protections sociales. La plupart de ces chômeurs, les jeunes surtout, sont réduits à la mendicité ou à la soupe populaire.

Si l'on trace sur un même graphique la courbe du chômage et celle des succès électoraux nazis, les deux courbes sont parallèles. D'où une explication apparemment irréfutable de la montée du nazisme. La crise économique, voilà la cause essentielle, dans un pays déjà traumatisé par la ruineuse inflation de 1923.

Seulement, aux Etats-Unis, la même crise a débou-

ché sur le New Deal de Franklin Roosevelt et pas sur le fascisme. En France, même si la crise est moins profonde, elle aboutit au Front Populaire.

Faut-il dès lors exclure la crise du faisceau des "explications" des succès du nazisme?...Non, mais il faut se garder d'en faire la cause unique.

La crise économique en Allemagne s'est doublée d'une crise politique qui a ébranlé tout le système républicain. Pratiquement, à partir de 1930, le régime parlementaire ne fonctionne plus. Les gouvernements successifs (Brüning, von Papen, von Schleicher, Hitler lui-même) ne disposent pas d'une majorité au Reichstag. Ils dépendent de la faveur du Président du Reich, le maréchal von Hindenburg. Ils gouvernent à coups d'ordonnances. Le grand patronat croit le moment favorable pour abattre la législation sociale, qui avait fait de l'Allemagne, sous la République de Weimar, un des pays industrialisés les plus "avancés" en ce domaine. Le problème qui se pose à lui, en 1932, lorsque les premiers signes de reprise se manifestent, c'est: comment s'opèrera la sortie de la crise ou, plus précisément, aux frais de qui? Les syndicats vont-ils retrouver leur force, imposer le rétablissement de conventions collectives, d'une large protection sociale?



Dessous de verre de bière en Allemagne nazie: Qui achète juif est traître à son peuple. "Impact", 1er trimestre 1979.

ALLEMAGNE 1932

C'est un climat de guerre civile qui règne en Allemagne dans les années qui précèdent l'arrivée de Hitler au pouvoir.

Les partis politiques ont créé des organisations para-militaires: les communistes, le Front rouge des combattants; les socialistes, s'enrôlent dans la Bannière d'Empire; les nazis ont constitué les sections d'assaut, les S.A.

Ceux-ci n'hésitent pas à tenter d'empêcher la tenue des réunions politiques adverses et à provoquer les partis de gauche. En 1931, 1932 surtout, SA et communistes s'affrontent. Chaque dimanche ont lieu de véritables batailles rangées: la liste des victimes s'allonge.

La plupart des journaux, peu favorables aux communistes et aux socialistes, donnent de ces affrontements une version truquée ou tronquée. Ils présentent souvent les communistes comme des fauteurs de désordre et les nationaux-socialistes comme les défenseurs de l'ordre.

Aucun des gouvernements qui se succèdent ne songe à interdire la constitution de cette véritable armée de guerre civile que sont les sections d'assaut nazies, fortes, à la fin de 1932, de près de 400.000 hommes.

(Une interdiction, promptement levée, a coûté son poste ministériel en 1931 au général Groener). Rejetant la responsabilité de tous les troubles sur leurs adversaires, les SA, auteurs de crimes caractérisés comme l'assassinat d'un ouvrier d'origine polonaise tué à coups de botte à Potempa, sous les yeux de sa mère, affirment qu'ils sauveront l'Allemagne du chaos qui la menace.

Après 1933, SA et Gestapo ont effectivement imposé un certain ordre: celui de la terreur, des camps de concentration et des cimetières.

trapp



Dessin de Trapp, Neuer Vorwärts (1933). "Hitler à travers la caricature internationale" (J.C. Simoën et C. Maillard).



LE SOUTIEN DES GRANDS INDUSTRIELS ET DES GÉNÉRAUX

De grands industriels allemands ont, bien avant 1933, subventionné le NSDAP; dans la seconde moitié de 1932, la quasi-totalité d'entre eux se rallie au national-socialisme et interviennent auprès de Hindenburg pour qu'il nomme Hitler chancelier, tandis que leurs versements tirent le parti national-socialiste de difficultés financières considérables (les caisses sont vides, constate Goebbels) à un moment crucial, puisque le parti vient de perdre deux millions d'électeurs et est menacé d'éclatement.

Plus important peut-être est le fait suivant: à partir de 1931, le trust Hugenberg, grâce aux médias dont il dispose (presse, actualités cinématographiques) relaie et amplifie énormément la propagande hitlérienne en en popularisant les principaux thèmes: lutte contre Versailles, contre le marxisme, contre les juifs.

Trois semaines après son arrivée au pouvoir, Hitler s'adresse aux dirigeants de l'industrie allemande, chez Göring, dans le palais du président du Reichstag, et leur expose les grandes lignes de sa politique. Il annonce notamment sa volonté d'en finir avec le régime démocratique et de conquérir au Reich un nouvel "espace vital" à l'Est, au détriment de la Russie

soviétique. A la fin de la réunion, les patrons présents "passent à la caisse" et financent généreusement la campagne électorale des nazis (on allait voter le 5 mars 1933). Aucun d'entre eux n'a fait d'objections aux plans de conquête qui ne pouvaient signifier à terme que la guerre.

Donc, le soutien des hommes d'affaires allemands au parti national-socialiste est incontestable. Mais pourquoi cette aide? Pourquoi avoir lâché la droite "classique", qu'ils avaient financée précédemment, pour le NSDAP, et qu'attendaient-ils de son arrivée au pouvoir?

Certains industriels, c'est vrai, auraient préféré von Papen à Hitler et les partis conservateurs (la droite "classique") au parti nazi. Mais sous la République de Weimar, à chaque élection à partir de 1930, la droite classique s'affaiblissait. Les électeurs la désertaient massivement pour rejoindre les nazis. Alors, bon gré mal gré, les industriels ont misé sur le cheval qui avait le plus de chances de gagner la course au pouvoir. Reconnaissons que ce ne sont pas les industriels allemands qui ont fait le parti nazi, même si certains l'ont aidé. C'est une fois que le NSDAP fut devenu le plus grand parti de masse du Reich que les patrons, même ceux qui avaient jusqu'alors hésité, ont décidé de faciliter sa venue au pouvoir.

En 1932, l'Allemagne modérée, c'est-à-dire la majorité de la population, a peur du bolchevisme. Peu importe qu'il s'agisse pour une bonne part d'un fantasme (le parti communiste, s'il progresse à chaque élection, ne dépassera pas 16,5 %). Or, contre les "rouges", le parti nazi apparaît comme le rempart le plus sûr.

Dans l'hiver 1932-1933, plusieurs indices donnent à penser qu'on va sortir de la crise économique. Le chômage ne progresse plus. Une reprise s'amorce, si timide soit-elle encore.

Depuis 1928, le patronat se heurte de front aux syndicats. Il tente par tous les moyens de faire réduire charges sociales (et impôts), de battre en brèche les conventions collectives, d'abaisser les salaires. Avec la reprise, les syndicats vont à n'en pas douter voir leurs effectifs grossir et leur combativité s'ac-

croître.

Or, Hitler promet de mettre à la raison les syndicats. Il confirme les industriels dans leur rôle de dirigeants, de Führer de l'économie.

Et les nationaux-socialistes ont tenu leur promesse. Les syndicats ont été dissous le 2 mai 1933. Les partisans d'une "deuxième révolution", ceux qui trouvaient, comme Ernst, un des chefs des SA berlinoises, que Hitler "se commettait beaucoup trop avec des banquiers et des grands industriels", ont été liquidés physiquement le 30 juin 1934.

Le réarmement a relancé les affaires et accru les bénéfices. Il a rendu encore plus fortes les entreprises de pointe qui ont d'ailleurs parfaitement survécu à l'effondrement du national-socialisme.

La main-d'oeuvre concentrationnaire

Et cela valait bien qu'on consente quelques sacrifices. Qu'on tolère l'élimination de quelques patrons juifs de la direction du "CNPF" allemand d'alors, le **Reichsverband der deutschen Industrie**; qu'on accepte des réglementations parfois tatillonnes. Certes, tous les industriels n'ont pas profité également du national-socialisme. Nombre de petites et moyennes entreprises qui ne travaillaient pas directement pour le réarmement d'abord, pour la guerre ensuite, ont dû fermer leurs portes. Ma foi, ces fermetures "libéraient" de la main-d'oeuvre pour les grandes entreprises.

Personne aujourd'hui ne conteste que le IIIème Reich ait été une période bénéfique pour la grande industrie; mais, objecte-t-on, ce ne sont pas les industriels qui ont voulu, décidé l'extermination des juifs. C'est vrai. Encore qu'aucun d'entre eux n'ait protesté contre la création des premiers camps de concentration (en 1933), ni contre l'élimination physique des opposants. Encore qu'ils aient utilisé sans scrupules les concentrationnaires, la main-d'oeuvre à bon marché que les SS leur fournissaient. Mais on concèdera volontiers que l'extermination massive des juifs, et plus généralement des déportés, ne procédait pas d'une nécessité ni même d'une rationalité économique. Voilà, en particulier, pourquoi il n'est pas

possible de réduire le national-socialisme à un simple avatar du capitalisme monopoliste.

La Wehrmacht et l'idéologie nazie

Avec les Eglises, la protestante et la catholique, qui, en 1933, ont soutenu sans réticence le fascisme hitlérien, l'autre grande force sociale qui a facilité le maintien au pouvoir des nazis, c'est la Reichswehr. Avant de s'adresser aux industriels, le chancelier Hitler avait exposé ses plans aux généraux, le 2 février 1933, trois jours après son entrée en fonctions. Même topo. Réarmement. Liquidation du traité de Versailles. Service militaire, etc... Et au bout, une fois la puissance militaire suffisamment reconstituée, conquêtes, annexions à l'Est. Dès le début, la guerre est donc programmée.

Comme les industriels, les militaires approuvent. D'ailleurs, la politique que Hitler esquisse ne diffère guère de celle qu'ils préconisaient eux-mêmes.

Et c'est bien en raison de cette concordance sur l'essentiel que la Reichswehr, rebaptisée ensuite Wehrmacht, passera l'éponge sur quelques "bavures": l'assassinat de deux des siens, les généraux von Schleicher et von Bredow, le 30 juin 1934; le limogeage en 1938 de von Blomberg et de von Fritsch, à la suite de manoeuvres tortueuses des services de police nazis- et qu'elle acceptera de faire prêter serment de fidélité, par tous les militaires, à la personne du Führer.

Il y a plus grave. Lorsqu'avant même l'invasion de l'Union Soviétique, en mars 1941, ordre sera donné de liquider immédiatement non seulement les juifs, mais aussi les Commissaires politiques de l'armée soviétique qu'on ferait prisonniers, où sont les généraux qui auraient élevé une protestation? Un certain nombre exécutent ces instructions avec zèle. Quelques-uns tentent simplement d'en retarder l'application. Oui, mais objectera-t-on, il y a le 20 juillet 1944. N'est-ce pas l'armée qui, ce jour-là, a essayé de renverser le régime?

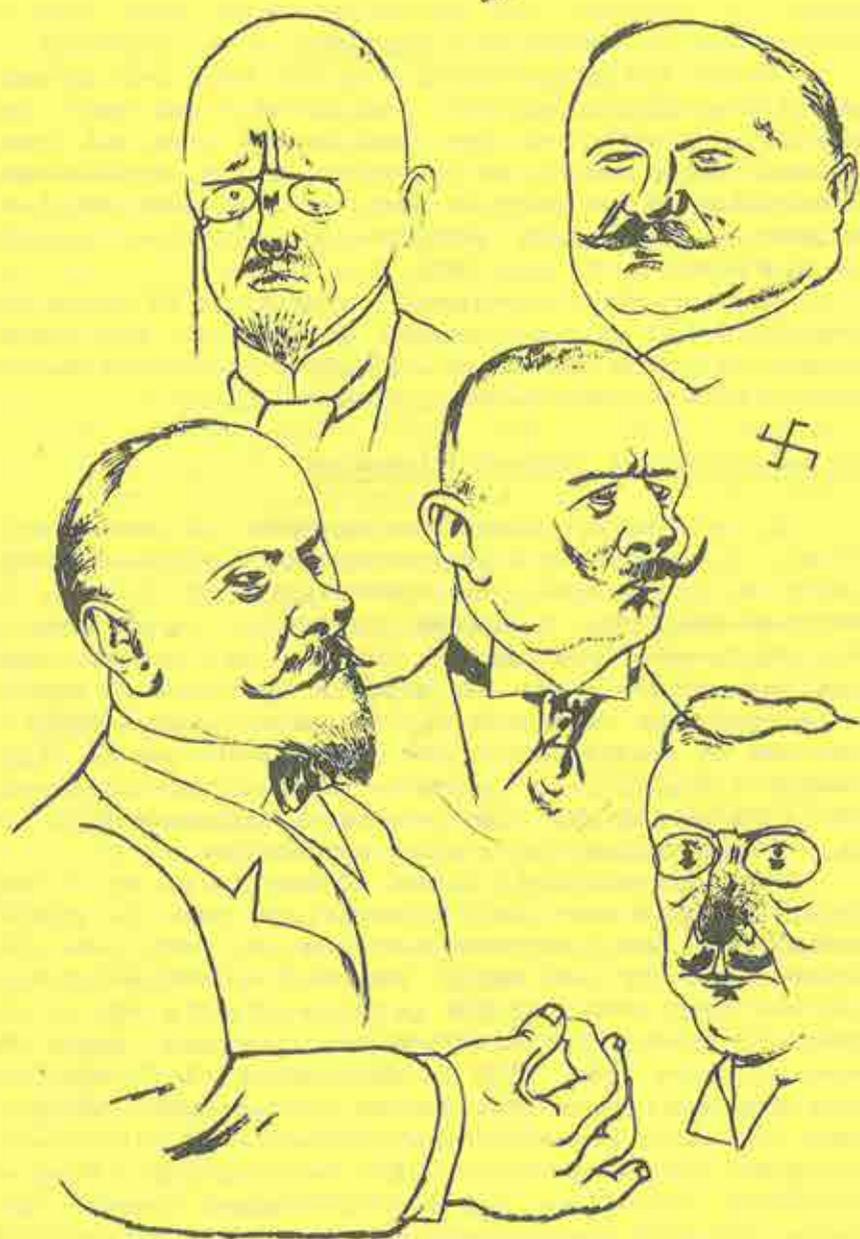
Aucun historien ne conteste que, si nombre d'officiers se sont ralliés à l'idée du complot, c'est parce que la guerre était perdue. Pour ma part, je

pense que l'échec de la conjuration (qui s'explique par la mollesse, les atteroiements dont ont fait preuve au moment décisif ces militaires, dont la fonction même implique des décisions rapides) est dû fondamentalement, non à des causes techniques, mais à des raisons idéologiques. La majorité des conjurés étaient encore à ce point englués dans l'idéologie nationale-socialiste qu'ils ont hésité au moment décisif à s'engager à fond contre le régime.



La fais. Dessin de George Grosz (vers 1923). Catalogue Exposition 1986, Paris.

Union der Gerechten



Union des justes. Dessin de George Grosz (1922-24).
Catalogue Exposition 1986, Paris.

DIVISION DES FORCES ANTIFASCISTES

L'ascension de Hitler-Arturo Ui n'était-elle donc pas résistible? Si. On ignore souvent qu'aux élections de novembre 1932, les dernières avant l'accession des nationaux-socialistes au pouvoir, communistes et sociaux-démocrates, totalisaient 1.500.000 suffrages de plus que les nazis, qui venaient d'en perdre deux millions. Même aux élections du 5 mars 1933, alors que le parti communiste est pratiquement hors la loi, que la presse sociale-démocrate se voit frappée d'interdictions et que de nombreux candidats des partis de gauche sont arrêtés ou se cachent, les deux partis recueillent ensemble près d'un tiers des voix. La majorité absolue ne sera acquise aux nazis, au Reichstag, qu'après la dissolution du parti communiste.

Seulement, cette comptabilité est trompeuse. Puissants jusqu'au bout, les deux partis ouvriers sont restés jusqu'au bout profondément divisés.

En janvier 1919, c'est un social-démocrate, Noske, qui a dirigé la répression sanglante contre les forces révolutionnaires, animées par les communistes et les socialistes de gauche. Le 1er mai 1929, c'est un gouvernement social-démocrate qui interdit la manifestation traditionnelle. Les communistes ayant passé

outre, la police de Berlin (sous l'autorité d'un préfet social-démocrate) ouvre le feu: trente-trois morts. Pour les sociaux-démocrates, les communistes qui veulent substituer un régime de type soviétique à la "république bourgeoise" sont aussi dangereux que les nationaux-socialistes.

A l'inverse, l'Internationale communiste et le parti allemand considèrent la social-démocratie comme "l'allié principal de la bourgeoisie au sein de la classe ouvrière" et accusent les socialistes allemands de "fascisation". Même après la prise du pouvoir par Hitler, ils écrivent que, les masses désormais guéries de leurs illusions démocratiques, la voie est libre qui mènera à la révolution prolétarienne.

C'est en 1935, au VIIe Congrès de l'Internationale que seront reconnues ces erreurs de stratégie. Mais, à cette date, le régime nazi avait affirmé son emprise sur l'Allemagne.

Cette hostilité des deux partis ouvriers explique qu'aucun appel à l'union n'ait trouvé d'écho et que chacun d'eux se soit laissé écraser séparément, leur défaite scellant aussi, du même coup, la défaite de toutes les forces démocratiques.

Gilbert BADIA
Professeur à Paris VIII

A LA RACINE : LA LUTTE SANS MERCI CONTRE LE MARXISME

Remarque préliminaire

Le nazisme appartient à la famille plus vaste du fascisme, dont le fascisme italien et le national-syndicalisme (le phalangisme) espagnol sont les autres représentants les plus typés. Les idéologies de ces mouvements ont de nombreux points communs, ou en tout cas comparables, par delà des formulations particulières qui tiennent à la diversité des situations et des traditions nationales dans lesquelles ils se développent. Mais le nazisme présente une spécificité initiale: la radicalisation de tous les thèmes idéologiques autour d'un point central unificateur, le racisme antisémite. A ce titre, il devient dans les années 1930 le fer de lance des idéologies qui prétendent instaurer un "ordre nouveau" entre le capitalisme et le communisme.

Le "cri de guerre d'une attaque courageuse et brutale"

Exprimant dans Mein Kampf (rédigé en 1923) l'admiration sans borne qu'il porte alors à Mussolini, Hitler écrit: "Ce qui placera Mussolini au rang des

grands hommes d'ici-bas, c'est sa résolution de ne pas partager l'Italie avec le marxisme, mais au contraire, le vouant à la destruction, de préserver sa patrie de l'internationalisme" (p. 679).

C'est que, pour Hitler, le marxisme est fondamentalement destructeur: par son internationalisme, qui est censé détourner l'individu de son attachement vital à sa terre natale, et saper toute base de vie nationale; par la doctrine de la lutte des classes, qui, s'en prenant aux rapports hiérarchiques, détruirait toute base de société. Or personne - et notamment l'Etat - n'est capable actuellement d'empêcher le développement de cette "lèpre" (notons le mot) qu'est, selon lui, le marxisme.

Face à celle-ci, face à une "conception philosophique...mille fois criminelle", et qui marche à l'assaut contre un ordre établi", il faut établir un "nouveau dogme politique" et remplacer les faibles et lâches paroles de défense par le cri de guerre d'une attaque courageuse et brutale (M.K. p. 375): le racisme, précisément, qui "agit comme une puissance organisatrice en présence du marxisme destructeur" (M.K., p. 381), comblant ainsi un cruel vide idéologique.

L'idéologie nazie est-elle donc, d'abord, une réponse au marxisme? Un chercheur du Centre de documentation juive contemporaine, Joseph Billig, a attiré l'attention en 1967, dans son livre L'hitlérisme et le système concentrationnaire, sur le fait qu'obsédé par l'idée que le succès du marxisme est quasi inévitable, Hitler ne cesse de chercher les moyens de l'empêcher. On trouve cette étonnante formule dans les premières pages de Mein Kampf: "Cette tactique (celle du marxisme)...doit conduire presque mathématiquement au succès si le parti adverse n'apprend pas à combattre les gaz asphyxiants par les gaz asphyxiants" (p. 51). Hitler précise encore que, plus il s'est interrogé sur l'attitude du gouvernement face au marxisme, plus il a reconnu "le manque d'un succédané utilisable pour cette école philosophique. Qu'allait-on donner en pâture aux masses en admettant que le marxisme pût être brisé?" (M.K., p. 174).

Gaz asphyxiants, succédané, donner en pâture?

Autour de son point central - le racisme -, l'idéologie nazie s'affirmerait-elle (c'est ce que pense J. Billig) comme un artifice, dont l'objectif unique, mais essentiel, car en dépendrait la survie de l'humanité elle-même, serait d'éliminer le marxisme, dont pourtant la victoire apparaît quasi-inéluctable?

N.B. Dans l'ensemble de ce chapitre, les références à **Mein Kampf** sont tirées de la traduction française intégrale parue en 1934 aux Nouvelles Editions Latines.



Dessin de Dubosc, L'Humanité, 1930. ("Hitler à travers la caricature internationale").

Juillet 1944

LUMIERES

Organe des Intellectuels du Mouvement
National contre le Racisme

LE RACISME - JOURNAL DE LA CIVILISATION CHRÉTIENNE

Dès l'origine un des articles essentiels du "credo" nazi a été la croyance en la supériorité raciale du peuple allemand. C'est en son nom qu'ont été commis les crimes les plus inhumains.

Cette doctrine du racisme est née de l'orgueil d'une nation humiliée et aigrie par ses revers. Pour motiver son ardent désir de revanche elle a invoqué le droit naturel d'un peuple fort et dynamique, élu par la providence et destiné à une expansion illimitée.

Ainsi la porte était ouverte à toutes les violences, les traités conclus furent rejetés comme inactuels ou imposés par la force; les territoires limitrophes occupés sous le prétexte fallacieux de libérer des frères de race; les institute de ornaute et les appétits déchaînés du peuple purent un commencement de satisfaction dans la persécution et dans la spoliation des Juifs.

Pour ménager à la nation conquérante l'espace vital nécessaire, des peuples entiers ont été voués bientôt à l'avitilissement et à l'extinction progressive.

"Le droit, le juste" avait déclaré le Dr. Funk dès 1936, "c'est ce qui est utile au peuple allemand; l'injuste, ce qui lui est nuisible". En rejetant cyniquement toute morale internationale, les Allemands pensaient motiver, au regard de l'histoire, la politique du "chiffon de papier" et du droit du plus fort. La foi jurée, la charité et la pitié, le respect de la créature de Dieu, le sentiment de la fraternité de tous les hommes furent rejetés par l'orgueilleuse et inhumaine doctrine et remplacés par une idolâtrie nouvelle, ayant pour objet la race di-

vinienne et le surhomme placé au-dessus du droit.

Aucun chrétien respectueux de l'enseignement de l'église ne saurait se soumettre à la loi de ce néo-paganisme qui ne se réclame d'ailleurs de l'antiquité que pour faire revivre les méthodes barbares des âges primitifs ou des siècles de décadence. Aussi bien, l'église s'est-elle prise position de bonne heure; par tous les moyens dont elle dispose, elle a condamné publiquement cette hérésie abominable. Avec elle, l'église de la chrétienté s'est dressée contre un "ordre nouveau" qui saperait les fondements de la civilisation européenne. De toutes parts se sont élevées des protestations indignées, au nom de l'humanité et de la morale, contre les méthodes, souvent atroces, qu'emploient les autorités nazies pour mener leur campagne d'asservissement des races dites "inférieures": exécutions arbitraires, fusillades d'otages, tortures infligées à des détenus, déportations massives, emploi des prisonniers dans l'industrie de guerre, empêchement à la procréation, tel que l'interdiction du mariage; la séparation des ménages et les stérilisations; enfin privation de secours religieux et destruction de la vie culturelle des peuples opprimés.

Qu'en ne s'y trompe pas, au effet: le nazisme raciste n'a pas le caractère plutôt négatif d'une simple profession athéiste. De par sa prétention à créer et à propager une religion nouvelle, il a considéré comme un ennemi irréductible toute religion basée sur des principes chrétiens. La volonté d'abolir les religions établies et de se substituer à elles ressort nettement de quelques passages extraits d'un livre paru à Berlin et que cite l'"Osservatore Romano" du 22 Janvier 1941: "Avec elle (la religion de la race et du sang) approche de sa fin le rêve de l'idée d'une humanité chrétienne qui depuis deux mille ans agit les hommes... Race et peuple ont été élevés au niveau d'idées sacrées... Là où l'on combat, il y a deux fronts; à'un s'appelle le Christ,

.....

Sous l'occupation en France, le M.N.C.R. (Mouvement National contre le Racisme), dont le MRAP est le continuateur, luttait au sein de la Résistance contre les crimes et l'idéologie nazie. Ici, l'un des derniers numéros de son journal clandestin "Lumières". Il diffusait aussi "J'accuse" et "Fraternité".

LE RÔLE DU RACISME

De toute façon, pour extirper un "mal" aussi redoutable, il faut une idéologie d'une fantastique puissance, porteuse d'une "nouvelle Foi". Cette nouvelle foi, c'est "le Mythe du Sang, la Foi de défendre avec le Sang aussi l'essence divine de l'homme en général". Il faut être capable "d'interpréter la vie raciale gorgée de sang, ainsi que ses lois, comme symbole de l'Eternel"; "le Sang nordique représente le Mystère qui a remplacé et surmonté les anciens sacrements".

Des postulats irrationnels

Dans Le Mythe du XXème siècle, d'où sont tirées ces lignes, Alfred Rosenberg - le plus important idéologue nazi - exprime bien sur quoi repose l'idéologie nazie: aucun fondement rationnel, mais des postulats irrationnels présentés comme une vérité absolue ne souffrant aucune contradiction, devenant loi de nature et imprégnant l'histoire des peuples: "La vie d'une race... est la formation d'une synthèse mystique".

Unir autour du Sang nordique: tel est le principe de cette Foi nouvelle, propre aux plus primitifs dé-

chaînements passionnels, qui comblera le vide idéologique constaté et redouté. "La foi, dit Hitler, est plus difficile à ébranler que la science, l'amour est moins changeant que l'estime, la haine est plus durable que l'antipathie" (M.K., p. 337).

Principe unificateur: la conscience de leur prétendue "communauté de race" créera chez les Allemands une solidarité indissoluble. Elle sera un ressort bien plus puissant que l'idée nationale: car la nation demeure une construction historique; la "race", elle, est d'essence biologique: aussi les "liens du sang", à la base de la communauté nationale, sont-ils inaltérables. Plus encore que la lutte pour l'unité de la nation, le combat pour le maintien de la "pureté de la race" peut être puissamment mobilisateur: car c'est une nécessité vitale pour l'individu lui-même. Dès lors, intérêt de la "race" et intérêt de l'individu ne sont, biologiquement, qu'un: donc intérêt national (racial) et intérêt individuel s'identifient dans la "communauté populaire raciale" (Volk). "Une cause, entre toutes, présente une importance fondamentale: celle du maintien de la race dans l'organisme social. C'est dans le sang seul que réside la force ou la faiblesse de l'homme". (M.K., p. 338).

Par ces liens essentiels, la "communauté de sang" efface tout sentiment d'appartenance à un groupe particulier. Quelle que soit sa condition, un Allemand est l'égal d'un autre Allemand par le sang. Les différences sociales ne sont que des conséquences de l'organisation économique. Il est même légitime de défendre les intérêts particuliers de son groupe; mais ceux-ci "ne doivent entraîner en rien une séparation entre les classes" (M.K., p. 339): car le "lien racial" est indestructible.

Une race "supérieure"

La communauté populaire/nationale repose donc sur les "liens du sang". Mais elle n'est complète que si elle comprend tous les éléments de la même "race". Il est donc "naturel" de rassembler tous les Allemands dans une Grande Allemagne. Naturel et légitime: car la "race germanique" est déclarée supérieure à toutes les

autres: elle est l'expression la plus accomplie de la race "aryenne", son noyau le plus dynamique. Il lui faut donc les moyens nécessaires à l'épanouissement de son dynamisme propre. Pour cela, elle doit pouvoir réaliser son "espace vital". L'expansion germanique se justifie par la "supériorité" de la "race allemande".

L'expansion contre qui? Contre les "races inférieures" qui oppriment les Allemands, les privent des ressources et des terres indispensables, les empêchent de bénéficier de la prospérité à laquelle ils peuvent prétendre. Contre la "race parasite" juive, qui a déjà "abâtardi" la "race germanique", et qui tente de l'anéantir - le marxisme étant sa dernière invention pour dominer le monde.

Du même coup sont expliqués tous les maux dont peuvent souffrir les Allemands: misère, oppression sociale, catastrophes nationales résultent, affirment les nazis, de l'action corrosive des "races inférieures" ou "parasites". Aussi, la "lutte raciale" et la préservation de la "pureté" sans mélange de la "race" deviennent-elles une nécessité vitale. "Le mélange des sangs et l'abaissement du niveau des races...sont les causes de la mort des anciennes civilisations; car ce ne sont pas les guerres perdues qui amènent la ruine des peuples, mais la disparition de cette force de résistance qui est la propriété exclusive d'un sang pur. Tout ce qui n'est pas, dans ce monde, de race pure, n'est que brins de paille balayés par le vent" (M.K., p. 294).

Dominer et éliminer

Répondre à l'internationalisme et à la lutte des classes: le nazisme le fait ainsi par un principe idéologique radical, totalement unificateur, qui sert de principe explicatif unique pour rendre compte de l'évolution des espèces vivantes, des individus, des sociétés.

Positivement, le racisme permet de faire de la communauté raciale/nationale le lieu de rencontre biologique - donc vital dans le sens le plus fort, car l'absence de ce lieu signifie la mort - du peuple tout entier, par delà toute différence individuelle ou

sociale. Défense et expansion de la "race" sont présentées comme des nécessités impératives pour chaque individu: il y va de sa vie. Accepter l'internationalisme et la lutte des classes, c'est par conséquent se menacer soi-même de mort: qui souhaiterait sa propre mort?

Négativement, le racisme permet de trouver les responsables de la mauvaise situation présente, dans tous les domaines: économique, social, politique, national, international; des boucs émissaires - "races inférieures", et par-dessus tout la "race juive", qualifiée de "parasitaire" par excellence - sont chargés de la responsabilité de tous les péchés et de tous les crimes de l'humanité. Les dominer ou les éliminer devient alors un devoir, une véritable opération de salubrité publique, qui permettra d'ouvrir la voie radieuse du développement continu et harmonieux de la "race supérieure".

Par là, le racisme nazi prétend prendre une dimension universelle. Le "gaz asphyxiant" devient dogme, et support d'une mythologie complète, dont la vocation est de détruire tout ce qui s'oppose à elle, car toute opposition est attentat contre la "race".

Les autres thèmes idéologiques dominants s'organisent autour du mythe raciste.



1943
1983

40^e
anniversaire

de l'insurrection
du ghetto de Varsovie

mr
ap
mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples
89 rue oberkampf
75011 paris
tél: (1) 806 85 00

Autocollant édité par le MRAP 40 ans après l'insurrection du ghetto de Varsovie contre les forces d'occupation nazies.



ÉTAT ET INDIVIDU

L'Etat a une fonction primordiale: la réalisation du dessein racial/national; c'est pourquoi il est par définition "totalitaire", en ce sens qu'il prend en charge dans leur totalité, physique et spirituelle, les destins individuels et les activités de toute la société. Il assume donc, dans la réalité quotidienne de la vie du Volk, le rôle unificateur que le Mythe joue sur le plan idéologique général. Etat raciste, sa fonction répressive est essentielle: car toute sortie des normes, toute hétérogénéité porte atteinte à la "pureté" et à l'"intégrité" raciales et est par là-même criminelle.

Aussi l'Etat ne se contente pas de veiller seulement au calme et au bon ordre, "mot d'ordre ridicule". Il a "vraiment une mission noble", "la tâche qui consiste à conserver et à défendre une espèce humaine supérieure, dont la bonté du Tout-Puissant a gratifié cette terre" (M.K., p. 396). Mais pour cela, il faut que l'Etat corresponde à "l'idée philosophique répandue dans le pays" (c'est-à-dire le racisme. R.B.), "de façon que les éléments de violence puissent être taxés de criminels isolés, au lieu d'être considérés comme les représentants d'une idée diamétralement opposée aux opinions officielles" (M.K., p. 531). Réflexion qui

porte loin: car elle justifie, au nom de sa mission raciale, l'existence d'un véritable terrorisme d'Etat, comme l'extension illimitée des fonctions policières.

Cette mission de l'Etat est incompatible avec l'existence de l'Etat libéral. D'abord parce que le principe électif est "absurde": comment la vérité, qui est une, pourrait-elle sortir des urnes? De même, l'Etat ne saurait être un arbitre entre des intérêts divergents, groupes ou individus: c'est ignorer la réalité supérieure de la "race". L'Etat libéral divise, détruit l'unité spirituelle du Volk: c'est une "invention juive", destinée à disloquer, pour la dissoudre, la "communauté raciale populaire".

En revanche, quand il est au service de la "race", l'Etat redonne tout sens à l'individu, car celui-ci s'harmonise désormais pleinement à la mission générale. Hitler exalte ainsi l'humble balayeur des rues "qui doit se sentir plus honoré d'être le citoyen du Reich que s'il était roi d'un pays étranger" (M.K., p. 440), car, citoyen de l'Etat raciste, "il est le maître et seigneur du Reich". "Partout et toujours, dans son attitude et son activité publique aussi bien qu'au sein de sa famille et de la communauté, chacun est responsable du destin de la nation", dit un idéologue nazi. Encore faut-il bien évidemment qu'il soit lui-même le porteur résolu du Mythe: il est sinon, on l'a vu, impitoyablement destiné à la destruction.

Cet Etat, qui doit le créer? C'est le mouvement national-socialiste: car c'est lui qui a mis à jour les causes des difficultés actuelles, comme la source de la renaissance. Il est seul porteur de l'idéologie salvatrice: il a découvert le "Mythe du 20ème siècle". Il s'identifie donc à la cause raciale/nationale. Il existe donc un bloc indissoluble individus/communauté raciale/Etat/mouvement nazi. "C'est pourquoi l'Etat totalitaire ne peut être qu'un Etat soutenu par une idée nationale précise, c'est pourquoi l'Etat allemand doit imprégner le peuple tout entier de l'idéologie national-socialiste. C'est là que réside la tâche principale du Parti en tant que mouvement", écrit un autre idéologue nazi.

ORGANISATION SOCIALE ET INDIVIDU

Le nazisme affirme être porteur d'une véritable revalorisation de l'individu, de sa place et de son rôle dans la société, face au marxisme qui l'écrase et au libéralisme qui le voue à l'isolement social. Mais le ressort de cette revalorisation est la reconnaissance de l'inégalité comme "loi naturelle", inéluctable parce que "naturelle", et valable pour toute forme d'existence: végétale, animale, humaine, sociale. Le dogme de l'inégalité "raciale" vient donner valeur de vérité à ce postulat, dont découle une autre vérité absolue, la "loi" de la sélection naturelle.

Prétendant s'appuyer sur les sciences naturelles et l'observation de la nature, transposant leurs "résultats" au mouvement des sociétés humaines, le nazisme énonce, à partir de la perversion totale des idées de Darwin, des postulats directement inspirés du Mythe de la "race supérieure".

La nature, et donc les sociétés humaines, serait mue par des principes moteurs de valeur universelle: la "lutte pour la vie", d'où sortent les individus - végétaux, animaux, êtres humains - les mieux armés; le "principe hiérarchique", qui en est la conséquence; le "principe créateur" et le "principe parasitaire", qui veulent que dans le règne végétal comme dans le règne

animal, tout corps - individuel ou collectif - doit éliminer ses parasites: il en est ainsi des sociétés humaines, qui secrètent leurs propres parasites.

Au terme, la "victoire du meilleur et du plus fort", la "subordination des mauvais et des faibles", résultent de la "volonté éternelle qui gouverne le monde" (M.K., p. 380). A moins que, pourri de l'intérieur sous les effets désagrégateurs des parasites, le fort ne disparaisse, faute d'avoir bien veillé à les extirper. "Loi" valable pour tous, et, au premier chef, pour les "races" et les individus.

L'extermination programmée

Ainsi se justifient, au plan de l'organisation sociale, la sujétion des "races inférieures" et l'élimination physique des "races parasites": même si elle n'est pas programmée à l'avance, l'extermination des juifs s'inscrit en filigrane dans l'irrationalisme passionnel de l'idéologie nazie.

Au plan de l'existence individuelle, à partir de ces prémisses, Hitler peut exalter les capacités créatrices des cerveaux d'inventeurs, des individus "supérieurement doués" qui mènent le monde - et, parmi eux, les grands entrepreneurs, les grands capitaines d'industrie. Rosenberg peut exalter le "Moi-souverain" qui cherche à assujettir la nature et qui proclame son libre-arbitre.

Reste que "la capacité n'est pas un produit de l'éducation, mais existe chez l'individu à l'état inné" (M.K., p. 433). Aussi les plus "faibles" seraient à leur place: celle que leur a donnée la Nature, et qui les a conduits à être mal placés, éliminés dans la "dure sélection" de la lutte pour la vie. La situation inférieure dans laquelle ils se trouvent résulte de l'implacable "loi naturelle" de la sélection - non d'un système social fondé sur l'inégalité sociale et sa reproduction. Selon cette "logique", l'ordre social est inégalitaire en vertu des lois naturelles.

Dans cette perspective, le corps social à tous les niveaux et dans tous les domaines, jusqu'à celui de l'Etat, ne peut - et ne doit - être dirigé que par ceux qui ont "fait la preuve" de leur force et de leurs

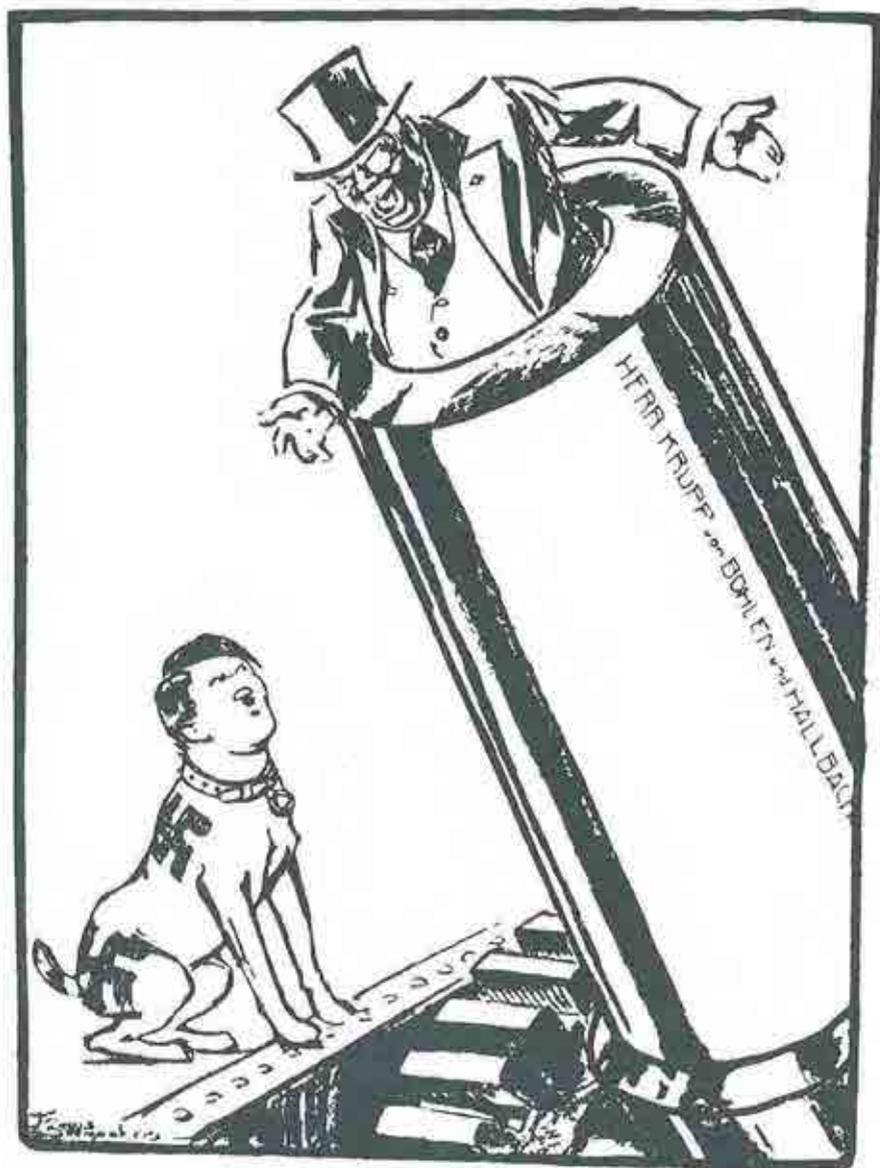
capacités dans la lutte pour la vie: ceux que leurs "qualités" mettent au-dessus de la masse des "médiocres", des "non-doués", et qui sont ainsi voués à diriger. "La meilleure Constitution...est celle qui assurera naturellement (notons le mot. R.B.) aux meilleurs éléments de la communauté l'importance du guide et l'influence du maître". (M.K., p. 447).

Le principe hiérarchique

De ce fait, toute autorité ne peut venir que d'en-haut. Condamnée, on l'a vu, parce que la vérité ne peut sortir des urnes, la démocratie l'est encore, et non moins radicalement, parce qu'elle livre la direction des affaires à la masse des "médiocres" et des "incapables" - aux laissés pour compte de la "sélection naturelle", qui seule dégage les vraies "élites".

Aussi, le principe hiérarchique, conforme à la loi de sélection, sera le fondement de toute vie sociale et politique ordonnée. Tout chef n'est investi que par le chef qui lui est supérieur et n'est responsable que devant lui. A chaque échelon hiérarchique, tout chef est un exécutant aveugle. Mais, à son échelon, il décide seul: c'est la rançon de la "qualité" de son destin. Valable dans tous les domaines de l'activité humaine, le principe du chef (Führerprinzip) est la règle exclusive de direction du corps social. Au niveau de l'Etat, le Chef (Führer), seul détenteur et dispensateur de l'autorité, est l'incarnation vivante du destin de la "race", lié au peuple par des liens occultes, mystiques, qui créent, selon un idéologue nazi, une "identité de vue immédiate entre (lui) et ses collaborateurs".

Sa tâche est écrasante, il est doté de dons spirituels extraordinaires: "Seul un héros peut assumer cette fonction" (M.K., p. 343). La "sélection naturelle" conduit à une autocratie qui ne souffre aucun partage.



Le Soir, 1933. "Hitler à travers la caricature internationale".

RELATIONS DU CAPITAL ET DU TRAVAIL

Le **Führerprinzip** s'applique dans sa totalité à l'entreprise. Les pouvoirs du chef d'entreprise sont légitimés par les "qualités individuelles" qui lui ont permis de devenir chef d'entreprise: "Nos grands entrepreneurs, dit Hitler, se sont hissés jusqu'au sommet grâce à leurs capacités et ils ont droit de diriger, en vertu de cette sélection qui... n'est que la preuve de race supérieure" (cité par J. Billig, o.c., p. 84).

Chez Rosenberg, ainsi que l'a montré J. Billig, le "Moi industriel" est la forme contemporaine du "Moi souverain": il réincarne "l'âme gothique" des vieux Germains et associe chez l'industriel la passion du créateur et celle du propriétaire.

C'est que, contrairement à une idée souvent exprimée, l'idéologie nazie n'affiche aucun anticapitalisme de principe. Le mauvais fonctionnement, les abus, la spéculation, l'internationalisation du capital, qui sont dénoncés, ne peuvent qu'être des effets conjugués du "complot" juif et marxiste contre l'économie allemande. Mais l'exaltation du capital productif germanique, "de la plus humble boutique" à "la plus énorme entreprise", comme le dit Hitler, est constante. Débarrassée de la "juiverie" et du marxisme, l'entre-

prise allemande devrait s'épanouir dans l'harmonie sociale sous l'autorité de ses chefs "naturels", pour la plus grande prospérité du Volk.

Elle sera réalisée dans la "corporation", communauté de producteurs où chacun, soulignent les nazis, est à sa place, patrons et ouvriers, qui sont "tous deux des délégués et des mandataires de l'ensemble de la communauté populaire" (M.K., p. 596), sous la direction de l'Etat raciste, qui, "à la place du combat colossal des deux grands groupements, patronat et prolétariat", "doit se charger de faire respecter le droit de tous" (p.597).

Car, "l'Etat nazi ne connaît aucune classe" et combat la lutte des classes, "arme économique que le monde juif international emploie pour la destruction des armes économiques des Etats nationaux" et "pour l'esclavage des peuples libres au service de la finance juive mondiale" (M.K., p. 596).

Aussi, la corporation nazie doit devenir "la protectrice des intérêts professionnels de la bourgeoisie allemande" (M.K., p. 601). Et d'ailleurs, si, dans le programme initial du NSDAP, de février 1920, figurait la nationalisation des trusts, toute proposition de ce type disparaît dans Mein Kampf. Seuls sont fustigés les "mauvais patrons" qui, n'ayant aucun sens social et national, exploitent leurs ouvriers: mais c'est un phénomène individuel, sans relation avec un système social.

En bref, si les idéologues nazis estiment que le capitalisme doit être débarrassé de ses scories (dont l'origine est d'ailleurs dite "judéo-marxiste"), ils ne remettent nullement en cause les structures économiques existantes, la propriété, grande ou petite, étant parfaitement légitimée par l'effort personnel qui permet sa réalisation - et qui n'est que le résultat de la "lutte pour la vie".

PORTÉE SOCIALE DE L'IDÉOLOGIE NAZIE

Proposant le rassemblement de tous les Allemands dans la "communauté raciale", leur faisant miroiter une ère de développement et de prospérité indéfinie, une fois consacrée leur domination comme "race supérieure", et éliminés les "parasites" qui empêchent le bon fonctionnement du corps social, le nazisme se prétend éminemment populaire, porteur du "vrai" socialisme, et seul révolutionnaire.

C'est pourtant d'une contre-révolution radicale, absolue qu'il est le porteur, et qui s'exerce contre ceux-là mêmes qu'il veut rassembler.

Au coeur de ce conservatisme total, le concept d'inégalité, moteur, à tous les niveaux, de l'idéologie, puissamment mis en mouvement par le Mythe du Sang, et déployé à travers les postulats de la lutte pour la vie et de la sélection naturelle.

Tous ces thèmes conduisent, sous couvert de révolution, à justifier - sauf à corriger des "abus" - l'exploitation sans réserve des dominés et les privilèges sans limites des puissants, à river les hommes à leur condition, à nier toute possibilité d'émancipation sociale, à dériver contre des boucs émissaires les mécontentements sociaux, sans jamais toucher aux hiérarchies ni aux dominations existantes, fruits de

"l'ordre naturel inégalitaire". "Le nazisme, souligne l'historien allemand E. Nolte, fait apparaître comme définitive aux yeux des dominés la domination de ceux qui ont vocation d'être des maîtres". Ce faisant, ainsi que le note J. Billig, il permet d'ôter toute mauvaise conscience aux couches socialement dominantes, à qui sont livrés pieds et poings liés les "faibles" et les humbles, au nom du principe hiérarchique.

Par là, le nazisme, bien qu'il s'affiche antilibéral, pousse en fait jusque dans ses conséquences les plus extrêmes, dans les rapports sociaux et entre individus, le "laisser faire, laisser passer" du libéralisme, et fait de la loi de la jungle la règle unique de la vie sociale: que le plus fort gagne! Les plus inacceptables inégalités seront acceptées par ceux-là mêmes qui en souffrent le plus, et qui pourront toujours déchaîner leurs fureurs rentrées contre les juifs: car si l'inégalité sociale est "loi de nature", les dérèglements de toute espèce sont l'oeuvre d'une "race" malfaisante qu'il faut éliminer.

On comprend la fascination que le nazisme a pu exercer dans l'Allemagne de Weimar sur une partie importante des groupes socialement dominants - grands industriels, agrariens, caste militaire et bureaucratique -, qui réussissaient mal à maintenir leur hégémonie sociale, face - en particulier - au mouvement ouvrier: l'idéologie nazie leur offrait une justification absolue de leur domination sociale, la perspective de la liquidation du marxisme et des partis qui s'en réclamaient, la fin de toute démocratie, sans compter "l'espace vital" que conquerrait la "race supérieure".

Roger BOURDERON
Maître de Conférences
Université Paris VIII



LA FAMILLE AUX PRISES AVEC LES LOIS RACISTES

Il est malheureusement banal de relever aujourd'hui les discriminations racistes qui s'exercent ouvertement ou d'une manière discrète dans les domaines de l'emploi, de la scolarisation, de l'habitat, etc. Si ces discriminations ne résultent généralement d'aucune disposition écrite, elles n'en sont pas moins réelles, même dans des pays comme la France, ayant une législation antiraciste.

Mais cette situation n'est en rien comparable avec celle des pays qui ont une législation ouvertement raciste. Laissons pour le moment de côté l'Afrique du Sud, où nous assistons à une lutte à mort pour l'abolition de l'apartheid. Il existe par ailleurs un exemple particulièrement significatif où la loi et la jurisprudence ont été mises, dans les formes les plus extrêmes et les plus détaillées, au service de la persécution raciste: nous voulons, bien entendu, parler de l'Allemagne hitlérienne.

D'innombrables livres, de nombreux films ont permis à l'humanité entière de prendre conscience des horreurs des camps de la mort, avec leurs chambres à gaz et leurs fours crématoires; mais beaucoup ignorent le long cheminement de la discrimination raciste érigée

en Loi dès l'année de la prise de pouvoir par Hitler, en 1933.

On sait généralement que des dispositions furent prises pour interdire aux **Untermenschen** (sous-hommes) d'exercer des fonctions publiques, de se servir des moyens de transport en commun mêlés aux **Volksgenossen** (compagnons de la nation); on connaît moins les tragédies engendrées par l'application des théories racistes dans le domaine le plus intime de la vie des hommes et des femmes - à savoir la vie familiale.

Pour le comprendre, il faut se souvenir que, dès avant la prise du pouvoir par Hitler, les juristes nazis (et plus particulièrement le futur ministre de la Justice, Frank) avaient proclamé deux principes fondamentaux du nouveau Droit allemand:

1°.- Est juste ce qui profite au peuple allemand; est injuste tout ce qui peut lui porter préjudice.

2°.- Le **Volk** (peuple) allemand est une unité biologique composée d'hommes et de femmes de race aryenne.

Ces deux principes ont été appliqués strictement, avec une minutie sans faille, dans les domaines que nous allons traiter ici, parce qu'ils sont les plus éclairants: le mariage, le divorce, la filiation et la tutelle.

Quelques mots allemands
employés dans ce chapitre.

Eigennutz: intérêt de l'individu.

Gemeinnutz: intérêt de la communauté.

Untermenschen: sous-hommes.

Volk: peuple.

Volksgemeinschaft: communauté du peuple.

Volkgenossen: compagnon de la nation.

Weltanschauung: conception du monde.

MARIAGE ET « RACE PURE »

Selon les deux principes sus-énoncés, le mariage dans l'optique raciste hitlérienne a pour but la procréation du plus grand nombre possible d'enfants de "race aryenne pure".

Le mariage mixte, entre personnes de "races" différentes, est, pour les nazis, non seulement une absurdité, mais aussi et surtout un crime contre le peuple allemand, compris comme une unité de sang. Les mariages mixtes seront donc totalement interdits en 1935. Mais les juristes allemands se sont heurtés au problème des mariages mixtes contractés avant leur prise du pouvoir.

"Erreur d'appréciation"

La législation allemande d'avant le nazisme (comme d'ailleurs celles de tous les pays civilisés) comportait un article permettant d'annuler un mariage conclu dès lors qu'"au moment de la célébration (l'un des époux) a fait erreur sur la personne de l'autre époux ou sur des qualités personnelles" de ce dernier. (Article 1333 du B.G.B., c'est-à-dire du Code Civil allemand).

Dès l'arrivée d'Hitler au pouvoir, des hommes et des femmes mariés à des juifs ou des juives, ont essayé d'invoquer cette disposition législative pour se débarrasser d'un conjoint devenu gênant. Il leur était évidemment impossible de prétendre qu'ils ignoraient au moment de leur mariage que ce conjoint était d'origine juive. Et de premières décisions des tribunaux allemands rejetèrent effectivement des demandes en annulation de mariage présentant comme "erreur sur la personne" l'appartenance de son conjoint à la "race juive".

Mais ils ont bientôt trouvé une formule pour répondre aux exigences de la doctrine officielle. C'est par un arrêt de la Cour Suprême, en 1934, qu'un mariage de cette sorte a été annulé, bien qu'il ait été prouvé que le mari, au moment du mariage, savait que son épouse était juive.

Cette annulation est intervenue au "motif" suivant: s'il est exact que l'époux savait, au moment du mariage, que son épouse était d'origine juive, il a néanmoins commis une erreur "dans l'appréciation de l'importance qu'avait l'appartenance du conjoint à cette race"; et, coup de patte à l'Eglise, notamment l'Eglise catholique, la Cour Suprême ajoutait que cette fausse appréciation était imputable à "l'influence de la doctrine ecclésiastique permettant de penser que l'autre appartenait seulement à une religion différente, ce qui pourrait être corrigé par sa conversion au christianisme".

Délais...prolongés

Un second obstacle provenait des dispositions relatives au délai pendant lequel la nullité pouvait être demandée. Aux termes de l'article 1339 du B.G.B., ce délai devait être au plus de six mois à partir de la constatation de l'erreur.

Le conjoint "aryen" sollicitant l'annulation de son mariage mixte au bout de plusieurs années pouvait difficilement faire valoir qu'il avait découvert son "erreur" depuis moins de six mois.

Les juristes allemands n'ont pas hésité à écarter cette difficulté. La Cour Suprême décida que "ce n'est

que par la Loi sur la réorganisation du personnel de l'administration publique (7 avril 1933) qu'ont été tirées les conséquences de la différence de race. Avant cette consécration officielle de l'importance de la différence de race, on ne pouvait pas espérer que les tribunaux en tiendraient compte dans une action en nullité de mariage. Jusqu'à ce moment, le cours du délai de prescription était donc suspendu".

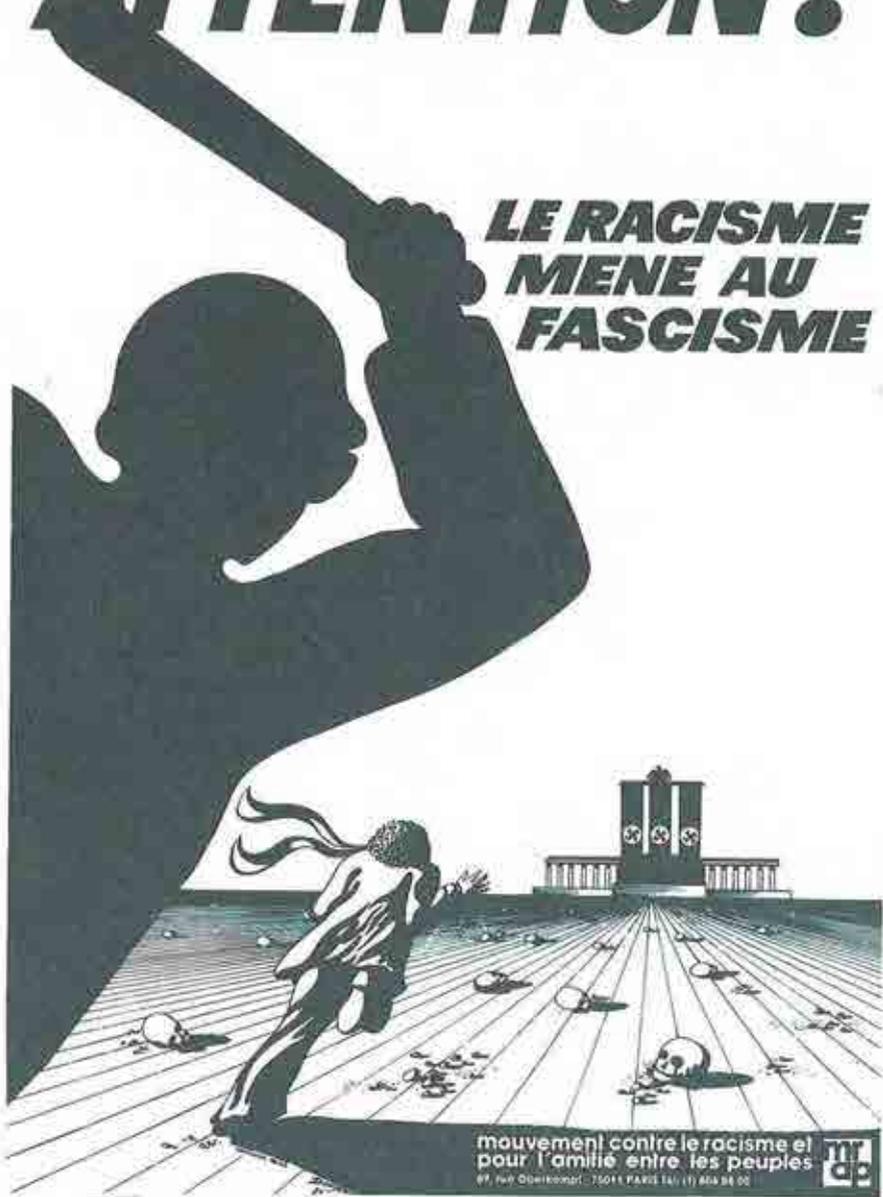
La Cour Suprême a maintenu cette jurisprudence jusqu'à la fin du 3ème Reich. Mais elle ne donnait évidemment pas satisfaction à tous ceux qui désiraient se séparer d'un conjoint juif. Les tribunaux inférieurs se sont montrés souvent plus accommodants: le Tribunal de Grande Instance de Munster, par exemple, admettait une demande en nullité formulée en 1936, estimant que "l'erreur sur la personne" commise par le demandeur n'avait cessé qu'avec la promulgation des lois de Nuremberg (15 septembre 1935).



Dessin nazi: les bons enfants aryens et les méchants enfants juifs. (Extrait du film "Au nom du Führer").

ATTENTION!

**LE RACISME
MENE AU
FASCISME**



mouvement contre le racisme et
pour l'amitié entre les peuples

89, rue Oberkampf - 75011 PARIS (XI) - 01 46 34 00



Une affiche du MRAP, largement répandue depuis 1980.

DIVORCE : LA « FAUTE » D'ÊTRE JUIF

A leur arrivée au pouvoir, les nazis trouvaient dans le B.G.B. une disposition permettant à l'un des époux de solliciter le divorce si l'autre avait commis une faute telle qu'on ne pouvait légitimement demander à la victime de cette faute de continuer la vie commune (article 1568 du B.G.B.).

Cette conception du divorce était en contradiction flagrante avec celle des nazis. Ce qui comptait pour ces derniers, c'était uniquement de déterminer si un mariage était susceptible de contribuer à la naissance d'enfants de "race aryenne". Car tel était le seul critère valable pour la *Volksgemeinschaft* (la communauté du peuple).

Toute la doctrine, la législation, et aussi la jurisprudence nazies en la matière tendent donc à substituer à l'intérêt individuel, l'intérêt social-celui-ci se ramenant, bien entendu, au degré de probabilité de la procréation d'enfants de "race pure".

Après le 15 octobre 1933, date à partir de laquelle les actions en nullité étaient prescrites, selon la jurisprudence de la Cour Suprême, des conjoints "aryens" d'un juif ou d'une juive tentèrent d'aboutir à la séparation en recourant au divorce.

Les dispositions de l'article 1568 du B.G.B. étaient difficiles à invoquer, l'appartenance à la "race juive" (surtout si le mariage avait été conclu longtemps avant l'arrivée des nazis au pouvoir) ne pouvant évidemment pas être considérée comme "faute" dans le sens de cet article.

C'est dans l'appréciation de cette "faute" que les tribunaux ont trouvé des solutions conformes à la doctrine raciste.

Ainsi, il a été jugé que devait être prononcé le divorce pour "faute" d'un époux qui n'avait pas observé les principes antisémites du Parti National Socialiste (arrêt de la Cour Suprême du 11 juin 1936).

Pour refus de tendre le bras...

Mieux que cela: est considérée comme "faute" le fait, par une femme, d'avoir, dans un procès de divorce intenté par son mari, choisi un avocat juif (aux tout débuts du régime hitlérien, certains avocats juifs pouvaient encore exercer leur profession, notamment s'ils étaient anciens combattants décorés pour faits de guerre).

La même idée se retrouve dans un jugement du Tribunal de Grande Instance de Senftenberg. Dans cette affaire, la femme en procès avec son mari, demande une provision ad litem (c'est-à-dire une provision destinée à faire face aux frais du procès). Le tribunal admet le bien-fondé de la demande, mais la repousse quand même parce que la femme avait choisi un avocat "non aryen", et il prononce le divorce à ses torts.

On le voit: c'est avant même la réforme de la loi sur le divorce, intervenue le 6 juillet 1938, que les tribunaux ont appliqué les principes nazis en donnant une interprétation extensive de la notion de faute.

A ce sujet, on peut encore citer un jugement du Tribunal de Grande Instance de Rudolstadt, du 11 janvier 1937, prononçant le divorce aux torts exclusifs de la femme d'un fonctionnaire qui, malgré l'injonction de son mari, avait refusé d'exécuter le salut hitlérien. Il est intéressant de noter les motifs de ce jugement, alors que la femme avait déclaré, au cours de la procédure, qu'elle était prête dorénavant à tendre

le bras:

"La femme, malgré les demandes répétées de son mari et ses sommations de garder, en tant que femme d'un fonctionnaire allemand, une attitude conforme aux lois du nouvel Etat, et de s'écarter de tout ce qui est contraire à l'Etat et à la **Weltanschauung** (conception du monde), aux principes et aux idées du mouvement national-socialiste, s'est exclue par là de la **Volks-gemeinschaft**, et elle s'est ainsi rendue coupable d'une désagrégation si profonde du lien conjugal qu'on ne peut plus demander légitimement à son mari de continuer la vie commune avec elle".

Des arguments semblables avaient été avancés par le Tribunal de Grande Instance de Hambourg, dans un jugement du 14 février 1935, concernant un mari communiste qui s'était réfugié en U.R.S.S. après l'arrivée d'Hitler au pouvoir. La femme demandait le divorce parce que son mari, par cette attitude, avait causé la désagrégation de la vie commune. En application de l'article 1568 du B.G.B., le tribunal a prononcé le divorce aux torts exclusifs du mari.

De même, les tribunaux prononcent dorénavant systématiquement le divorce dans le cas où l'un des époux se refuse à procréer "des enfants de race pure".

La réforme du divorce (Loi du 6 juillet 1938)

La réforme du divorce est, bien entendu, essentiellement inspirée par le but que les nazis assignent au mariage.

L'adultère est maintenu comme cause péremptoire du divorce (article 47), mais le fondement de cette cause est modifié. Dans l'exposé des motifs, le législateur explique que l'adultère est la faute la plus grave (non pas à l'égard du conjoint), mais à l'égard de la **Volks-gemeinschaft** (communauté du peuple).

La seconde raison absolue ou péremptoire du divorce, c'est le refus d'un des époux d'avoir des enfants (article 48); l'exposé des motifs indique que le législateur a ainsi voulu sanctionner une faute commise à l'égard du but essentiel attribué au mariage par des nazis: la procréation d'enfants "aryens".

Les praticiens ont vu dans cette cause de divorce

une faculté donnée aux époux désireux de divorcer, d'y aboutir par consentement mutuel. En effet, rien de plus facile que de faire attester par l'un des époux que l'autre refuse d'avoir des enfants. Il suffit que l'autre acquiesce pour que le divorce devienne obligatoire.

Mais les esprits nazis sont tellement obnubilés par leurs fantasmes, que les plus éminents de leurs commentateurs nous disent "que la honte qui est attachée au refus de procréer des enfants est si grave que les époux ne l'évoqueront pas à la légère". Inutile de dire que cette théorie est restée très loin de la réalité.

Parmi les autres causes de divorce introduites dans la législation nazie, l'on peut citer la stérilité précoce survenue après la conclusion du mariage (article 52). Et il y a lieu de noter que cette stérilité précoce peut résulter non seulement d'une maladie, mais d'une intervention officielle selon la loi sur la stérilisation, qui peut s'appliquer à des personnes mariées comme à des célibataires. Autrement dit, le gouvernement, en ordonnant la stérilisation d'un des époux, fournit à l'autre un motif de divorce. Ajoutons, qu'un époux lui-même stérile, ne peut pas invoquer la stérilité de l'autre pour divorcer: car alors, il ne pourrait invoquer l'intérêt de la *Volksgemeinschaft*.

Une dernière cause introduite par la législation nazie, c'est la vie séparée des époux pendant plus de trois ans. Le législateur a simplement voulu par là permettre le divorce à des époux qui n'avaient pas divorcé avant la promulgation de la loi de 1938 en raison des principes du B.G.B. régissant la matière et ne tenant pas compte du but assigné par les nazis à l'institution du mariage.

FILIATION : LE POIDS DE LA BIOLOGIE

Jusqu'à l'arrivée du nazisme, la question de savoir quel était le père d'un enfant n'avait qu'un intérêt purement civil. La constatation d'une filiation avait des influences sur les obligations alimentaires, sur le nom de l'enfant, sur les droits de succession...

En matière de filiation légitime, le B.G.B. était encore inspiré des principes du Droit romain, selon lesquels le père d'un enfant légitime était le mari de sa mère. En matière d'enfance naturelle, ce principe étant inapplicable, le père de l'enfant était l'homme qui l'avait volontairement reconnu ou dont la paternité avait été constatée par un jugement à la suite d'une procédure en reconnaissance de paternité.

Il est évident que tout cela allait à l'encontre des principes du Droit nazi qui, faisant fi des conséquences civiles de ces constatations de paternité, ne recherchait que la paternité biologique afin de pouvoir déterminer la "race" à laquelle l'enfant appartenait.

Prenons l'exemple d'une femme "aryenne", mariée à un "aryen" et qui aurait un enfant adultérin avec un père juif. Selon la législation antérieure, cet enfant était considéré comme le fils légitime du mari "aryen". C'est dire qu'il aurait pu devenir membre du parti nazi

et même S.S., alors qu'il était, horreur! biologiquement "demi-juif". En sens inverse, une femme "aryenne" mariée avec un juif, ayant un enfant adultérin avec un "aryen" donnait naissance - toujours selon la législation existante - à un "demi-juif", alors que, selon la doctrine nazie, cet enfant était biologiquement de "race aryenne pure".

De même, concernant la paternité naturelle, une reconnaissance authentique ou de complaisance (pratique courante) pouvait, selon l'appartenance "raciale" du père, donner à un enfant de "race pure aryenne" la qualification de "demi-juif", ou celle d'"aryen pur" à un "demi-juif" (si par hypothèse le père biologique était lui-même juif).

En résumé, le B.G.B. ne comportait évidemment aucune règle permettant de vérifier si le lien de filiation légale correspondait bien à la filiation biologique. Bien au contraire, certaines règles s'opposaient à toute recherche de paternité biologique.

Il était, par exemple, prévu une action en désaveu de paternité pouvant être exercée par le mari, s'il avait des motifs sérieux pour penser que l'enfant de sa femme était adultérin. Mais, cette action ne pouvait être exercée que par le mari et pendant un court délai, soit un an à partir du moment où il avait eu connaissance de la naissance de l'enfant (Articles 1593 et 1594 B.G.B.).

Constatation de la filiation légitime

Pour répondre aux conceptions racistes, comme dans beaucoup d'autres matières, la doctrine et la jurisprudence ont précédé le travail législatif.

Sans attendre les modifications du Code, les juristes nazis exigent des tribunaux qu'ils écartent purement et simplement l'application des articles du B.G.B. qui faisaient obstacle à l'établissement de la véritable paternité après le délai d'un an prévu pour introduire une action en désaveu de paternité, ou si le père était décédé dans ce même délai.

On peut lire dans des commentaires d'"éminents" juristes nazis: "Le Juge n'est pas là pour laisser dans l'obscurité une descendance obscure en se basant sur

des dispositions législatives formalistes et pour donner acte à un bâtard juif qu'il est un enfant légitime, et par conséquent aryen. Si la famille est au service de la **Volksgemeinschaft** et si elle reçoit de cette dernière ses forces, il en résulte qu'aucun juge n'a le droit de prononcer dans cette matière des obscurités ou des mensonges seulement parce qu'une vieille loi le veut. Cela n'est plus de la jurisprudence, mais de "l'application de paragraphes" (J.W. 36.16, hebdomadaire juridique, correspondant à "La Gazette du Palais" française).

Certains tribunaux, malgré ces attaques, continuaient d'appliquer la loi. D'autres se montraient plus favorables aux thèses des juristes nazis.

Un arrêt du 10 septembre 1936, rendu par la Cour d'Appel de Francfort, déclare inapplicable l'article 1594 du B.G.B., en ces termes:

"La disposition du paragraphe 1594 se trouve dans le B.G.B. de 1900, donc dans une loi promulguée avant la révolution nazie. Le paragraphe 1594 n'a pas été abrogé formellement jusqu'à maintenant. On doit quand même se demander - comme d'ailleurs à propos de toute autre disposition promulguée avant 1933, puisqu'il s'agit de Droit ancien - si son application est conciliable avec la **Weltanschauung** nazie qui constitue la base de toutes les sources de Droit, et cela d'autant plus que le législateur actuel est presque hors d'état d'abolir expressément chaque disposition particulière qui va à l'encontre du sentiment nazi de justice. Demander une déclaration authentique de la volonté du Führer serait retomber dans l'époque passée du positivisme juridique. D'ailleurs le législateur a ancré cette idée d'une manière positive par l'introduction de la notion de "bon sens populaire" dans le paragraphe 2 du Code Pénal qui doit être appliqué aussi en matière de droit civil. Il va à l'encontre de ce bon sens populaire d'exclure le défendeur pour toujours de sa "gent", pour l'encadrer de force dans une autre. Le bon sens populaire exige que chacun reste dans sa gent. La question de la descendance d'un homme est d'une importance capitale et décisive pour lui, ainsi que pour la **Volksgemeinschaft**, du point de vue racial et biologique... Dans la question de l'application du

paragraphe 1594, il faut peser la valeur des intérêts opposés. Il y a, d'une part, l'intérêt de l'enfant à ce que soit fixé qu'il n'est pas un enfant naturel, et, d'autre part, l'intérêt de la **Volksgemeinschaft** à la constatation de sa véritable filiation".

En conséquence, la Cour admet le désaveu de paternité malgré l'expiration du délai d'un an.

Cet arrêt, reçu avec enthousiasme par les juristes nazis, prévalut alors dans la jurisprudence des tribunaux et des cours de l'Allemagne hitlérienne.

Concernant la filiation naturelle

Nous savons déjà que la paternité d'un enfant naturel (et par conséquent son appartenance raciale) dépendait de la reconnaissance, soit volontaire, soit judiciaire. Les reconnaissances volontaires dépendaient bien entendu, de la bonne volonté de l'homme, lequel, la plupart du temps, épousait la mère, légitimant par là-même son enfant.

Cette reconnaissance pouvait donc aboutir, dans certains cas, à faire d'un enfant "demi-juif" un enfant de "race aryenne" et inversement, d'un enfant considéré, selon la terminologie nazie, comme "aryen", un "demi-juif".

La législation existante était comme la précédente en contradiction formelle avec les buts poursuivis par les nazis.

L'ingéniosité des juristes nazis a trouvé une solution à ce problème "capital" par une interprétation singulière de l'article 256 du Code de Procédure Civile (Z.P.O.).

Aux termes de cet article, "on peut agir pour faire constater l'existence ou l'inexistence d'un rapport juridique, pour faire vérifier l'exactitude ou la fausseté d'un acte, si le demandeur a un intérêt juridique à ce que le rapport juridique, l'exactitude ou la fausseté de l'acte soient rapidement constatés par une décision judiciaire". Jusqu'à l'arrivée des nazis au pouvoir, la jurisprudence et la doctrine étaient unanimes pour interpréter cet article comme moyen permettant à un demandeur qui craint la perte de ses moyens de preuve, de faire constater l'existence ou

l'inexistence d'une obligation, d'un fait ou d'un acte juridique, par une décision judiciaire, avant tout recours sur le fond. Personne n'avait jamais songé à appliquer cet article pour écarter les règles en matière tant de filiation naturelle que de filiation légitime.

Mais, avec le nazisme, toutes les distorsions du Droit devenaient possibles. C'est ainsi qu'on peut citer une décision de la Cour Suprême permettant à un fonctionnaire de la ville de Berlin, enfant naturel, de faire constater que tel homme était son père naturel et que, cet homme étant "aryen", lui-même l'était aussi.

L'enfant, c'est-à-dire le fonctionnaire berlinois, ne demandait rien à son père naturel. Le litige n'avait pour objet ni pension alimentaire, ni une réclamation quelconque concernant la succession de ce père. Le seul effet juridique admis par la Cour Suprême était la constatation que le demandeur était bien "aryen" et qu'il pouvait donc rester fonctionnaire, voter, servir dans l'armée, etc.

Il faut préciser que des juristes allemands honnêtes ont déclaré leur désaccord avec cette jurisprudence. Ils objectaient à juste titre que les tribunaux civils n'ont à connaître que des réclamations civiles et qu'un intérêt de droit public ne suffit pas pour exercer une action civile. En vain.

Des actions judiciaires ont été aussi admises, d'où il résultait que, pour un enfant de mère "aryenne", la reconnaissance volontaire et même judiciaire par un juif, n'était pas valable.

L'intérêt de faire constater le lien biologique pour déterminer l'appartenance raciale du demandeur, considéré comme primordial, a également permis l'annulation de maints jugements précédemment rendus conformément à la législation et à la jurisprudence antérieures.

L'absurdité du système nazi

Les nazis prétendaient dans leurs écrits théoriques et faisaient enseigner par leurs professeurs d'universités, que la **race** n'avait rien à voir avec la **religion**. La conversion d'un juif n'avait aucune influence sur son appartenance "raciale", et il continuait d'être traité comme tel.

Mais de quelle manière les "aryens" devaient-ils faire la preuve de leur appartenance à la "race supérieure"? En dernière analyse, et faute de critères scientifiques, évidemment inexistants, cette preuve se fondait sur...la religion des grands-parents. Les lois racistes de Nuremberg (15 septembre 1935) définissent comme "aryen" celui qui a quatre grands-parents non juifs.

Les commentateurs officiels du parti nazi en tiraient des "analyses" subtiles de ce genre:

- Si un grand-parent catholique s'est converti au judaïsme, ses petits-enfants nés avant sa conversion sont "aryens", et ceux nés après sont "juifs".

- À l'inverse, si un grand-parent a appartenu à la religion juive et s'est converti au christianisme, tous ses petits-enfants sont considérés comme "juifs", qu'ils soient nés avant ou après sa conversion.

Ainsi, des personnes ayant, selon la terminologie nazie, des grands-parents juifs peuvent être soit **Volljude** (juifs à 100%), soit "aryens purs", selon qu'ils sont nés avant ou après la conversion de leur grand-parent.

D'autre part, des parents "purs aryens" peuvent donner naissance à des **Volljuden** (juifs à 100%) si leurs propres parents étaient non juifs, mais que l'un de leurs grands-parents se soit converti au judaïsme avant leur naissance.

TUTEURS, PUPILLES ET « INTÉRÊT COLLECTIF »

Comme le Droit français, le Droit allemand, tel que codifié dans le B.G.B., exigeait du Juge de la Tutelle que celle-ci soit organisée en fonction des intérêts de l'enfant. Cette défense de l'individu était, là encore, en contradiction avec le principe nazi selon lequel "Gemeinnutz geht vor Eigennutz" (l'intérêt de la communauté prime l'intérêt du particulier).

Pour appliquer dans toute sa rigueur l'idéologie raciste, les magistrats nazis allaient s'appuyer sur les dispositions de l'article 1779-2 du B.G.B. Ce paragraphe dispose que le Juge doit prendre en considération la conviction religieuse du pupille lors de la nomination du tuteur. Déjà, il était donc rare de voir un juif nommé tuteur d'un enfant chrétien (donc "aryen").

L'innovation de la jurisprudence nazie consiste dans le fait que l'on refusa l'application du principe de l'article 1779 aux enfants juifs. Le Tribunal de Grande Instance de Berlin s'opposa à la désignation d'un tuteur juif à un enfant également juif. Le Tribunal invoque en l'occurrence le principe nazi selon lequel aucun juif ne pouvait exercer une fonction

honorifique. Or, c'était le cas, selon lui, pour la fonction de tuteur, même si elle est exercée sur un enfant "non-aryen".

Autre décision significative: la Cour d'Appel de Leipzig admit le pourvoi d'un mari contre la décision du Juge des Tutelles, qui avait refusé une analyse de sang, parce que cette analyse pouvait priver l'enfant d'une créance alimentaire. La Cour estima que "les intérêts de la **Volksgemeinschaft** à constater la descendance de tout individu primaient l'intérêt de l'enfant à recevoir une pension alimentaire".

Dans le même ordre d'idée, l'on peut citer une décision du Tribunal de Grande Instance de Rostock, qui refuse d'homologuer un acte par lequel un tuteur vendait à un juif un immeuble appartenant à sa pupille "aryenne". Le Tribunal n'invoque aucun moyen concernant l'opportunité ou l'inopportunité de cette vente du point de vue économique, mais uniquement l'intérêt de la **Volksgemeinschaft** d'éviter que les immeubles allemands passent entre des mains "non-aryennes". Le Tribunal se réfère explicitement aux points 4 et 5 du programme national-socialiste. Ce programme, dit le Tribunal, constitue une donnée du Droit positif: son application s'impose aux juges et prime les dispositions du B.G.B.

Pour des raisons identiques, la Cour d'Appel de Leipzig refuse l'homologation d'un contrat d'apprentissage entre un tuteur et un artisan juif concernant un enfant "aryen", toujours en vertu du principe: "**Gemeinnutz geht vor Eigennutz**" - Gemeinnutz étant entendu non pas dans le sens général du terme, c'est-à-dire intérêt de la collectivité, mais intérêt de la "race aryenne".

Ce même principe allait d'ailleurs être appliqué non seulement dans le domaine du Droit, mais dans toutes les branches de la science et de la culture, ainsi qu'en médecine: les médecins devaient soigner, guérir et maintenir en vie ceux qui étaient susceptibles d'améliorer ou de développer la "race aryenne"; ceux qui ne contribuaient pas à la réalisation de cet "idéal" pouvaient être abandonnés à leur sort.

Manfred IMERGLIK
Avocat

Membre du Bureau National du MRAP.



APRÈS LA DÉFAITE (1940) : DE LA HONTE AU REFUS

En avril-mai 1940, la guerre-éclair d'Hitler envahit toute l'Europe occidentale. L'armée nazie culbuta les armées françaises et déclencha cet extraordinaire exode des populations civiles qui, de la Belgique, du Nord, de l'Est, du Centre de la France, de la région parisienne essayaient de fuir le plus loin possible cette armée allemande qui paraissait invincible.

Il y eut un énorme désarroi. Un million et demi de soldats français se trouvaient prisonniers sans avoir combattu, complètement hébétés, dans des camps provisoires où on les rassemblait, désarmés, mal nourris, attendant un sort que certains croyaient rapidement réglé avec un retour à leur foyer. Dans la population, d'autre part, dominait une espèce de stupeur devant un anéantissement aussi total, à laquelle se mêlait l'espoir d'un règlement rapide de la situation.

Certes, dès la cessation des hostilités, dès l'armistice du 17 juin, beaucoup s'aperçoivent que les choses n'iront pas si vite et que la France se prépare à des années où la liberté, la justice et la dignité humaine seront bafouées.

C'est un sentiment de honte, en premier lieu, qui éclate et se manifeste chez un certain nombre de

Français. On parle d'un maréchal, vainqueur à Verdun pendant la première guerre mondiale; c'est ce maréchal qui prend en mains, comme Président du Conseil, les destinées de la France et signe l'armistice; dans ses discours, il présente la défaite comme une punition légitime d'une façon de trop bien vivre, de revendications ouvrières trop vite acceptées.

Aussi n'envisage-t-il pas des mots d'ordre de lutte, mais il pousse au contraire l'opinion à accepter cette punition. Comme slogans, comme vertus civiques, il propose d'une part la soumission au pouvoir nouveau qui s'installe et à la présence des armées étrangères, d'autre part le mépris vis-à-vis de certaines catégories de la population: mépris vis-à-vis d'hommes politiques considérés comme responsables de la défaite, mépris vis-à-vis d'étrangers, mépris vis-à-vis de juifs qui auraient envahi et pollué l'esprit français. Il ajoute à ces deux sentiments un troisième, l'esprit de délation: dénoncer les "mauvais Français", dénoncer ceux qui, parce qu'ils sont politiques, parce qu'ils sont étrangers ou parce qu'ils sont juifs, nous ont, dit-il, conduits là.

L'hospitalité bafouée

Cette honte va encore beaucoup plus loin, dans ce pays de France qui est le pays des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui est le pays traditionnel de l'asile politique et cela, au 18ème siècle déjà. Au temps de la monarchie absolue, les gens persécutés pour leurs opinions religieuses en Angleterre, persécutés pour leurs opinions politiques en Russie ou en Prusse, venaient se réfugier en France où ils étaient bien accueillis.

On livre maintenant aux Allemands ceux qui sont venus sans méfiance se confier à l'hospitalité du peuple français, de la nation française. Les Italiens de Mussolini, les Allemands d'Hitler, les Polonais de Pilsudski, les Roumains, les Hongrois, les Espagnols de Franco, les Autrichiens après l'Anschluss (1), tous ces gens se retrouvent en France réunis dans des camps et sont bientôt livrés aux nazis.

Cette honte n'est pas le seul sentiment qui boule-

verse un certain nombre de Français. Il s'y ajoute tout de suite un mouvement de révolte et d'opposition. C'est encore trop tôt pour parler de Résistance. La Résistance est une réalité qui se structurera et viendra plus tard; il s'agit, pour l'heure, d'un état d'esprit, indépendant de l'âge, du sexe et de la condition sociale.

Cette honte, ce refus d'accepter la nouvelle forme de vie en France, entraînent certains à constituer de petits noyaux dont la première arme est la protestation. Le premier combat est donc un combat de protestation. On proteste contre la présence allemande qui occupe une grande partie de la France, qui divise cette France en deux et rend pratiquement impossibles les communications entre la zone sud et la zone nord, la zone sud où le gouvernement de Vichy joue le rôle de gardien.

Le 8 juillet 1940, les Français assistent à la destruction légale de la Constitution de la III^{ème} République: 80 parlementaires sur plus de 600 sont seuls à protester: ainsi, la France est le seul pays à avoir un gouvernement légalement constitué qui collabore avec l'occupant. On remplace les mots de "liberté, égalité, fraternité" par ceux de "travail, famille, patrie", l'idéal de progrès social et de paix par un autre slogan auquel on donne le nom de "révolution nationale", tant il est vrai que les régimes les plus autoritaires volent aux gens épris de liberté, épris d'histoire, d'évolution des peuples, le mot de révolution et le mot de patrie.

La poignée de main de Montoire

Dès le 22 juillet, on s'aperçoit que les naturalisations de moins de dix ans sont révisées. Cela concerne les Italiens antifascistes arrivés en France entre 1922 et 1930; cela concerne aussi les Allemands, les Espagnols, les Portugais. Cette première mesure assimile donc à des étrangers des gens qui se sont installés en France, qui y ont vécu, qui s'y sont mariés, qui ont des enfants nés en France.

Le 3 octobre, est institué et publié le Statut des Juifs dans la fonction publique. A partir de ce

moment-là, toute personne reconnue juive ne peut plus être ni instituteur, ni professeur, ni juge, ni même postier. Le 4 octobre, est publiée une autre loi qui permet d'interner tous les étrangers juifs qui sont en France, ainsi qu'un certain nombre de communistes, de francs-maçons connus et d'hommes politiques de la IIIème République. Tout cela conduit, le 14 octobre 1940, à l'entrevue de Montoire, où le maréchal Pétain scelle d'une poignée de main avec Hitler, enregistrée devant les photographes et les caméras, l'engagement de collaboration entre l'Allemagne nazie et la France de Vichy.

(1) Fusion entre l'Allemagne et l'Autriche imposée par Hitler.



Carte montrant la zone occupée directement par les forces allemandes en 1940, et le territoire "non occupé", contrôlé par le régime de Pétain. En 1942, en violation de l'accord d'armistice, l'occupation s'étend à la France entière.

LES DÉBUTS DE LA RÉSISTANCE : INFORMER, AIDER, SABOTER

Une première forme de protestation s'instaure donc: protester. Comment? On ne peut pas protester par des manifestations, puisque les polices et les armées les interdisent et les dispersent. On ne peut pas protester par des articles dans la presse, puisque toute presse libre a été supprimée et que celle qui subsiste est soigneusement censurée, à Vichy d'une part, à Paris d'autre part. La même censure s'exerce sur les émissions de radio; à un moment où n'existent pas encore le poste à transistors ni la télévision, l'information par ondes est limitée à la T.S.F., une radio avec des lampes et de l'électricité, solidement contrôlée par l'occupant, à tel point que, très tôt, le slogan qui la caractérise est: "Radio-Paris ment, Radio-Paris ment, Radio-Paris est allemand".

Aussi, la première forme de protestation consiste-t-elle dans l'information. Il faut essayer de dire aux gens ce qui se passe; cette information s'opère par la publication d'un certain nombre de tracts, des petits tracts d'abord, que tous ces gens qui ne sont pas d'accord écrivent, recopient, un peu comme des chaînes de solidarité, tapent à plusieurs exemplaires à la machine, reproduisent sur stencils.

Dans un deuxième temps, se développent les jour-

naux clandestins. Par exemple, les arrestations qui suivent la manifestation du 11 novembre 1940, organisée à l'Etoile par des lycéens et des étudiants, suscitent la naissance d'un premier journal: "L'Université libre"; y écrivent des gens prestigieux comme Joliot-Curie, un des grands physiciens de l'époque, qui proteste en même temps contre l'arrestation d'un autre Prix Nobel de physique, membre du Parti communiste, Paul Langevin.

D'autres journaux surgissent et, de tirages en tirages, on comptera, en 1944, plus de 800.000 journaux publiés chaque mois; il s'agit, bien entendu, de numéros et non de titres.

Les armes de l'esprit et du coeur

Tout cela ne va pas sans problèmes; problèmes d'argent: il faut trouver, chez les uns, chez les autres, de quoi acheter du papier qui est fortement contingenté; problèmes de papier qu'il faut acheter au marché noir, car il est très contrôlé; il faut aussi trouver des imprimeries qui acceptent le risque énorme de publier des textes interdits et dangereux; il faut ensuite arriver à diffuser en trouvant des volontaires, disponibles, courageux pour en assurer le transport aux quatre coins de la France et dans les milieux les plus divers; il faut enfin faire face à la répression.

La lecture de cette presse clandestine crée des réseaux de lecteurs invisibles, qui en deviennent les diffuseurs et qui font comprendre, en répandant la vérité, ce que signifie la présence d'une armée nazie et d'un gouvernement collaborateur.

Faire savoir, tel est notre but en informant; le fait de savoir déclenche dans une partie de l'opinion une deuxième forme de la lutte contre les Allemands, c'est-à-dire la solidarité. En effet, les gens arrêtés parce qu'ils sont communistes ou parce qu'ils sont juifs ou étrangers, laissent derrière eux des femmes, des enfants qui ont besoin d'aide. Aider n'est pas toujours chose facile: il faut souvent ouvrir sa porte pour accueillir des femmes, des enfants, des gens sans abri, éventuellement un évadé, trouver un lit, rajouter une assiette à un moment où le ravitaillement est si

difficile, et leur donner une nouvelle légalité.

Ainsi prend naissance cette organisation extraordinaire de filières de refuge, de passage d'une ville à une autre, de la zone occupée à la zone non-occupée, vers l'étranger même, pour que ces gens soient en liberté après l'établissement de papiers d'identité grâce à l'organisation de véritables officines de faux-papiers.

Les premières armes de la résistance à l'occupation nazie sont donc les armes de l'esprit et du coeur: protester, informer, aider.

Naissance de la lutte armée

Petit à petit, ces armes de l'esprit et du coeur entraînent et déclenchent, de la part des forces d'occupation nazies et de Vichy, une répression très violente, cherchant à faire taire et à faire peur: faire taire en pourchassant les imprimeurs, les diffuseurs, en arrêtant ceux qui ont fait paraître les journaux; faire peur en arrêtant ceux qui ont accueilli un réfugié, un de ces hommes qui se sont livrés à des actions directes contre les troupes d'occupation et que les Allemands appellent des terroristes, mais que nous appelons, nous, des patriotes. Le but est, à force de faire peur, d'obtenir le renoncement à une action quelconque, à une aide quelconque, à une parole quelconque contre l'occupant et contre Vichy.

L'effet est inverse. De cette crainte, de ce souci de faire taire, de faire peur et d'obtenir qu'un certain nombre de gens se livrent à la délation, est née, en premier lieu, une résistance beaucoup plus active, qui s'exerce contre les dénonciateurs. C'est à ce moment-là que les premiers résistants ne se contentent plus d'action contre les forces d'occupation nazie, mais dirigent leurs coups aussi contre ceux que l'on appelle des "collaborateurs", c'est-à-dire des indicateurs, des traîtres, qu'il faut châtier et éventuellement supprimer.

De même, la France comprend très vite que la collaboration consiste à écrémer tout ce que le pays produit, à réquisitionner toutes les denrées alimentaires et les biens de consommation, tout comme le

matériel d'usines en très bon état, pour orienter le tout en direction de l'Allemagne.

Pour empêcher ces départs, la seule action efficace se révèle le sabotage: sabotage des voies ferrées, sabotage dans les usines, sabotage du matériel qui doit être livré aux Allemands. Il s'effectue dans des conditions dangereuses, qui coûtent la vie à beaucoup de camarades de Résistance, mais il permet d'aboutir à des résultats.

Qui est en prison? Ce ne sont plus les voleurs et les assassins, mais ceux que les nazis appellent des "terroristes", des "judéo-marxistes", des "étrangers", des "gaullistes", et qui sont en réalité des patriotes.

Qui ment? Qui vole? Qui tue? Ceux qui se sont engagés dans la Résistance. Ils mentent en fabriquant des faux-papiers, ils trichent en donnant d'autres identités, en logeant des gens sans les déclarer, ils volent les tickets d'alimentation dans les mairies, ils volent les ravitaillements dans les trains qui partent pour l'Allemagne, ils tuent avec discernement les membres de la Gestapo et leurs collaborateurs français.

On arrive ainsi à une forme de résistance absolument incluse dans la vie quotidienne du pays avec sa morale inversée, mais qui est pratiquement le signe de l'honneur pour tous les Français.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX QUESTIONS JUIVES	
10546	
CERTIFICAT DE NON-APPARTENANCE A LA RACE JUIVE	
Sur la ou les pièces produites par l'intéressé, le Commissaire Général	
aux Questions Juives constate que M. <i>Abel Bloch rue de Valenciennes</i>	
<i>quartier de la Gare</i> <i>né le 11 Mars 1898.</i>	
ne doit pas être regardé comme juif aux termes de la loi du 2 juin 1941.	
Paris le <i>12 Mars 1944</i>	
Le Secrétaire Général aux Questions Juives	

Certificat de non-appartenance à la race juive, nécessaire pour être fonctionnaire, sous le régime de Vichy.

MOUVEMENTS ET RÉSEAUX : FACE AUX NAZIS ET A VICHY

Dans cette France, où une partie de l'opinion a compris dès le début ce que représentent le nazisme et le régime de Vichy, peu à peu s'élargit le sentiment que la présence des nazis et l'autorité d'un gouvernement de collaboration sont, de plus en plus, des moyens d'écraser la France et de la détruire, tant dans ses libertés que dans son existence même.

Une série d'événements en apportent la preuve et augmentent le nombre des opposants au gouvernement de Vichy ainsi que le nombre des patriotes décidés à se battre contre le nazisme et à l'expulser de France.

Deux événements significatifs

C'est d'abord la grande rafle des juifs au mois de juillet 1942. Cette rafle prend des proportions énormes, puisque plus de 10.000 juifs de tous âges et de toutes conditions sont arrêtés, et cela, par les soins de la police française. Ils sont transportés dans des autobus français jusqu'au Vélodrome d'Hiver, à Paris, gardés par des gendarmes français, puis envoyés dans des camps à Pithiviers, à Beaune-la-Rolande et à Drancy, enfin conduits dans des wagons de chemins de fer français jusqu'en Allemagne, à destination du camp

d'extermination d'Auschwitz.

La mesure est comble, et de nombreux Français comprennent alors ce qu'est le régime nazi et ce que représente cette volonté de génocide vis-à-vis d'une certaine partie de la population. D'autant que, dans le sud de la France, ont été créés de véritables camps, à Gurs par exemple, à Rivesaltes, à Noé, où sont rassemblés des étrangers, juifs ou non, par les soins de cette même police de Vichy.

L'autre événement est, en violation des accords d'armistice signés avec Pétain, l'occupation totale de la France par les armées allemandes, à la suite du débarquement anglo-américain en Afrique du Nord et de l'installation du gouvernement présidé par le général de Gaulle à Alger. La présence des armées allemandes sur l'ensemble du territoire français démontre la nécessité de se battre pour en finir avec la peste brune et la répression.

De décembre 1942 à mars 1943, une série de décrets établis conjointement par les Allemands et Vichy organise la "relève", puis le service du travail obligatoire (S.T.O.); c'est une nouvelle étape franchie dans l'esclavage. La relève prévoit, en théorie, que pour trois ouvriers français qui partent travailler en Allemagne, un prisonnier de guerre rentrera chez lui; l'application malhonnête de ce système entraîne le décret sur le S.T.O., véritable transfert des forces vives de la nation vers les usines de guerre allemandes; ces ouvriers doivent remplacer les ouvriers allemands envoyés sur le front russe pour combler les pertes subies par la Wehrmacht pendant l'hiver 42-43.

Le soutien de l'opinion

A ce moment-là, la Résistance est appuyée par une grande partie de l'opinion publique: ceux qui considèrent que l'emprisonnement, puis l'éventuel massacre des gens qui ne sont "pas comme les autres" constituent une atteinte à la dignité de l'homme; ceux qui considèrent que l'occupation totale du territoire est une violation d'un armistice, certes honteusement conclu, mais conclu tout de même le 17 juin 1940; ceux enfin qui considèrent que travailler dans les usines allemandes

sert l'effort de guerre des nazis. Cela entraîne une accélération vers l'organisation interne de la Résistance.

Comment s'est opérée cette structuration de la Résistance? Il faut distinguer alors entre les mouvements et les réseaux, même si, en raison de la clandestinité et de l'importance du travail à faire, beaucoup de Résistants se retrouvent polyvalents.

Que sont les Mouvements? Un mouvement, c'est une sorte d'organisation qui se crée autour du journal clandestin. Les tracts, les journaux donnent lieu à une rédaction, à la recherche de papiers, à la diffusion de ces journaux, à leur propagation à travers la France, à leur transport, à leur impression. Dans les mouvements de Résistance, comme dans les journaux, il s'agit d'informer; l'information orientant vers la solidarité, les mouvements se structurent en différents services: faux-papiers, service social, service de liaison entre les différents mouvements, puis groupes francs spécialisés dans l'action directe. S'ajoute, pour certains mouvements, le début d'une armée secrète organisée par petits groupes appelés "sizains" ou "mains", qui se préparent pour une future levée en masse, au moment du débarquement.

La Résistance intérieure et le Comité Français de Londres

Qu'est-ce qu'un réseau? Les réseaux sont plus directement le résultat du contact avec les Alliés et surtout avec l'Angleterre, puisque l'Angleterre est notre plus proche voisin, que les Anglais ont réussi à stopper l'invasion allemande sur leur territoire: c'est là que la Blitzkrieg, la guerre-éclair, a échoué, si bien qu'Hitler dut renoncer à franchir la Manche. Toutes les fois qu'un pays est en guerre contre un autre pays, il essaie de savoir ce qui se passe chez son ennemi et il envoie, pour cela, des agents à la recherche d'autochtones pour les renseigner, éventuellement pour les aider dans des actions de sabotage ou des transmissions de message.

Ces réseaux, tout en n'ayant pas un effectif aussi important que les mouvements, tout en étant plus

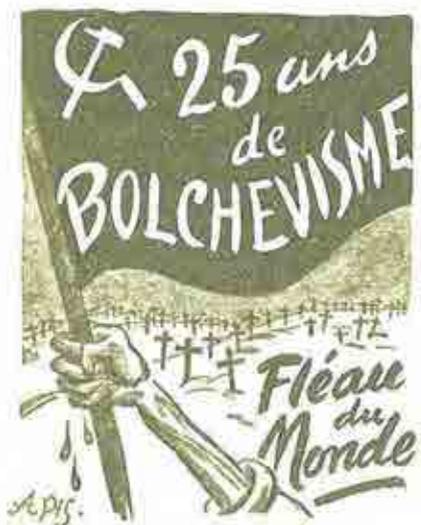
structurés, plus secrets qu'eux, gardent cependant des contacts avec eux pour y puiser l'essentiel de leurs troupes. Un cheminot qui transporte des journaux, par exemple, est en même temps un agent de renseignement sur les déplacements de troupes et les passages des trains dans une gare, sur une certaine voie ferrée ou sur les horaires de trains; un fermier est en même temps celui qui ravitaille un maquis, et qui aide aussi à des parachutages ou à des atterrissages d'avions clandestins. Renseignements, sabotages, opérations de parachutage ou d'atterrissage sont l'essentiel de l'activité des réseaux. Tout cela, sur le papier, est formellement séparé et bien structuré, mais, dans la réalité, les organigrammes se croisent, se recroisent et souvent utilisent les mêmes personnes.

Ces réseaux supposent des contacts avec l'Angleterre, soit le plus proche de nos alliés, les Soviétiques et les Américains étant beaucoup plus éloignés et utilisant par conséquent les services de renseignements des pays qui sont plus proches d'eux. Ces contacts ne sont toutefois pas les seuls, car la Résistance intérieure n'est pas la seule manifestation de Français qui s'opposent à la présence nazie.

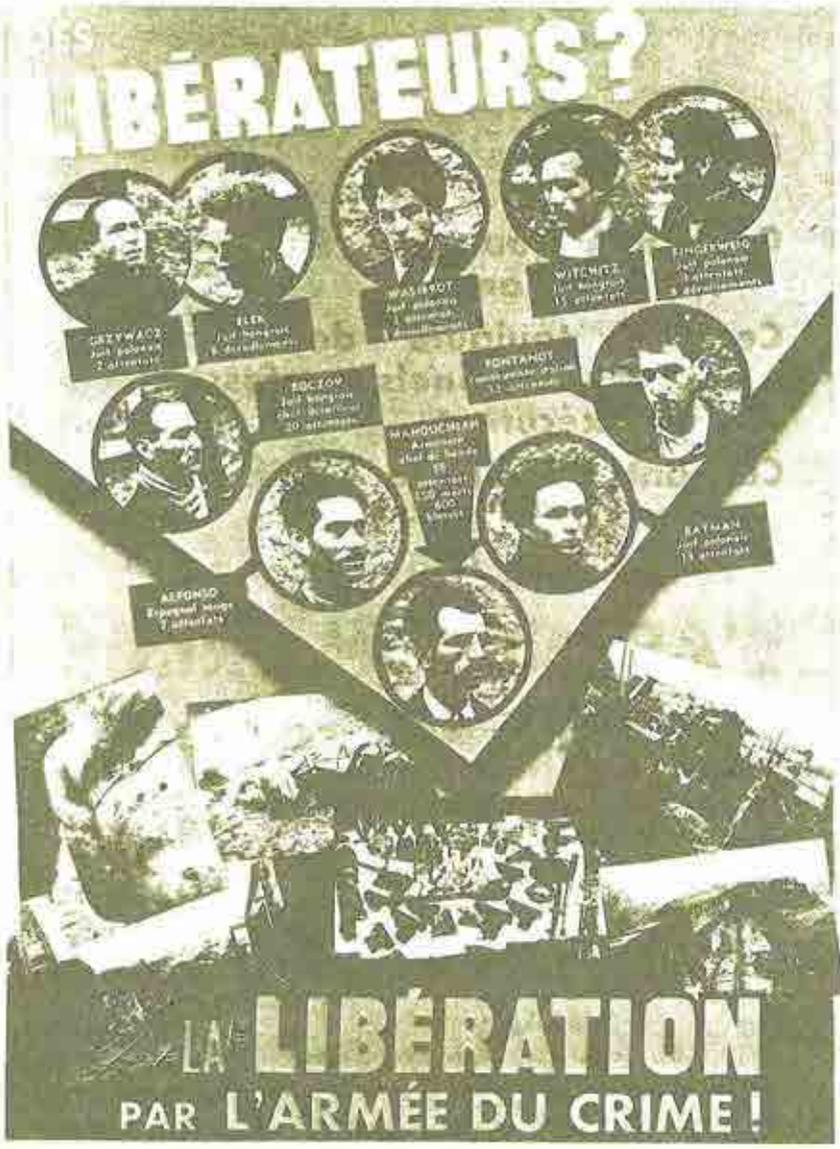
Une autre manifestation est celle des Français Libres. Il y a, à Londres, un certain général de Gaulle qui, dès le 18 juin 1940, a lancé une protestation très ferme contre l'armistice décidé par Pétain, et dont l'appel au rassemblement des Français qui veulent leur liberté et leur indépendance avait été entendu par un certain nombre de militaires et de civils. De Gaulle constitue à Londres un Comité Français, que les Alliés reconnaissent, malgré quelque mésentente au début, et quelque méfiance envers lui.

Dans la Résistance intérieure, nous finissons par considérer que ce Comité Français, avec à sa tête le général de Gaulle, est notre représentation auprès des Alliés, et bien souvent nous acceptons de lui des mots d'ordre que nous devons appliquer dans notre Résistance. Aussi, l'un des aspects de la Résistance intérieure, dès la fin de 1941, est son allégeance si le mot n'est pas trop fort, à ce que représente le Comité Français présidé par le général de Gaulle. Certains journaux - dont le premier est "Libération" - écrivent

au-dessous du titre: "Je n'ai qu'un but: rendre la parole au peuple français", et c'est signé De Gaulle.



Exemple de propagande contre le "judéo-bolchevisme"; le début d'une "bande dessinée" diffusée sous forme de dépliant dans la France à l'heure nazie.



La fameuse "affiche rouge" placardée dans toute la France, après la condamnation des 23 résistants étrangers du Groupe Manouchian (février 1944).



DE LA RÉSISTANCE A LA LIBÉRATION

Pour les résistants, à partir de 1941, deux voies se présentent: ou bien se battre en France dans les mouvements de Résistance, soit par l'information, soit par l'aide aux gens persécutés, soit par les actions plus directes de sabotages ou d'attentats, ou bien rejoindre les Alliés. Ces deux façons de se battre sont possibles, mais rejoindre les Alliés n'est pas toujours si commode. L'Espagne, s'étant tenue hors du combat et pratiquant une certaine neutralité, constitue le seul chemin terrestre pour gagner l'Angleterre; les camps de Figueras et de Miranda sont tristement célèbres pour le séjour qu'y font les Français cherchant à rejoindre le général de Gaulle et qui n'y sont pas particulièrement bien traités. D'ailleurs, le Comité Français, s'il souhaite étoffer l'armée des Français Libres, souhaite également que la Résistance intérieure montre aux Alliés son efficacité.

L'un des buts, en même temps que d'accueillir les Français qui sortent, est donc d'aider cette Résistance intérieure, et pour cela de la faire reconnaître par les Alliés, afin que ceux-ci l'arment. C'est dans cette optique que se situe la mission confiée à Jean Moulin.

La mission de Jean Moulin

Jean Moulin, venant de France, a longuement expliqué au général de Gaulle ce que représentent les différents mouvements de Résistance, ce qu'il y a de nouveau dans ces mouvements, où l'option politique n'est pas toujours le premier impératif, mais où priment les idées de liberté et de dignité. Jean Moulin obtient de de Gaulle une mission dans laquelle est énoncé clairement qu'il prendra la présidence d'un mouvement unifié de la Résistance intérieure.

En zone sud, c'est relativement facile, au début de l'année 1943, puisque les trois grands mouvements: **Combat**, **Libération** et **Francs-Tireurs** ont réussi à constituer ce que l'on appelle les **Mouvements Unis de Résistance**, où chacun garde son journal, mais où les services, en étant regroupés, gagnent en importance et en efficacité.

L'évolution vers l'unité aboutit, au mois de mars 1943, à la création du **Conseil National de la Résistance** (le **C.N.R.**) qui regroupe les mouvements de résistance et les partis politiques résistants, sous la présidence de Jean Moulin. En même temps s'opère, en une seule armée clandestine, le regroupement des différentes forces armées: **Groupes Francs**, **Francs-Tireurs** et **Partisans**, ainsi que les maquis résultant de l'opposition au **S.T.O.**

Une double organisation est ainsi en place dans l'été 1943: en France, le **C.N.R.** qui contrôle les mouvements et les partis politiques résistants; hors de France, à Londres et à Alger, le **Comité Français** présidé par le général de Gaulle, qui assure le contact avec les Alliés. On retrouve la même dualité sur le plan militaire: hors de France, les **Français Libres** se battent en Afrique, sur mer et dans les airs (escadrille **Normandie-Niemen**); en France, l'armée secrète des **Forces Françaises de l'Intérieur**, reliée à de Gaulle par son représentant le général **Koenig**, avec ses chefs sortis du rang, coordonne toutes les actions contre l'armée allemande sur le territoire national.

En France, l'aide aux Alliés se précise au moment des débarquements; les ordres de sabotage passent par

l'intermédiaire de la BBC (messages personnels); ils sont si bien entendus que, sur les 1.050 messages de sabotage de voies ferrées envoyés les 4, 5 et 6 juin 1944, 950 sont exécutés. Cette exécution réussit à complètement ébranler les plans de campagne allemands.

Un exemple précis: la Division Das Reich, qui se trouve dans le Sud-Ouest de la France, doit, en cas de débarquement être opérationnelle au jour J+1; c'est seulement au jour J+17 qu'elle est opérationnelle sur le front de Normandie, alors que le débarquement est déjà solidement implanté dans cette France normande.

L'efficacité de 15 divisions

Cette aide s'accompagne d'une espèce de levée en masse des Français qui appartiennent à l'ensemble des mouvements militaires et para-militaires, une levée en masse modulée qui donne lieu à beaucoup de transactions entre les Alliés, le Comité Français et le COMAC, alors représentation militaire de la Résistance intérieure. Cette action concertée aboutit à de tels résultats que Eisenhower, chef des armées alliées, estime à 15 divisions l'efficacité de la Résistance intérieure. Reconnaisant cette importance, les Alliés laissent la 2ème D.B. du général Leclerc entrer en tête dans Paris pour rejoindre les FFI en train de libérer la capitale. De la même manière, c'est la 1ère Armée française, commandée par de Lattre de Tassigny qui, le 15 août, débarque en Provence.

A côté de ce succès militaire, il faut signaler un deuxième aspect important de la Résistance: c'est la manière dont s'est faite, d'une façon très organisée et disciplinée, la relève démocratique de toute l'administration vichyste. Pour le général de Gaulle et la Résistance intérieure, il y a une période d'inquiétude face à ce qui se passe dans l'Italie du Sud libérée; en France, cette relève s'est bien opérée parce que la Résistance intérieure a mis en place, clandestinement, des Comités départementaux et locaux de Libération, une nouvelle presse, une nouvelle justice, une nouvelle police et des Commissaires de la République. Ces commissaires de la République, nommés avec l'approbation d'Alger, c'est-à-dire du Comité Français présidé

par de Gaulle, sont sur place en France. Deux seulement arrivent avec les troupes de débarquement, l'un en Normandie - c'est François Coulet, à Bayeux - et l'autre, en Provence - c'est Raymond Aubrac pour la région de Marseille.

Les Alliés ne les acceptent pas facilement; il faut l'intervention de de Gaulle pour imposer François Coulet, lors de son voyage à Bayeux, dans la première quinzaine de juillet 1944; Raymond Aubrac, bloqué à Naples par les Alliés, réussit néanmoins à rejoindre la Corse pour débarquer avec la 1ère Armée sur les côtes de Provence. La levée en masse pour la libération militaire du territoire, la prise de pouvoir pour la mise en place d'une nouvelle administration ont lieu en même temps que se décomposent littéralement les structures vichystes et que disparaissent les responsables.

La dignité retrouvée

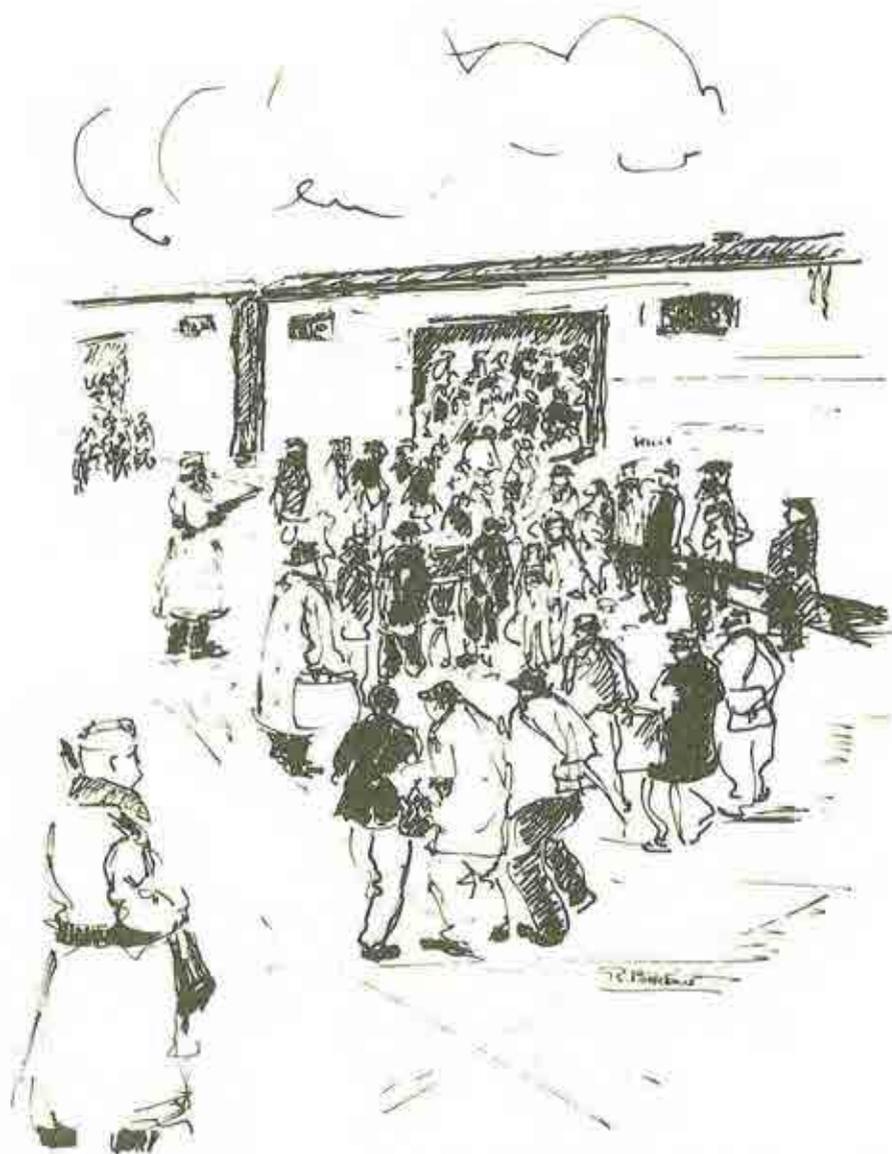
Le bilan des années d'occupation se marque d'abord par les terribles ravages que le fascisme et le nazisme ont faits dans la population française: arrestations de tous ceux qui étaient connus comme militants de gauche, communistes, socialistes, francs-maçons, membres de la Ligue des Droits de l'Homme, massacre sur place d'un certain nombre de ces militants: assassinat de Victor Basch et de sa femme, âgés de 80 ans, par la milice de Pétain tout près de Lyon; exécutions sommaires de communistes arrêtés à l'occasion d'actions contre les troupes allemandes ou envoyés au poteau d'exécution après un simulacre de jugement; déportation d'un certain nombre de femmes communistes comme Danièle Casanova ou Marie-Claude Vaillant-Couturier. En même temps, des milliers de juifs étrangers ou français, de Tsiganes, prirent le chemin de la "solution finale" dans les camps de la mort. Des êtres humains donc, à raison de leurs origines, de leurs opinions, ont été supprimés dans les conditions les plus atroces.

Cependant, un bilan positif peut aussi être tiré: rétablissement de la démocratie et des libertés, accroissement de l'égalité entre les citoyens (les femmes deviennent électrices et éligibles), et, par-dessus

tout, restitution à chacun du droit à la dignité, probablement l'une des conquêtes les plus importantes de la Résistance. On ne peut plus être arrêté pour ce que l'on est, on ne peut plus être arrêté pour ce que l'on pense.

Le monde entier garde en mémoire ce que furent les crimes contre l'humanité dont le nazisme donna l'exemple, exemple malheureusement repris dans la seconde moitié du XXème siècle en Amérique latine, en Europe même, en Asie. C'est pourquoi l'imminence du procès de Barbie est l'occasion de juger non pas seulement l'homme, mais le système idéologique qu'il a appliqué et qu'il continue de revendiquer.

Lucie Aubrac
Agrégée de l'Université
Co-fondateur du Mouvement Libération Sud
Commandeur de la Légion d'Honneur.



La déportation. "Le Dossier Juif", Editions S.E. SNRA.

L'ASCENSION DE HITLER ET LA CRÉATION DES CAMPS

L'Allemagne hitlérienne, envahie à l'Est et à l'Ouest par les armées alliées, capitulait le 8 mai 1945.

La libération des camps de concentration révélait au monde les indicibles souffrances endurées par les millions d'hommes, de femmes et d'enfants que les sbires de la Gestapo et leurs complices avaient raflés dans tous les pays de l'Europe occupée.

Juifs, Slaves, Gitans pour leurs origines; résistants, patriotes, démocrates pour leurs idées, avaient été livrés à l'esclavage et à la mort - broyés par la gigantesque machine à exploiter et à exterminer, rigoureusement mise au point par les maîtres du Troisième Reich.

Quelques dizaines de milliers seulement avaient survécu.

Les rescapés, squelettes aux yeux hagards, morts-vivants que leurs bourreaux n'avaient pas eu le temps d'achever, témoignaient par leur seule apparence physique de l'inimaginable horreur des crimes nazis...

Comment en était-on arrivé là?

Hitler, le "cheval" du grand capital

L'avènement du régime hitlérien, en 1933, intervient au terme d'une longue période de troubles et d'affrontements parfois sanglants entre, d'une part, les forces ouvrières et démocratiques - hélas! souvent divisées - luttant pour construire un ordre social nouveau et, d'autre part, les forces réactionnaires liées au grand capital, au militarisme, en un mot à l'impérialisme allemand. Celui-ci, vaincu à l'extérieur en 1918, tente encore par tous les moyens de maintenir, sinon de renforcer les privilèges de l'ordre ancien.

Le terrain sur lequel l'hitlérisme s'est développé est celui de la crise économique très grave, qui a suivi la défaite de l'Allemagne, provoquant la ruine et le désespoir de centaines de milliers d'artisans, de boutiquiers, de petits entrepreneurs dans les villes, et de nombreux petits paysans. Les chômeurs se comptaient par millions. L'effondrement de la monnaie était total.

Les espérances dont était porteuse la révolution allemande, à savoir le socialisme, pour lequel se battent les éléments révolutionnaires de la classe ouvrière, ont été noyées dans le sang.

Mais les classes dominantes sont elles-mêmes incapables de concilier les exigences d'une démocratie avec la réalité allemande de cette époque.

Finalement elles vont favoriser l'accession d'Hitler au pouvoir. Hitler est le cheval sur lequel va miser le grand capital allemand.

Cette expression de "cheval", on la retrouvera dans la bouche de Krupp au lendemain de la deuxième guerre mondiale. A la question: "Comment avez-vous pu être le complice de tels monstres?", Krupp a répondu: "Quand on enfourche un cheval qui vous est indispensable, il ne faut pas regarder de trop près la qualité de ses dents..."

Promesses et menaces

L'astuce d'Hitler, ce fut d'avoir promis à tous les Allemands ce que finalement il n'a tenu que pour quelques-uns. Aux hommes de la grande industrie et de

la banque, de sauver l'ordre auquel ils tiennent; et aux masses, de rétablir l'Allemagne dans sa dignité, dans sa grandeur et dans le progrès...

Sa crédibilité s'est affirmée avec ses premiers succès: la remilitarisation, la reconstitution de l'armée allemande, strictement interdite par le traité de Versailles, l'occupation de la Ruhr, l'Anschluss, c'est-à-dire l'annexion de l'Autriche. Autant de faits que les puissances occidentales ont tolérés, voire encouragés.

Chaque année, Hitler avançait de nouvelles exigences. Toute mon enfance a été jalonnée de ces "rendez-vous" avec les revendications hitlériennes. J'entends encore mes parents se demander: "Est-ce que ce sera pour cette fois?...", sous-entendu: la guerre. J'ai grandi dans l'idée qu'il y aura la guerre parce qu'un jour on ne pourra plus céder.

A chaque concession, on renforçait Hitler, on lui donnait un peu plus l'Allemagne, en quelque sorte.

Subjugués par les premiers succès nazis, les Allemands, plus nombreux, tendaient le bras et hurlaient: "Heil Hitler". Et ces cris-là, couvraient de leur puissance les cris douloureux des opposants livrés aux tortionnaires dans les camps de concentration.

Les premiers camps

Dans l'idée que l'on peut se faire de l'acceptation de l'hitlérisme par le peuple allemand, il y a une sorte de confort que l'on éprouve à rejeter sur lui seul la responsabilité du drame hitlérien. Certes, le peuple allemand porte la responsabilité historique des forfaits accomplis par Hitler, tout comme chaque peuple porte la responsabilité des crimes que l'on recouvre de son drapeau.

Mais comment oublier que les camps de concentration ont tous été peuplés, d'abord, par des Allemands: militants des syndicats et des partis politiques ouvriers et démocratiques, opposés au régime, communistes, socialistes, chrétiens, protestants ou catholiques, juifs victimes des abominables persécutions racistes? Tandis que par milliers ceux-là croupissaient dans les camps ou étaient assassinés, d'autres avaient

fui l'Allemagne pour essayer d'organiser, de l'extérieur, la résistance au nazisme, ou à tout le moins, révéler au monde la vérité sur le régime hitlérien.

Les premiers camps furent établis en Allemagne à partir de 1933. Ce furent: Oranienburg, Sachsenhausen, Dachau. On a pu estimer que, de 1933 à 1939, environ un million d'Allemands furent mis dans ces camps, pour des périodes plus ou moins longues.

Les autres camps furent ensuite créés dans les territoires occupés par l'Allemagne, et surtout la Pologne, où était ce géant: Auschwitz, entouré de nombreux camps secondaires.

Il est difficile de faire une estimation exacte du nombre des morts dans les camps. Ce chiffre varie entre 5 et 6 millions.

Toutes les méthodes étaient bonnes pour tuer: la faim, la maladie, les expériences médicales, les travaux pénibles, mais c'est surtout l'extermination "scientifique" qui tua le plus: les gens étaient gazés et leurs corps brûlés ensuite, ou enterrés dans des fosses communes.



Dessin de Boris Taslitzky, fait au camp de Buchenwald.

UNE MACHINE À EXPLOITER ET À EXTERMINER

L'univers concentrationnaire a été le produit le plus achevé de l'ordre hitlérien. Sous Hitler, la vie civile était comme l'antichambre de cet univers-là. Les Allemands ne savaient pas tout ce qui se passait dans les camps de concentration. Ils en connaissaient cependant l'existence et vivaient dans la terreur d'y être un jour conduits ou d'y voir conduire l'un des leurs. Alors, il y eut l'enchaînement de la peur, du regard que l'on détourne pour ne pas voir, puis de l'indifférence, qui n'est souvent que l'accoutumance au malheur. L'hitlérisme fut comme une lourde chape qui s'est appesantie sur la conscience du peuple allemand.

Il y eut malgré tout des milliers d'Allemands qui, au prix de leur vie, ont tenté de soulever cette chape. Ils ont incarné l'honneur de leur peuple, durant ces années noires.

L'homme, matière première

Pour ceux qui disent aujourd'hui: "Auschwitz, connais pas!" et qui veulent savoir, on présente le plus souvent d'Auschwitz une image qui s'apparente à la vision donnée par Dante de l'enfer. On a dit beaucoup

de choses - pas tout! - sur l'horreur des camps, la promiscuité, la misère, la faim, la torture..

Je voudrais aborder une autre réalité, celle par laquelle Auschwitz s'apparente plutôt à une énorme usine. Car Auschwitz, ce fut également, ce fut surtout une gigantesque industrie. Une immense étendue de bâtiments en dur. Un ensemble pensé, conçu, planifié, réalisé avec intelligence et efficacité, avec le concours d'architectes et d'ingénieurs. Nul ne saurait douter que les maîtres d'oeuvre ont soigneusement pesé les investissements en vue des dividendes.

Cette industrie a tourné mille jours et mille nuits, durant lesquels furent "traités" selon le terme utilisé par les nazis, quatre millions d'êtres humains en provenance de tous les pays occupés.

Ces hommes, ces femmes, ces enfants étaient, dans tous les pays d'Europe, recensés, pourchassés, arrêtés, marqués, dépouillés de tous leurs biens, parqués, puis dirigés par convois, pour lesquels des milliers de wagons avaient priorité sur l'armée de l'Allemagne en guerre, vers leur destination finale.

A l'arrivée de ces innombrables trains de la mort, leurs chargements d'êtres humains étaient sélectionnés par les S.S. - dont certains étaient des médecins - qui décidaient quelle proportion d'hommes et de femmes allaient mourir d'épuisement par le travail et quelle proportion, infiniment plus grande, allait être, dans les heures qui suivaient, passée dans les chambres à gaz et brûlée dans les fours crématoires, après que sur les corps auront été arrachés les dents et les alliances en or, coupés les cheveux.

Les valeurs trouvées sur les prisonniers étaient envoyées à la Reichsbank, de même que l'or des bijoux, des alliances, des dents, fondu en lingots.

Les cheveux allaient à une entreprise fabriquant des toiles et des cordes. Il en a été recueilli 60 tonnes pour le seul camp d'Auschwitz.

Les chaussures et les vêtements étaient aussi récupérés.

Quant aux corps brûlés, les industriels en tiraient de la graisse, dont ils fabriquaient du savon; et les ossements servaient à faire des engrais.

A Auschwitz, devenu depuis musée international,

subsistent toujours des monceaux de lunettes, de dentiers, de brosses à dents...

Tout cela était trié, classé, répertorié, acheminé, réutilisé, avec un sens élevé de l'organisation, propre aux industriels de grande envergure, soucieux d'efficacité et de rentabilité.

On est là, bien loin de la bestialité raciste et de l'imagerie traditionnelle des pogroms.

Certes, il y avait des chiens à la descente des trains qui amenaient les déportés à Auschwitz. Mais un chien peut-il comprendre la valeur inestimable en temps de guerre, de cette matière première exceptionnelle qu'est l'homme dès lors que la loi l'a désigné comme un être "racialement inférieur"?

Des profits gigantesques

L'utilisation de la main-d'oeuvre déportée fut pour les grandes firmes allemandes la source de profits gigantesques. Ainsi, du convoi du 10 octobre 1943, dont je faisais partie, trois cent cinquante hommes furent désignés pour le travail, tandis que le reste des mille personnes qui composaient notre transport était exterminé sur le champ.

Nous fûmes amenés à quelques kilomètres d'Auschwitz, au camp de Buna-Monowitz. Là, 12.000 déportés travaillaient sur un vaste chantier, où l'on construisait un complexe industriel destiné à la production de caoutchouc et d'essence synthétiques.

Outre les déportés, y travaillaient également cinquante mille hommes raflés par les services du travail obligatoire dans les pays occupés.

Le chantier qui s'étendait sur plus de soixante-dix kilomètres carrés - soit plus de la moitié de la superficie de Paris! - appartenait à I.G. Farbenindustrie.

Les camarades de mon convoi s'étaient donné rendez-vous à un endroit du camp, trois mois après notre arrivée. Nous étions soixante-quinze survivants. C'est dire à quel rythme les déportés mouraient, épuisés par le travail.

C'est surtout à partir de 1942 qu'a été organisée systématiquement dans les camps l'"extermination par le

travail", au profit de grandes firmes industrielles.

Quinze camps furent, dès le début, affectés à ce but, sur la base de contrats par lesquels les SS fournissaient la main-d'oeuvre à 3 ou 6 marks par jour et par tête (cinquante fois moins cher que le salaire le plus bas) alors que l'entretien coûtait 35 pfennigs. La nourriture ainsi accordée aux déportés leur assurait une survie moyenne de trois mois.

Les principales firmes qui ont contribué à ce type d'extermination sont:

- **I.G. Farben**, qui a proposé au commandement du camp d'Auschwitz de passer un contrat dès le début de 1941. Les déportés ont construit eux-mêmes l'usine de Buna, qui fabriquait du caoutchouc synthétique, et aussi le Zyklon B, ce gaz qui servait pour les exterminations massives.

- **Krupp**, qui ne fut pas condamné au procès de Nuremberg en raison de son grand âge (il mourut en 1950). Les condamnations à la prison et à la confiscation des biens, prononcées contre son fils et ses directeurs commerciaux, ne furent jamais appliquées, par le jeu des remises de peine et aussi l'intervention occulte ou au grand jour, de capitalistes du monde entier.

- Beaucoup d'autres firmes, dont voici une liste non exhaustive: Auer, Arado, AEG, Argus, Heinkel, Henschel, Brabag, Siemens, Demag, Daimler, Kaiser, Benz, Flick, Schneider, Thyssen, Messerschmidt, Volkswagen, etc.

La main-d'oeuvre déportée, raflée dans tous les pays d'Europe occupée, a travaillé jusqu'à l'épuisement pour la quasi totalité des grandes firmes allemandes.

Nombre de ces entreprises règnent encore en maîtres sur l'économie de la R.F.A. Leur essor, leur puissance actuelle reposent sur cette exploitation forcenée, avec des bénéfices inimaginables autrement.

LA RÉSISTANCE DANS LES CAMPS

Dans les camps mêmes, les hommes ne se laissèrent pas ravalier au rang de bêtes, malgré les humiliations et la féroce répression dont ils étaient victimes. La solidarité entre les prisonniers fut importante.

Cela pouvait consister à voler une aspirine à la S.S. et à la donner à un malade, ou bien simplement, en ce que les plus forts soutenaient les plus faibles,

Mais la résistance fut aussi organisée sur une échelle plus importante, mêlant des déportés de tous les pays. A Buchenwald par exemple, ils construisirent un émetteur radio, qui leur permit d'entrer en contact avec l'extérieur, et notamment avec les troupes du général Patton. Le jour venu, ce camp put se libérer lui-même, attaquant les S.S. avec des armes volées. Voici un témoignage concret, plus parlant que des énumérations:

"Tout de suite après le bombardement du 24 août 1944, on commença à se procurer des armes. Le désarroi général qui régna ce jour-là fut mis à profit pour prendre le plus grand nombre d'armes possible: fusils, revolvers, mousquetons et grenades à main dans le dépôt divisionnaire de la S.S. Toutes ces armes furent soigneusement dissimulées dans le camp, certaines

furent enterrées, d'autres cachées dans les murs, et cela ne fut connu que d'un petit nombre de personnes de confiance. Mais, déjà, cette partie des préparatifs eût été irréalisable si l'organisation interne n'avait pas fonctionné sans défaut et si le camp n'avait pas été épuré depuis longtemps de tous les éléments vraiment douteux et des traîtres.

"Le fait de posséder des armes donne un premier sentiment de sécurité. Il ne faudrait pas mourir sans combat, on ne se laisserait pas abattre sans résister..."

(E. Kogon, *Staat SS*, en français: *L'Enfer organisé*. L'auteur est un déporté politique autrichien, arrêté peu après l'Anschluss, en 1938).

Charles PALANT

Déporté-résistant

Membre de la présidence du MRAP.

LA CARRIÈRE D'UN S.S.

"Je ne reconnais pas les crimes de guerre. Il n'y a ni liberté ni humanité, il n'y a ni bon ni mauvais... Je suis un SS, c'est comme sur un surhomme, c'est un professionnel choisi par Hitler".

Klaus Barbie, interview (1973)

Les faits que la Justice française reproche à Klaus Barbie remontent à plus de quarante ans. Pourquoi juger si longtemps après? Pourquoi faire bénéficier Barbie des garanties d'un procès démocratique? Le "boucher de Lyon", quand il sévissait à la Gestapo, ne s'embarrassait d'aucune règle, même pas celle d'une humanité minimum. Et ce sont précisément des crimes contre l'humanité qui lui sont reprochés. Il ne s'agit pas d'un procès ordinaire.

La justice qui est en cause ici dépasse le cadre de nos législations nationales. L'horreur et l'ampleur des crimes nazis ont été l'occasion d'une prise de conscience universelle.

Le procès de Barbie s'inscrit donc dans le cadre d'un Droit international pénal en voie d'élaboration.

Le chemin d'un officier nazi

Né en 1913, Barbie adhère à 19 ans aux Jeunesses hitlériennes et entre à 21 ans au sein des S.S. dirigées par Himmler. Après avoir adhéré en 1937 au Parti nazi, Barbie est affecté en mai 1940 à la Section des affaires juives de la Gestapo de La Haye, puis d'Amsterdam.

Mai 1942: il est chef de la Gestapo à Gex (Ain).

Novembre 1942: après l'invasion de la zone sud par les forces allemandes, Barbie est nommé à la Gestapo de Lyon, à la tête du groupe chargé de la répression politique et antijuive: la Section IV de la SIPOSD (Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst).

Il a le grade de SS-Obersturmführer (lieutenant).

Barbie était considéré en fait comme le chef effectif de la police allemande à Lyon. Il se présentait lui-même comme le chef de la Gestapo de Lyon.

Décoré de la Croix de Fer en novembre 1943, il est nommé au grade de SS-Hauptsturmführer en mai 1944 et promu au poste d'adjoint du Kommandeur (Commandant en chef) de la Gestapo de Lyon.

Novembre 1944: nomination à Dortmund.

Reconversion réussie.

En 1945, avec la libération des territoires occupés, Barbie est interné par les Américains et échappe aux poursuites judiciaires.

Dans l'immédiat après-guerre, il aurait travaillé pour les services spéciaux américains et séjourné en Allemagne à l'occasion de missions.

Réclamé par la France, notamment lors des deux procès de René Hardy, en 1947 et en 1950, Barbie reste introuvable.

Juin 1950: un mandat d'arrêt pour vol de bijoux est lancé par le Parquet de Munich. Barbie et sa famille fuient par l'Italie. Barbie obtient de la Croix-Rouge Internationale un titre de voyage au nom de Klaus Altmann et des visas pour la Bolivie.

Mars 1951: Barbie se réfugie en Argentine, puis en Bolivie.

28 novembre 1954: il est condamné à mort par contumace pour crimes de guerre par le Tribunal Permanent des Forces Armées de Lyon.

1957: Barbie-Altmann acquiert la nationalité bolivienne.

Octobre 1971: Beate Klarsfeld obtient la réouverture de l'instruction contre Barbie, que le Parquet de Munich vient de décider de classer. Elle annonce publiquement que Barbie se trouve sans doute en Bolivie.

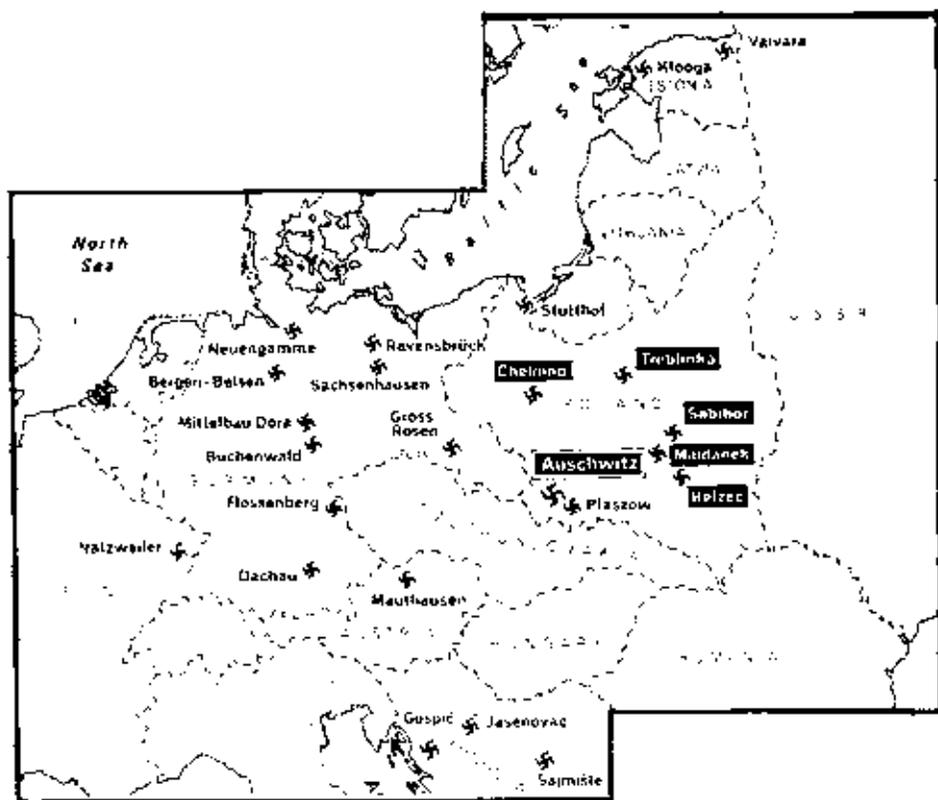
Février 1972: demande d'extradition française fondée sur la dernière condamnation à mort prononcée le 28 novembre 1954 et donc pas encore couverte par la prescription de 20 ans.

Mars 1972: Beate Klarsfeld, à La Paz, rend publiques les preuves selon lesquelles Altmann et Barbie ne font qu'un.

3 décembre 1975: la Cour Suprême de Bolivie refuse de prononcer l'extradition de Barbie. La Bolivie est une terre d'asile accueillante et complaisante pour les criminels nazis. Barbie y est établi comme homme d'affaires et dirige une "Compagnie Transmaritime". Il bénéficie de la protection de la colonie allemande et des dictateurs qui se succèdent au pouvoir.

Mettant à profit ses indiscutables compétences, il collabore à la police de La Paz en tant que conseiller auprès du ministre de l'Intérieur sous la dictature Banzer (1971-1978).

1980: il est lieutenant-colonel honoraire des services spéciaux boliviens sous la terrible dictature du général Garcia Meza. Pendant toute cette période, Barbie ne cherche pas à cacher ce qu'il a été et affirme à qui veut l'entendre qu'il demeure attaché à l'idéal nazi: "Je suis un vieux national-socialiste et je n'ai pas changé d'idée...".



Les camps de concentration nazis. En noir, ceux qui étaient destinés exclusivement aux Juifs.

LES CRIMES DU « BOUCHER DE LYON »

Les crimes de guerre pour lesquels Barbie avait été poursuivi et condamné à mort par contumace par le Tribunal de Lyon en 1952 et 1954 ont été prescrits vingt ans plus tard. Ils ne peuvent donc plus faire l'objet de nouvelles poursuites.

Le Procureur de la République de Lyon s'est fondé sur la loi du 26 décembre 1964, qui a constaté l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, pour ouvrir une nouvelle instruction contre Barbie.

Que sont les crimes contre l'humanité? Ce sont des "actes inhumains commis contre des populations civiles" et des "persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux".

Trois séries de faits ont été retenues par le juge d'instruction:

- l'arrestation, le 6 avril 1944, de 51 juifs, dont 44 enfants, qui résidaient dans la maison d'enfants d'Izieu (Ain). Déportés à Auschwitz, ils furent gazés. Une seule personne a survécu au massacre.

Serge et Beate Klarsfeld ont enquêté avec obstination à travers le monde pour mettre fin à l'impunité du bourreau de ces enfants juifs: "Les enfants d'Izieu ont été la raison profonde de notre action pour retrouver,

démasquer et faire juger celui qui, en dirigeant leur arrestation, les a condamnés à mort" (1).

- la liquidation du Comité Lyonnais de l'Union Générale des Israélites de France (UGIF): par la rafle du 9 février 1943, rue Ste Catherine à Lyon, Barbie a arrêté et déporté 86 personnes.

- la déportation vers Auschwitz et Ravensbruck de 650 personnes, dont 330 juifs, par le dernier train parti de la prison Montluc, le 11 août 1944.

Les crimes contre l'humanité ont été commis par un homme de terrain particulièrement zélé et fanatique. Barbie a torturé, et la plupart de ses victimes, actuellement mutilées et traumatisées par les atrocités qu'elles ont vécues, gardent le souvenir d'un tortionnaire sanguinaire et sadique. Certains l'ont vu littéralement "écumer" en exhalant sa haine contre les juifs.

"Barbie frappait à coups de pied, de poing, de nerf de boeuf. Avant de nous interroger, il insultait, crachait, tapait. Il prenait du plaisir à voir couler le sang..." (2)

L'extradition

Les demandes d'extradition formulées par la France n'avaient jamais abouti. Le nazi était protégé par les dictateurs boliviens. C'est la restauration d'un régime démocratique en Bolivie, en octobre 1980, et sa conjonction avec l'arrivée au pouvoir de la gauche en France qui va enfin permettre cette extradition.

Barbie est arrêté le 25 janvier 1983 par la police bolivienne pour une dette de 10.000 dollars impayée. A l'issue de son incarcération, le 6 février 1983, il est conduit à Cayenne. Là, sur le territoire français, il est interpellé conformément au mandat d'arrêt qui avait été lancé contre lui le 3 novembre 1982. Ramené en France, il est inculpé par M. Riss, juge d'instruction à Lyon, du chef de crimes contre l'humanité, et placé sous mandat de dépôt à la prison Montluc à Lyon. Barbie se trouve alors, symboliquement, sur les lieux mêmes où il avait torturé et assassiné.

COMMENT PEUT-ON JUGER BARBIE?

C'est d'abord le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Lyon, Alain de La Servette, qui s'est commis pour assurer la défense de Barbie. Cette démarche constitue un acte exemplaire rappelant qu'en système démocratique, tout accusé, quelle que soit l'horreur de ses crimes, a droit à un défenseur. Barbie choisira ensuite Jacques Vergès comme défenseur. Ce dernier, apôtre de l'ultra-gauchisme, est connu par son système de défense dit "de rupture", véritable "stratégie judiciaire" (3) qu'il a souvent utilisée dans les procès politiques, notamment au cours de la guerre d'Algérie.

Selon Vergès, "le dossier de Barbie est vide. L'important est ailleurs" (3). Pour lui, ce procès n'est fait à Barbie que parce qu'il a arrêté Jean Moulin. Or, le Pouvoir ne voudrait pas parler de Jean Moulin, de peur de voir évoquer publiquement les circonstances de son arrestation et de sa mort, et de voir "déballer" les ignominies de la "contre-résistance" (4).

Le cadre de la défense est ainsi posé; il repose en fait sur les trois artifices de ce que l'on propose d'appeler le **système Verbie**, système de défense par le verbe dans lequel l'avocat (VER) est plus important que l'accusé (BIE) (5):

1. La diversion:

En faisant d'autres procès dans le procès Barbie: celui des conflits de la Résistance, de la décolonisation française en Algérie...

2. La provocation:

En faisant du criminel nazi la victime d'une procédure d'extradition illégale et d'un Droit pénal international mal défini. Comme si Barbie pouvait se présenter comme le défenseur des règles de procédure et des droits de la défense, au demeurant respectés.

3. L'illusion:

En attirant sur l'avocat les foudres de la critique, de manière à les détourner de la tête de son client et à faire de l'affaire Barbie l'affaire Vergès.

Le système de défense de Vergès aboutit ainsi à transformer Barbie en pauvre fonctionnaire allemand victime d'un procès injuste, intenté aux termes d'une procédure illégale pour des faits ordinaires en temps de guerre. On en arrive ainsi à nier toute spécificité au procès du "boucher de Lyon", et, de fait, à banaliser le fascisme et l'antisémitisme.

Le cadre juridique du procès

On ne peut pas juger un criminel nazi dans le cadre du Droit pénal classique. La notion même de crimes contre l'humanité est exceptionnelle; elle a été formulée par la Charte du 8 août 1945 relative au Tribunal Militaire International de Nuremberg. Si les peines encourues sont celles de notre Code Pénal (ce qui exclut la peine de mort), l'infraction a été définie, après la guerre, par rapport à un ordre juridique international qui reste à parfaire.

La loi du 12 décembre 1964 qui déclare l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité est aussi exceptionnelle. Contrairement au principe fondamental de la non-rétroactivité, cette loi s'applique aux faits commis avant sa promulgation. On justifie cette exception en considérant qu'au moment où ils ont été commis, les faits étaient criminels d'après "les prin-

cipes généraux du Droit reconnus par les nations civilisées".

Le procès Barbie est donc l'occasion de mettre en oeuvre les prémisses d'un Droit pénal international.

La Cour de Cassation, Cour Suprême en France, a ainsi eu l'occasion d'élargir et de préciser la notion même de crime contre l'humanité.

A l'origine, Jean-Bernard Herzog, qui siégea pour la France au Tribunal de Nuremberg, l'avait ainsi définie: "Toute infraction de droit commun, commise contre un individu avec le mobile d'atteinte à la personne humaine dans l'exécution d'une politique étatique".

Cette définition présentait juridiquement l'intérêt d'être suffisamment extensible pour englober des comportements toujours difficiles à cerner et à distinguer d'une infraction proche (mais prescriptible): le crime de guerre.

A titre d'illustration, on peut rappeler le propos de M. François de Menthon, Garde des Sceaux, qui éclaire sur la graduation existant entre ces deux crimes: "Que l'autorité arrête et juge une femme pour faits de résistance est un acte légitime. Qu'elle inflige un interrogatoire à cette femme sous la torture est un crime de guerre. Qu'elle la déporte vers un camp d'extermination ou l'utilise à des expériences médicales est un crime contre l'humanité".

Il semble bien que les autorités d'instruction de l'affaire Barbie, notamment la Chambre d'Accusation de Lyon, aient méconnu cette conception, pourtant logique, qu'une personne combattante puisse être la victime d'un crime contre l'humanité en plus d'un crime de guerre. En effet, la Chambre d'Accusation avait posé que "seules des persécutions contre des personnes non combattantes, lorsqu'elles sont commises en application d'une politique étatique délibérée et pour des motifs raciaux, politiques ou religieux, sont de nature à constituer un crime contre l'humanité".

L'idée sous-tendant cette distinction entre le crime de guerre et le crime contre l'humanité est qu'ils sont commis tous deux par les mêmes moyens; mais que le premier se caractérise par le fait qu'il se veut utile à la conduite de la guerre.

Etrange conception qui, en définitive, admet de qualifier moins sévèrement et de placer sous le bénéfice de la prescription les atrocités et les actes inhumains dès l'instant où ils sont prétendus motivés par l'agressivité guerrière.

Consciente de l'incohérence et du danger de ce raisonnement, la Cour de Cassation, dans un arrêt du 20/12/85, a ainsi défini les crimes contre l'humanité: "Sont crimes contre l'humanité, alors même qu'ils peuvent être qualifiés de crimes de guerres, les actes inhumains et les persécutions, qui, au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse, mais aussi contre les adversaires de cette politique, quelle que soit la forme de leur opposition".

Cette fin de phrase confère à l'arrêt toute son importance en montrant qu'on ne saurait limiter l'étendue de la répression de pareils crimes selon la qualité des victimes, alors que dans tous les cas, la négation de la personnalité humaine est la même et procède d'une idéologie et de méthodes identiques.

Il n'y a pas en effet de distinction de principe à opérer entre les juifs "innocents" et les autres victimes du système nazi.

La Cour de Cassation a donc rendu dans cet arrêt une décision qui l'honore, et honore le Droit français. On peut espérer, au-delà des péripéties du procès Barbie, que d'autres juridictions nationales ou internationales s'inspireront de cette jurisprudence, bouffée d'oxygène dans un monde en conflit.

L'enjeu du procès

L'enjeu immédiat de tout procès pénal est le prononcé d'une sanction. En l'espèce, l'accusé est particulièrement odieux: il a été pour beaucoup un bourreau cruel et sadique. Pourtant, le châtement du vieux nazi non repent n'est peut-être pas l'essentiel.

Au-delà de la personnalité de Barbie, c'est l'idéologie nazie qui se trouve en accusation. Une idéologie dont le projet globalisant comprenait les

crimes contre l'humanité, le massacre des innocents, le génocide systématique de catégories de population sélectionnées selon des critères religieux, ethniques ou politiques. Barbie, en qualité d'officier SS, a pleinement participé à ces pratiques systématiques qu'il n'a jamais reniées, les revendiquant au contraire "Si je devais renaître mille fois, je serai mille fois ce que j'ai été" (6).

Fonctionnaire à part entière de cette bureaucratie qui avait pour mission l'anéantissement d'ethnies entières, Barbie s'est comporté en tortionnaire ordinaire et zélé. Un exemple de cette bureaucratie: le telex annonçant la rafle d'Izieu, retrouvé par Serge Klarsfeld: "Il a été mis fin ce matin aux activités du foyer d'enfants juifs "colonie d'enfants" d'Izieu (Ain). Au total, 41 enfants âgés de 3 à 13 ans ont été arrêtés..." (1).

Faire son procès, c'est aussi faire le procès de l'idéologie qui a pu produire cet ordinaire là.

Vergès va essayer de défendre son client en niant la spécificité du nazisme, en rapprochant les méthodes nazies de celles employées durant la guerre d'Algérie, en rappelant la collaboration sous l'occupation (7).

Le but: faire oublier le sens du procès, banaliser le cas Barbie. On rejoint ainsi ceux qui, tel Faurisson, contribuent à nier le caractère propre du nazisme, voire l'existence même du génocide (8).

Il faut admettre que 32.000 Français ont émargé pour les Allemands et qu'il n'y aurait pas eu de Barbie sans collaborateurs. Cela n'a rien de nouveau. Le procès Barbie permettra peut-être seulement aux Français de faire la vérité sur une période sombre de leur histoire (9).

Il est vrai que le nazisme a eu une certaine postérité, que d'autres régimes se sont inspirés et s'inspirent encore de ses théories ou de ses méthodes. Mais cela ne donne que plus d'importance à ce procès.

A travers lui, c'est le combat de Jean Moulin qui se continue, le combat pour les droits de l'homme.

Pierre-Alain GOURION
Avocat du MRAP dans le procès de Barbie.

- (1) Les enfants d'Izieu, une tragédie juive, Documentation réunie et publiée par Serge Klarsfeld, président de l'Association "Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France", Edition HZ Repro, Paris.
- (2) Barbie de Lyon à Lyon, témoignage d'un résistant in Le Nouvel Observateur, numéro du 11 février 1983, ainsi que les témoignages de Simone Veil, Georges Mamy et Lucie Aubrac dans la même livraison.
- (3) De la stratégie judiciaire, Jacques Vergès, Editions de Minuit, Paris 1968, et Pour en finir avec Ponce Pilate, Jacques Vergès, Le Pré aux Clercs, Paris 1983.
- (4) La Contre-Résistance à Lyon, Marcel Ruby, Editions L'Hermès, Lyon 1981. La résistance à Lyon, Marcel Ruby, Editions L'Hermès, Lyon 1979.
- (5) Le système Verbie, Pierre-Alain Gourion, in Différences, n° 30, janvier 1984.
- (6) De Montluc à Montluc, Marcel Ruby, préface de Marie-Madeleine Fourcade, Editions L'Hermès, Lyon 1984.
- (7) La Face cachée du procès Barbie, Jacques Vergès et Etienne Bloch, Editions Samuel Tastel, Paris 1983.
- (8) La Vérité aura le dernier mot, Henri Noguères, Seuil, Paris 1985.
- (9) Barbie, Ladislas de Hoyos, Robert Laffont, Paris 1984.



AUTOPSIE D'UNE NÉGATION

L'Histoire existe dans la mémoire des peuples et des hommes. G. Orwell avait fait de la maîtrise de l'Histoire - et donc de la mémoire collective - l'une des clefs du pouvoir despotique.

L'histoire de la dictature nazie est inscrite dans la mémoire des quelques survivants des camps d'extermination - pour combien de temps encore? - et le restera dans celle des générations qui les suivront.

Et puisque les premiers ne peuvent oublier ce qu'ils vécurent dans leur chair, c'est vers les générations d'après, qui n'ont pour unique accès à l'Histoire que les documents, les témoignages et les récits, que se tournent ceux qui veulent "refaire l'Histoire" pour soutenir et tenter de justifier leurs passions racistes.

Le combat contre l'oubli et contre la falsification de l'Histoire est une nécessité vitale. Vitale parce que le respect de la mémoire des morts et de leurs souffrances est indispensable à l'édification et au maintien d'une tradition démocratique. Vitale aussi parce qu'une fois l'oubli installé, l'inconscience collective porte les mêmes germes de mort que ceux qui permirent la mise en oeuvre de la "solution finale".

La "bonne nouvelle"

Ce combat prend souvent des formes paradoxales. Ce sont ceux qui entendent ébranler la mémoire qui prétendent en être les authentiques gardiens, et qui prétendent révéler au monde la vérité qui lui aurait été jusqu'alors cachée. Rétorique immuable:

- "Les Protocoles des Sages de Sion" étaient le document qui "révélaient" un complot juif mondial;

- La "rumeur d'Orléans" dénonçait un prétendu trafic clandestin de jeunes femmes dont les juifs étaient les responsables désignés;

- Klaus Barbie annonce que, pour se défendre des accusations de crimes contre l'humanité dont il est l'objet, il révélera la vérité historique sur la Résistance française;

- En 1978, Robert Faurisson, professeur à l'Université de Lyon, annonçait au monde, sur un ton messianique la "bonne nouvelle": les nazis ont commis des actes atroces, mais ils n'ont pas exterminé les juifs en les asphyxiant dans des chambres à gaz.

Il se présentera, lui aussi, comme détenteur de la vérité historique et comme la victime persécutée par les associations de lutte contre le racisme et les associations de déportés.

En 1974, "Le Canard Enchaîné" avait, le premier, reproduit une lettre de Robert Faurisson au Centre de Documentation Juive de Tel Aviv, au sujet des chambres à gaz hitlériennes. Il y posait plus de questions qu'il n'apportait de réponses.

La parution de cette lettre devait marquer le début des déboires de Faurisson avec l'Université dont il ne cessera d'apparaître comme une victime.

Puis, le journal "Le Matin" écrit, sous la rubrique l'"Événement": "Les chambres à gaz, ça n'existe pas". "...C'est le thème favori de Robert Faurisson, professeur d'Université de Lyon, qui se félicite que Darquier de Pellepoix ait contribué à dénoncer les mensonges".

Les mensonges...

"L'Affaire Faurisson" était lancée.

Le 18 novembre 1978, l'Université demande une

enquête sur l'enseignement de Faurisson.

Le 19 novembre, "Le Monde" publie une opinion de M. Bernardet, président de Lyon II: "Une indulgence coupable pour le nazisme".

Le 22 novembre, Faurisson est suspendu d'enseignement, en même temps que victime d'une agression.

"Le Monde" s'intéresse quotidiennement à lui. Faurisson en profite pour demander, au titre du droit de réponse, l'insertion de son manifeste, "La Rumeur d'Auschwitz".

Le 16 décembre 1978, il rend donc publique une véritable profession de foi et supplie publiquement "Le Monde" de reproduire son "texte de deux pages".

"Le Monde" cède et publie, le 29 décembre 1978, un "dossier" sur "les chambres à gaz" comprenant ce texte et la réponse de M. Georges Wellers, sous le titre: "Abondance de preuves".

Le lendemain, on peut lire dans ce même journal, un article de Mme Olga Wormser-Nigot, auteur d'un ouvrage intitulé "Le système concentrationnaire nazi".

Puis Faurisson, dans son immuable rôle de victime, exige, en vertu du droit de réponse, une nouvelle place pour "la suite" de sa "Rumeur d'Auschwitz", qui paraîtra le 16 janvier 1979.

Ce n'est qu'en mars que cet échange de réponses et de répliques prendra fin, par la parution d'une mise au point de quelques historiens réunis autour de M. Wellers.

Mais l'affaire Faurisson ne s'achevait pas avec la dernière réponse de celui-ci. Elle commençait.

Faurisson devant la justice: histoire et polémique

Fallait-il porter ce débat devant les Juges?

La Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), le MRAP, les associations de résistants et d'anciens déportés ont fait ce choix et ont demandé au Tribunal de Grande Instance de Paris de constater que Faurisson avait manqué aux exigences de la démarche scientifique honnête et sérieuse:

- en mettant à l'écart des sources d'information sûres et reconnues,
- en récusant les sources embarrassantes,

- en dénaturant les documents probants.

Il n'était pas demandé aux Tribunaux de se faire juges de l'Histoire, mais de sanctionner la méthode adoptée par celui qui se présentait comme le nouveau Galilée.

Le Tribunal de Grande Instance de Paris a reconnu la responsabilité civile de R. Faurisson. La Cour d'Appel de Paris a confirmé cette décision.

La Cour, tout en refusant de "se prononcer sur la légitimité" d'une (telle) méthode (ou sur) "la portée des arguments exposés par M. Faurisson", et de considérer qu'il avait écarté des témoignages par légèreté ou par négligences, ou délibérément choisi de les ignorer, l'a pourtant condamné sur la base des considérations suivantes, figurant dans l'arrêt:

"Qu'une lecture d'ensemble des écrits soumis à la Cour fait apparaître que M. Faurisson se prévaut abusivement de son travail critique pour tenter de justifier sous son couvert, mais en dépassent largement son objet, des assertions d'ordre général qui ne présentent plus aucun caractère scientifique et relèvent de la pure polémique; qu'il est délibérément sorti du domaine de la recherche historique et a franchi un pas que rien, dans ses travaux antérieurs, n'autorisait, lorsque, résumant sa pensée, sous forme de slogan, il a proclamé que les prétendus massacres en chambres à gaz et le prétendu génocide sont un seul et même mensonge;

"Que, par-delà la négation de l'existence des chambres à gaz, il cherche en toute occasion à atténuer le caractère criminel de la déportation, par exemple en fournissant une explication personnelle mais tout à fait gratuite des "actions spéciales" mentionnées à quinze reprises et avec horreur dans le journal du médecin Kremer;

"Que sans doute il proteste dans ses dernières conclusions contre les "falsifications" de sa pensée qui lui prêteraient l'opinion qu'il n'y a pas eu de victimes juives de l'Allemagne nazie;

"Que cependant ses propos conduisent le lecteur, de façon plus ou moins insinuante, à cette idée que, "chambres à gaz" et "génocide" se confondant, il y a eu assurément des victimes juives, mais que le massacre des juifs est une exagération, voire une "rumeur de

guerre", puisqu'il semble bien, à lire M. Faurisson, que les déportés d'Auschwitz mouraient avant tout du typhus, à quoi s'ajoute que l'emploi du terme "génocide" serait à strictement parler impropre, que le chiffre de six millions de victimes juives est évidemment approximatif et que d'ailleurs on n'a jamais pu retrouver un ordre écrit de Hitler concrétisant sa décision d'"exterminer" les juifs;

"Que M. Faurisson, qui s'indigne de ce qu'il nomme "la religion de l'holocauste" n'a jamais su trouver un mot pour marquer son respect aux victimes en rappelant la réalité des persécutions raciales et de la déportation de masse qui a causé la mort de plusieurs millions de personnes - juives ou non- de sorte qu'en dépit du caractère partiel de ses travaux, son "révisionnisme", qu'il oppose à "la cause des exterminationnistes", peut faire figure d'une tentative de réhabilitation globale des criminels de guerre nazis;

"Considérant que les positions ainsi adoptées par M. Faurisson sont aussi blessantes pour les survivants des persécutions raciales et de la déportation qu'outrageantes pour la mémoire des victimes, dont le grand public se trouve incité à méconnaître les souffrances, si ce n'est à les mettre en doute; qu'en outre elles sont évidemment de nature, ainsi que l'a justement relevé le Tribunal, à provoquer des réactions passionnelles d'agressivité contre tous ceux qui se trouvent ainsi implicitement accusés de mensonge et d'imposture;

"Considérant que les fautes de M. Faurisson ont causé le préjudice invoqué par les associations intimées; que les condamnations prononcées par le jugement entrepris en assureront une juste réparation (...)"

Diffamation raciale

Faurisson s'était exprimé dans la presse, il avait eu un procès équitable devant les juges civils. Cela ne pouvait lui suffire, car la méthode qu'il avait utilisée pour ses travaux historiques n'avait pour but que de servir une cause non pas scientifique, mais politique.

Il révélera cette intention publiquement à l'an-

tenne d'"Europe N° 1". Interrogé par Ivan Levaï, deux ans après la peut-être trop subtile polémique publiée dans "Le Monde", Faurisson se révèle tout à fait et provoque délibérément. Il lit à l'antenne en direct une phrase de 60 mots bien pesés:

"Les prétendues chambres à gaz hitlériennes et le prétendu génocide des juifs forment un seul et même mensonge historique qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière, dont les principaux bénéficiaires sont l'Etat d'Israël et le sionisme international et dont les principales victimes sont le peuple allemand, mais non pas ses dirigeants, et le peuple palestinien tout entier".

L'historien solitaire, le professeur persécuté devient franchement dénonciateur.

Qui vise-t-il derrière l'Etat d'Israël et le "sionisme international?" Qui sinon les juifs pris en tant que tels et dans leur ensemble? Ainsi le mensonge, l'escroquerie politico-financière profitent aux juifs...

Le MRAP et l'Amicale des Déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie déposent plainte pour diffamation raciale. La LICRA déposera également pour ce même délit et pour provocation à la haine et à la violence envers la communauté juive.

Le Tribunal Correctionnel de Paris condamnera Faurisson à une peine d'amende. La Cour d'Appel confirmera cette condamnation en ne retenant, comme le Tribunal, que le délit de diffamation raciale.

La Cour a considéré que:

"Considérant que cette phrase contient ce terme essentiel: "le prétendu génocide des juifs", dont il est impossible de soutenir qu'il vise seulement certains juifs et non, dans son ensemble, telle qu'elle avait été l'objet de l'exécration des nazis, la communauté juive en tant que telle;

"Considérant que la phrase se poursuit par l'évocation du fruit du "mensonge historique", à savoir la gigantesque escroquerie politico-financière dont bénéficièrent et l'Etat d'Israël et le sionisme international; qu'ici encore cela englobe tous les juifs, ceux d'Israël et ceux de la Diaspora, puisque le contexte n'a aucun rapport avec la prétendue "doctrine

zioniste" que certains courants de pensée peuvent légitimement critiquer dans la mesure où elle n'est qu'un système politique" (...)

Les juges civils avaient déjà décelé le vrai discours derrière l'apparence scientifique. Les juges répressifs ont dit que ce vrai discours était contraire aux lois républicaines.

C'est à la fois peu et beaucoup: c'est peu car le pouvoir des juges est par essence limité aux parties au procès. C'est un apport immense, car c'est un rempart contre l'oubli et donc contre l'inconscience.

Bruno RYTERBAND

Avocat

Membre de la Commission juridique
du MRAP

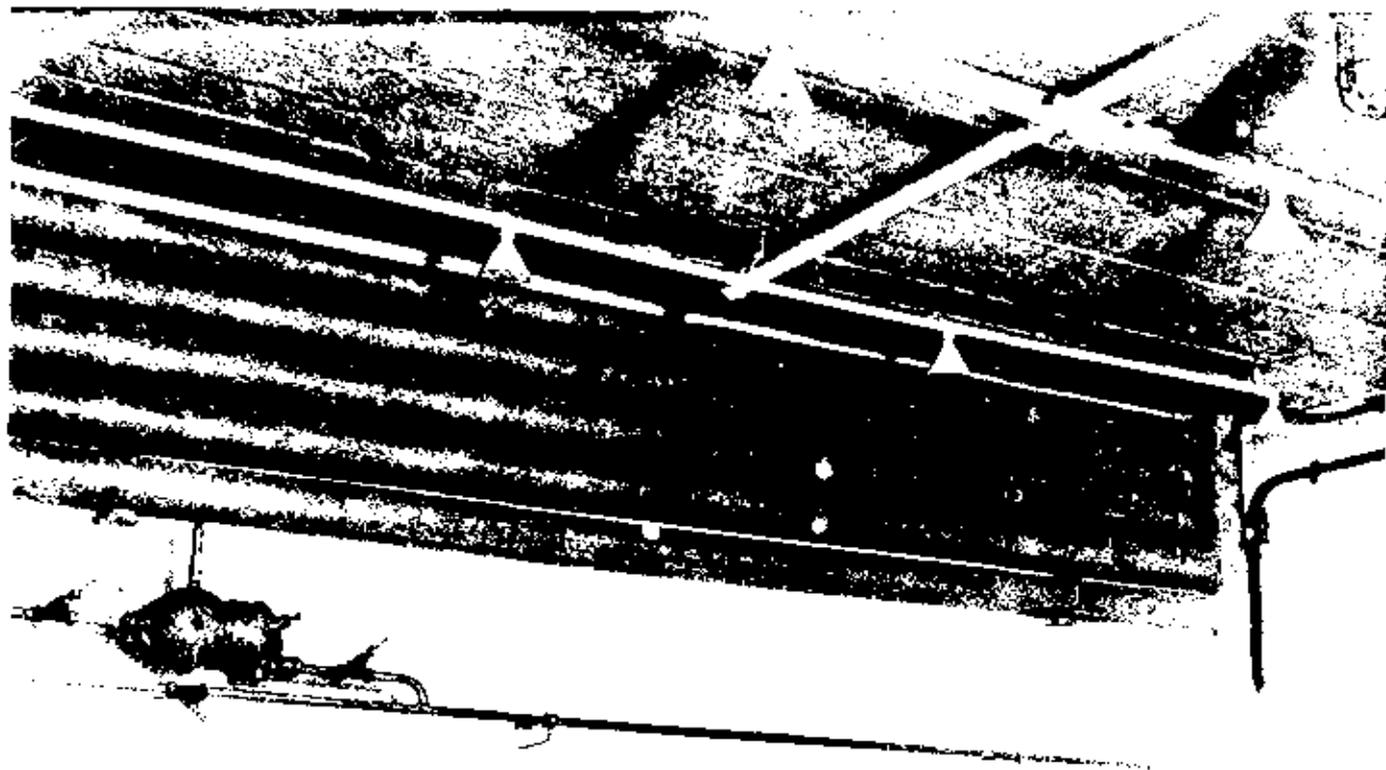
BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Un Eichmann de papier. Pierre Vidal-Naquet, in ESPRIT, n° 45, septembre 1980, p. 8 à 52.

Mémoire en défense. Robert Faurisson. La Vieille Taupe. 1980.

Vérité historique ou vérité politique? Serge Thion. La Vieille Taupe. 1980.

Les chambres à gaz ont existé. Georges Wellers. Gallimard. 1981.



Pour cacher leurs crimes, les SS ont détruit les chambres à gaz et autres lieux de tortures dans les camps de concentration, avant l'arrivée des forces militaires alliées qui ont libéré ceux-ci. On en a cependant retrouvé des éléments, qui corroborent les témoignages des survivants. Ici, à Mauthausen, les tuyaux et "douches" par lesquels arrivait le gaz mortel Zyklon B dans le lieu hermétiquement clos où les victimes étaient entassées. (Document FNDIRP).

POINTS DE REPÈRE

1920
24.2

Fondation officielle du NSDAP (Parti ouvrier national socialiste allemand).

1921
11.7
Août

Hitler prend la direction du parti.
Création de la section sportive et athlétique (SA) du parti.

1923
8.11

Tentative avortée de putsch nazi en Bavière. Hitler arrêté, rédaction de Mein Kampf.

1924
Fév.-Mars

Procès d'Hitler.

1933
30.1

Hitler nommé chancelier du Reich par le président Hindenburg.

27.2

Incendie du Reichstag. Vague d'arrestations.

3.3

Arrestation d'Ernst Thälmann, président du parti communiste allemand.

- 20.3 Ouverture du camp de concentration de Dachau.
- 24.3 Hitler obtient du Reichstag les pleins pouvoirs.
- 1.4 Boycottage des commerçants, avocats et médecins juifs par les nazis.
- 7.4 Lois dites d'aryanisation chassant les juifs et les républicains de l'administration.
- 2.5 Dissolution des syndicats.
- 10.5 Autodafé de livres en Allemagne.
- 16.5 Première liste de livres interdits à la vente.
- 5.6 Congrès Salle Pleyel à Paris du Comité mondial contre la guerre et le fascisme fondé à Amsterdam en 1932.
- 23.6 Interdiction du parti social-démocrate allemand.
- 4-20.9 Contre-procès à Londres organisé par les émigrés (incendie du Reichstag).
- 21.9-23.12 A Leipzig, procès de l'incendie du Reichstag.

1934

- 6.2 Emeutes antiparlementaires à Paris. Riposte populaire les 9 et 12 février.
- Mars "Les Races" de Bruckner jouées au Théâtre de l'Oeuvre à Paris.
- 20.4 Himmler, chef de la Gestapo.
- 30.6 Nuit des longs couteaux. Nombreux opposants assassinés par les nazis.
- 27.7 A Paris, signature du pacte d'unité d'action entre communistes et socialistes.
- 2.8 Mort de Hindenburg. Hitler, Führer et chancelier.

1935

- 13.1 Les Sarrois se prononcent pour le rattachement de la Sarre au Reich.
- 16.3 Rétablissement du service militaire obligatoire en Allemagne.

- 21 - 25.6 Premier Congrès international des écrivains pour la défense de la culture, à Paris.
- 15.9 Promulgation des lois racistes "de Nuremberg".
- 26.9 Fondation du comité pour la création du Front populaire allemand, Hôtel Lutétia, Paris.
- 1936
- 4.5 Succès du Front Populaire aux élections législatives en France.
- 18.7 Rébellion franquiste. Début de la guerre d'Espagne.
- 1937
- Mai-novembre Exposition universelle à Paris.
Exposition des émigrés: "Le livre allemand à Paris 1837-1937".
- 16.7 Ouverture du camp de concentration de Buchenwald.
- 19.7 Inauguration à Munich de l'exposition "Art dégénéré".
- 1938
- 4.3 Mort de Carl von Ossietzky, Prix Nobel.
- 13.3 Annexion de l'Autriche par le Reich.
- 29.9 Accords de Munich. Une partie de la Tchécoslovaquie cédée à l'Allemagne.
- 6.11 H. Grinszpan, dont les parents ont été déportés, exécute le 3ème secrétaire de l'ambassade allemande à Paris, von Rath.
- 9.11 "Nuit de cristal" en Allemagne (incendies de synagogues, pillage de biens juifs, déportations).
- 12.11 Arrestation et déportation de 30.000 juifs.
- 6.12 Von Ribbentrop, ministre allemand des Affaires étrangères, reçu à Paris.
- 1939
- 15.3 Invasion de la Tchécoslovaquie par la Wehrmacht.

- 31.3 Fin de la guerre d'Espagne.
- 23.8 Signature du pacte germano-soviétique.
- 1.9 Invasion de la Pologne par l'Allemagne.
- 3.9 La France et la Grande-Bretagne déclarent la guerre au Reich.
- 4.9 Internement massif des émigrés allemands en France.
- 12.10 Première déportation de juifs autrichiens et moraves vers la Pologne.

1940

- 3-19.10 Recensement des juifs: 149.734 dans le département de la Seine (85.664 juifs français et 64.070 sujets étrangers).
- 4.10 Le gouvernement de Vichy édicte la loi sur l'internement des "étrangers de race juive".

1941

- 14.5 Ouverture des premiers camps d'internement en France: Pithiviers et Beaune-la-Rolande.
- 31.7 Heydrich est chargé par Goering de mettre en place l'extermination de tous les juifs d'Europe.
- 20.8 Ouverture du camp de Drancy.
- 10.10 Etablissement du ghetto de Theresienstadt, en Tchécoslovaquie.
- 14.10 Début des déportations de Juifs allemands.
- 8.12 Ouverture du camp d'extermination de Chelmno en Pologne.

1942

- 20.1 Conférence de Wannsee sur "la solution finale de la question juive".
- 21.1 Création d'une organisation unifiée de résistance dans le ghetto de Vilno. La résistance se renforce à travers l'Europe de l'Est.
- 1.6 Ouverture du camp d'extermination de Treblinka.
- 7.6 Obligation de porter l'étoile jaune en

- France (les enfants inclus, à partir de 6 ans).
- 16.7 La grande rafle du Vélodrome d'Hiver, 15.000 Juifs arrêtés, en majorité femmes et enfants.
- 22.7 300.000 Juifs du ghetto de Varsovie sont déportés à Treblinka.
- 28.7 Création d'une Organisation Juive de Résistance dans le ghetto de Varsovie.
- 1943
- 19.4 Début de la révolte juive du ghetto de Varsovie; le combat durera plusieurs semaines.
- 16.5 Liquidation du Ghetto de Varsovie (des groupes isolés poursuivent le combat).
- 11.6 Himmler donne l'ordre de liquider tous les ghettos juifs en Pologne.
- 2.8 Révolte dans le camp de la mort de Treblinka.
- 16.8 Révolte du ghetto de Bialystock.
- 23.9 Liquidation du ghetto de Vilno.
- 1944
- 15.5-8.6 476.000 Juifs Hongrois sont déportés à Auschwitz.
- 1945
- 27.1 Les troupes soviétiques libèrent le camp d'Auschwitz.
- 11.4 Les troupes américaines libèrent le camp de Buchenwald.
- 15.4 Les troupes anglaises libèrent le camp de Bergen-Belsen.
- 8.5 Le 3e Reich capitule, la paix est restaurée en Europe.
- 1964
- 26.12 Le Parlement français déclare, à l'unanimité, les crimes contre l'humanité imprescriptibles.



BIBLIOGRAPHIE

I. Les bases idéologiques du fascisme, du nazisme et des doctrines dans leurs mouvances.

P. Aycoberry: La question nazie. Les interprétations du national-socialisme 1922-1975. Ed. du Seuil, 1979.

Serge Berstein: Le nazisme. Paris, MA Editions 1985.
Petit dictionnaire pratique des organisations, personnages et événements principaux du nazisme.

Roger Bourderon: Le fascisme, idéologie et pratique, essai d'analyses comparées. Editions Sociales, 1979.

J.P. Faye: Théorie des récits. Introduction aux langages totalitaires. Ed. Herman, 1972.

Pierre Milza: Fascismes et idéologies réactionnaires en Europe 1919-1945, Ed. A. Colin, 1969.

Pierre Milza: Les fascismes. Imprimerie Nationale, 1985.

II. Le contexte historique et le développement des régimes fascistes avant et pendant la guerre de 39-45.

Gilbert Badia: La fin de la République allemande 1929-1933. Editions Sociales, 1958.

Gilbert Badia: Histoire de l'Allemagne contemporaine, 2 tomes, Editions Sociales, 1962.

W. Hoffer: Le National-Socialisme par les textes, 1933-1945, traduction G. et L. Marcou, Paris 1963.

E. Nolte: Le fascisme dans son époque, tome 1 L'action Française, tome 2 Le fascisme italien, tome 3 Le National-Socialisme. Traduction Julliard 1970.

E. Nolte: Les mouvements fascistes. L'Europe de 1919 à 1945. Traduction Calmann-Lévy, 1969.

Pierre Milza: Le fascisme. MA Editions, Paris 1986. Petit dictionnaire pratique des principaux personnages et organisations fascistes de 1922 à nos jours.

L. Poliakov: Le Bréviaire de la haine. Le IIIe Reich et les Juifs, Calmann-Lévy, 1979.

William Shirer: Le IIIe Reich, Livre de Poche, 2 vol.

William Shirer: Les années de cauchemar 1934-1945, Ed. Plon.

Maurice Vanino: De Rethondes à l'Île d'Yeu. Editions Creator, 1952.

III. Gestapo, déportation et camps de la mort.

Ady Brille: Les techniciens de la mort. FNDIRP, 1979.

Henry Alleg: Les chemins de l'espérance. L'enfer nazi. FNDIRP, 1970.

W. Sheridan Allen: Une petite ville nazie, 1930-1935, Ed. Laffont, 1967.

J. Billig: L'hitlérisme et le système concentrationnaire, P.U.F., 1976.

J. Billig: Les camps de concentration dans l'économie du Reich hitlérien, P.U.F., 1973.

Gérard Bouaziz: La France torturée, FNDIRP, 1979.

Ladislav de Hoyos: Barbie, Ed. Laffont, 1984.

Dominique Decèze: L'esclavage concentrationnaire, FNDIRP, 1979.

Anne Frank: Journal, Calmann-Levy, Presse Pocket.

Julius Fucik: Écrit sous la potence. Editeurs Français Réunis, 1974.

Claude Lévy et Paul Tillard: La grande rafle du Vel'd'Hiv. Robert Laffond, 1967.

Vladimir Pozner: Descente aux enfers. Récits de déportés et de S.S. d'Auschwitz, Julliard, 1980.

Anna Seghers: La Septième Croix, Folio 1985. Roman.

André Schwarz-Bart: Le dernier des justes, Ed. du Seuil, Le Point-Roman. Prix Goncourt 1959.

Olga Wormser-Migot: Le système concentrationnaire nazi. P.U.F., 1968.

Étude universitaire très complète, pour spécialistes.

Exilés en France. Souvenirs d'antifascistes allemands émigrés. Ed. François Maspéro, 1982.

IV. Héritiers du nazisme et survivances idéologiques.

Joseph Algazy: La tentation néo-fasciste en France de 1944 à 1965, Fayard, 1984.

Bernard Brigouleix: L'extrême-droite en France, Paris, Ed. Fayolle, collection "Intervalles", 1977.

Patrice Chairoff: Dossier néo-nazisme, Paris, Ed. Ramsay, 1977.
Par un ancien de "Jeune Nation".

Marie-José Chombart de Lauwe: Complot contre la démocratie. Les multiples visages du fascisme, FNDIRP, 1981.
Petit livre pratique, très bien documenté.

Jacques Delarue: Les nazis sont parmi nous, Paris, Ed. du Pavillon, 1968.
France, Belgique et liens avec l'Afrique du Sud.

Serge Dumond: Les Brigades noires, Ed. EPO (Belgique) 1983.

François Duprat: Les mouvements d'extrême-droite en France depuis 1944, Paris, Ed. Albatros, 1972.
Les néo-nazis par un des leurs.

Frédéric Laurent: L'orchestre noir, Stock, 1978.
Organisations néo-fascistes à travers le monde.

Gregory Pons: Les Rats Noirs, Paris, J.C. Simoën, 1978.
A lire pour les mouvements intégristes.

J.M. Theolleyre: Les néo-nazis, Paris, Temps Actuels, 1982.
Etude bien documentée par un journaliste du "Monde".

Union des Ecrivains: Vous avez dit fascismes? Ed. Arthaud/Montalba, 1984.
Contient une très copieuse étude sur l'idéologie de la Nouvelle Droite.

Faits et indices sur les liaisons internationales des organisations fascistes, néo-nazies et d'extrême-droite, Fédération Internationale des Résistants, Vienne, 1980.

FILMOGRAPHIE

MEIN KAMPF. Noir et blanc. 1h.40. Suède. 1959. Réalis. Erwin Leiser.
 Commentaire: Léon Zitrone.

* Ce film de montage réalisé en utilisant des documents photographiques et des bandes d'actualités provenant des cinémathèques allemandes est une rétrospective retraçant les événements de l'histoire allemande - et parfois européenne - depuis la naissance d'Hitler jusqu'à sa disparition.

* Ce film est un impitoyable témoignage contre le national-socialisme, un réquisitoire sec et implacable.

Il dévoile tout d'abord le processus de la prise du pouvoir par les nazis: traité de Versailles qui a humilié l'Allemagne, mais n'a pas extirpé les racines du militarisme allemand, esprit de revanche, marasme économique, crainte d'une révolution prolétarienne; il dénonce les procédés de mise en condition de tout un peuple et présente tous les crimes commis par les nazis. Mein Kampf pose le problème de la responsabilité collective du peuple allemand sur lequel on a déjà beaucoup épilogué.

Les images se suffisent à elles-mêmes; aussi peut-on regretter le ton du commentaire, auquel manque la philosophie de l'histoire.

Dist: 16 mm. UFOLEIS. Thèmes: nazisme, antisémitisme. Tous publics.

LES ENFANTS DU N° 67. Couleurs. VO et. 1h.43. RFA. 1979. Uach Barthelmeß-Weller et Werner Meyer, d'après le roman de Lisa Tetzner.

* L'arrière-cour d'un immeuble populaire de Berlin en 1932. Erwin et Paul, amis inséparables (ils ont 10-12 ans), vivent et jouent avec les autres enfants de l'immeuble. Le père d'Erwin est syndicaliste et sa soeur aînée milite aux Jeunesses socialistes, tandis que le père de Paul, chômeur menacé d'expulsion, est prêt à adhérer aux SA (sections d'assaut hitlériennes) pour retrouver du travail. Car le nazisme gagne, et les enfants se battent déjà contre une bande de Jeunesses hitlériennes...

* La reconstitution de cette époque qui voit peu à peu se mettre en place la réalité du pouvoir nazi est remarquable. Le climat quotidien du début des années trente, l'atmosphère du quartier populaire, les plaisirs et les problèmes des petites gens sont restitués d'une manière très juste. La prise du pouvoir par les nazis, les problèmes de la survie dans l'Allemagne de la crise économique, sont vécus au travers de l'existence au jour le jour des enfants.

Dist: 16 et 35 mm. Féd. Jean Vigo et UFOLEIS.

Thème: le nazisme, la crise, l'enfance, l'antisémitisme.

Tous publics.

LE DICTATEUR. Noir et blanc. 2h.06. USA. 1940. Réal. Charles Chaplin. Interp. Charles Chaplin, Paulette Goddard.

* Deux rôles pour Chaplin: celui d'un petit barbier juif en même temps que celui d'un dictateur. Hynkel. Arrêté et interné, le barbier parvient à s'évader. Son étonnante ressemblance avec Hynkel l'amène à prononcer un grand discours libertaire à la tribune nazie...

* Réalisé avant le début de la guerre, ce film est une féroce attaque contre Hitler et Mussolini (Napolini dans le film) qui sont caricaturés avec une force comique incontournable.

Un film généreux et humaniste. Un très grand Chaplin.

Dist: 16 et 35 mm. UFOLEIS et Jean Vigo. Video: Polygram.

Thèmes: nazisme, antisémitisme. Tous publics.

LES DAMNÉS. Couleurs, 2h.30. Italie, 1969. Réal. Luchino Visconti. Interp. Helmut Berger, Ingrid Thulin, Dirk Bogarde, Charlotte Rampling.

* Berlin, 1933. Parades militaires, autodafés, violences, exactions: la montée du nazisme. Combines, règlements de comptes, sanglants héritages, perversions: la chute d'une grande famille. Ou comment les nazis se sont assurés la complicité des industriels allemands...

* Le brio, le lyrisme, la magnificence de la mise en scène et des images font de ce qui n'aurait pu être qu'une reconstitution historique de plus, une fresque grandiose, un véritable opéra; une parabole sur le pouvoir, sur la complicité de la grande bourgeoisie déjà rongée de l'intérieur et prête à se soumettre sans combat. Les damnés est d'une beauté terrifiante, à l'image de cette séquence - l'un des sommets du film - où l'on voit les S.S. arriver dans les premières lueurs de l'aube... La barbarie est en marche... Du grand, du très grand cinéma.

Dist: 16 et 35 mm, UFOLEIS et Fédé. Jean Vigo, Distr. vidéo: Warner Home Video. Thème: montée du nazisme. Les S.A. et les S.S.

LE CHAGRIN ET LA PITIE. I. L'effondrement.

II. Le choix.

Noir et blanc. 2 cassettes de 2h.15. France, 1971. Réal. Marcel Ophuls et André Harris.

* Réalisé pour la télévision, mais "interdit d'antenne" pendant près de dix ans, le chagrin et la pitié a été l'une des premières enquêtes à s'attaquer au mythe d'une France entièrement peuplée de résistants pendant la dernière guerre. Même si aujourd'hui le propos des auteurs semble moins d'actualité - peut-être en partie grâce à ce film qui a bien entamé l'imagerie traditionnelle de la Résistance - le film est passionnant: documents d'archives, regards des hommes d'aujourd'hui sur leur comportement d'hier, interventions de personnalités politiques, mais aussi de "français moyens"... Une leçon d'histoire vivante et passionnante. Idéal pour susciter de longues discussions.

Distr. en vidéo par G.C.R.

Thème: la France sous l'occupation. Le régime de Vichy.

CABARET. Couleurs. 1h58. Amérique. 1972. Réal. Bob Fosse. Interp. Liza Minnelli, Michael York, Joel Grey.

* Berlin des années 20 et 30 à travers le personnage de Sally Bowles, chanteuse de cabaret, et les hommes qui l'entourent: un meneur de jeu, un jeune Juif, un jeune Allemand...

* Inspiré des nouvelles de Christopher Isherwood, un remarquable tableau de Berlin ayant la Deuxième Guerre Mondiale. Et la montée du nazisme fait partie intégrante du tissu dramatique. Bob Fosse réussit un prodige d'équilibre et traduit admirablement cette atmosphère ambiguë, enfumée et perverse où les lendemains n'existent pas. Liza Minnelli et Joel Grey, époustouflants de vitalité ont remporté deux des huit Oscars qui ont couronné ce film.

Distr. 16 mm. UFOLEIS.

Thème: montée du nazisme. Berlin des années trente.

Comédie musicale. Tous publics.

ALLEMAGNE, MÈRE BLAFARDE (Deutschland, bleiche mutter). Couleurs. VO st. 2h.01. RFA. 1980. Réal. Helma Sanders-Brahms.

* Dans l'Allemagne de la fin des années trente, Hans épouse Lene. Lorsque la guerre éclate, il est parmi les premiers mobilisés. Sur le front, en Pologne, il est profondément troublé par tant d'ignominies. C'est en son absence que Lene met au monde leur petite fille, Anna. De longs mois s'écoulent, ponctués par les quelques permissions de Hans. Attente, confusions, incertitudes, disparition de voisins... ils sont juifs...

* Placé sous le signe de Brecht, "Allemagne mère blafarde" est bien sûr une condamnation du nazisme et une réflexion profonde sur la culpabilité de l'Allemagne. Mais, plus qu'à une vraie condamnation (...) Helma Sanders-Brahms préfère se livrer à une explication; en fait à une proposition d'explication, laissant entendre que la passivité de la population d'alors aurait aussi bien pu être le fait d'autres générations, même celles d'aujourd'hui...

Une mise en scène épurée. Un film remarquable.

Distr. 16 mm. UFOLEIS. Thème: nazisme vécu au quotidien. Conformisme et passivité face au nazisme. Public: adultes et jeunes (à partir de 15 ans).

JULIA. Couleurs. 1h.57. USA. 1977. Réal. Fred Zinnemann. Interp. Jane Fonda, Vanessa Redgrave, Jason Robards, Maximilian Schell, Meryl Streep.

* 1934: Lillian Hellman travaille avec acharnement à sa première pièce. Parmi ses souvenirs, qui affluent, celui de Julia, une amie d'enfance.

* Lillian se rend alors à Paris pour continuer à écrire. Elle se rend à Vienne au chevet de Julia, grièvement blessée en tentant d'empêcher la mise à sac de l'Université par les fascistes...

* 1937: Lillian, abordée à Paris par un inconnu qui lui remet un message de Julia, transporte en secret à Berlin 50.000 dollars destinés à aider la résistance antifasciste, et y rencontre brièvement une Julia prématurément vieillie. Peu après, elle apprendra la mort de son amie, torturée par les nazis. Toutes ses recherches ultérieures sur Julia et sa fillette demeurant vaines...

* L'art de Zinnemann est sobre. Dans Julia il "atteint à l'épure du classicisme. Le film lui offrant l'occasion de rappeler que le fascisme est un danger perpétuellement menaçant, le cinéaste développe certains de ses thèmes les plus chers, notamment ceux de la responsabilité morale et de la liberté individuelle".

Distr. 16 et 35 mm. UFOLEIS. Thème: nazisme. Intellectuels face au nazisme. Public: adultes et jeunes (à partir de 15 ans).

LE TAMBOUR. Couleurs. 2h.22. Fr. All. 1979. Réal. Volker Schlöndorff.

* En 1924, à Danzig, territoire encore libre où Allemands et Polonais cohabitent, les Matzerath, une famille d'épiciers, met au monde un petit garçon particulièrement intelligent et précoce. A l'âge de trois ans, refusant l'hypocrisie du monde adulte, il refuse de grandir. Avec le tambour qui lui a été offert pour son anniversaire, il va assister (et participer) à la montée du nazisme et à la Seconde Guerre Mondiale...

S'inspirant d'un roman de Günter Grass, l'un des meilleurs écrivains allemands contemporains, Volker Schlöndorff a réalisé un film-fleuve, parabole sur la guerre, sur le désir et sur le monde des "grands". "Le tambour" est un film attachant et extrêmement

sensible où se mêlent le réalisme le plus quotidien et l'imagination la plus débridée.

Distr. 16 mm. UFOLEIS. Video: R.C.V. Thème: le nazisme, la guerre, le regard de l'enfance. Public: adultes et jeunes à partir de 13 ans.

L'AFFICHE ROUGE. Couleurs. 1h.30. France. 1976. Réal. Frank Cassenti.

* Le film commence sur le matin du 21 février 1944. Un groupe d'hommes avance vers le peloton d'exécution du Mont Valérien: c'est le "groupe Manouchian". Aujourd'hui: dans le décor de la Cartoucherie de Vincennes, une troupe de comédiens s'apprête à recevoir certains des survivants des groupes de la Résistance immigrée. La première, Melinee Manouchian, leur parle de son propre combat sous l'Occupation, de son mari, mort pour la France...

* L'affiche rouge n'est pas un film "rétro" parmi tant d'autres; c'est sans doute la première tentative de réalisation brechtienne totalement réussie du cinéma. Recherche d'un rapport dialectique entre l'Histoire et le présent, réflexion sur celui-ci à partir d'événements maintenant historiques; ce film est d'une exceptionnelle richesse.

Distr. 16 mm. UFOLEIS et Fédération Jean Vigo. Thème: résistance au nazisme, lutte des immigrés. Public: adultes et à partir de 16 ans.

LE CHOIX DE SOPHIE. Couleurs. 2h.26. Amér. 1982. Réal. Alan J. Pakula. Interp. Meryl Streep, Kevin Kline, Peter Mac Nicol...

* Brooklyn au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale. L'amitié d'un petit gars du Sud qui rêve de gloire littéraire avec ses voisins du dessus: Sophie, une Polonaise, rescapée des camps de concentration, et Nathan, son amant, un intellectuel juif, brillant et à demi fou...

* Tiré d'un best-seller de William Styron, ce film vaut par le portrait de ses trois personnages principaux et par le récit de leur amitié tumultueuse. D'autant que les trois acteurs qui leur prêtent vie sont fabuleux.

La mémoire des camps de concentration y est évoquée de

manière bouleversante.

Distr.: 16 mm. UFOLEIS. Vidéo: C.B.S. FOX. Thème: le nazisme, les camps de concentration. Public: adultes.

MONSIEUR KLEIN. Couleurs. 2h.02. France. 1976. Réal. Joseph Losey. Interp. Alain Delon, Juliet Berto, Jeanne Moreau, Suzanne Flon, Michaël Lonsdale...

* M. KLEIN, Français de bonne souche, vit plutôt bien l'Occupation, jusqu'au jour où, à cause d'un journal mystérieusement déposé devant sa porte, on le soupçonne d'être juif...

* Un film sombre aux reflets verts, aux couleurs de la dernière guerre et du brouillard dans lequel le "héros" se débat pour prouver son identité... A mi-chemin entre le fantastique (les hasards ne finissent pas de se succéder...) et la métaphysique, (qui sommes-nous? où allons-nous?) le film montre aussi qu'on peut toujours - pour autant qu'une autorité le décide arbitrairement - être le juif de quelqu'un. Des scènes à grand spectacle très efficaces (la rafle du Val d'Hiv) et l'une des meilleures compositions de Delon.

Distr. 16 mm. UFOLEIS. Thème: nazisme et conditionnement des mentalités, antisémitisme. Public: adultes et jeunes à partir de 15 ans. Distr. Vidéo: V.I.P.

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI. Couleurs. 1h.55. France. 1982. Réal. Jacques Rouffio. Interp. Romy Schneider, Michel Piccoli, Gérard Klein, Mathieu Carrière...

* Paris 1981. Le président d'un mouvement humanitaire tue l'ambassadeur du Paraguay. A sa femme qui vient le voir en prison et à son procès, il raconte... Tout petit, il a été recueilli à Berlin par une jeune femme qui l'a aidé à fuir les persécutions nazies et qui l'a élevé seule à Paris. Pour faire libérer son mari d'un camp de concentration, elle avait couché avec un officier allemand qui devait être par la suite responsable de sa mort. L'officier d'hier, c'était l'ambassadeur d'aujourd'hui...

Un film humaniste et généreux. Un grand rôle pour Romy Schneider.

Distr.: 16 mm. UFOLEIS. Vidéo: Proserpine. Thème: nazisme, antisémitisme. Tous publics.

LA PASSAGERE. Noir et blanc. 1h.45 Pologne. 1964. Réalis. Andrzej Munk.

* Un chef-d'oeuvre inachevé (mais un chef-d'oeuvre), Andrzej Munk étant mort accidentellement pendant la réalisation du film. Une SS se souvient d'une prisonnière et du temps où elle contribuait à diriger un camp d'extermination... La description de celui-ci devait alterner avec des séquences contemporaines sur un navire. W. Lescewicz, qui monta le film, a dû réduire cet épisode à des photographies fixes, extraites des quelques négatifs de ces épisodes tournés par Munk, avant son rendez-vous avec la mort.

Un film rare, un classique.

Dist: 16 mm. UFOLEIS. Thème: la mémoire du nazisme, la mauvaise conscience (?), les camps de concentration. Public: adultes et jeunes à partir de 15 ans.

UNE JOURNEE PARTICULIERE. Couleurs. 1h.45: Italie. 1977. Réalis. Ettore Scola. Interp. Sophia Loren, Marcello Mastroianni.

* 8 mai 1938. Rome est en liesse. Elle accueille Adolf Hitler en personne! Seuls exclus de la fête: Antonietta, retenue à la maison par ses multiples travaux de ménagère et de mère de famille nombreuse, et Gabriele, ex-speaker de la radio nationale, soupçonné d'homosexualité. Tous les locataires sont allés applaudir l'idole, l'immeuble est désert. Par hasard, l'homosexuel et la "mamma" se rencontrent.

* Formidable dénonciation et analyse du fascisme historique et du fascisme quotidien, à travers la relation à presque huis-clos des deux laissés pour compte. La fiction (l'intrigue amoureuse) et la réalité (les extraits d'actualités de début du film et la bande-son) se superposent étroitement pour nous démontrer que, finalement, le fascisme ordinaire n'a pas d'époque! La mise en scène

est magistrale. Scola, avec des mouvements de caméra insensés, utilise à plein le décor d'un gigantesque immeuble mussolinien. L'interprétation est bouleversante. C'est ce qu'on appelle un pur chef-d'oeuvre. Il mérite d'être vu et revu.

Dist. 16 mm. UFOLEIS et FRANFILMDIS. Vidéo: G.C.R. Thème: fascisme, différences. Public: à partir de 13 ans.

LE DERNIER METRO. Couleurs. 2h.10. France. 1980. Réalis. François Truffaut. Interp. Catherine Deneuve, Gérard Depardieu, Jean Poiret, Heinz Bennent.

* Paris sous l'Occupation. Marion Steiner a succédé à son mari à la direction du Théâtre de Montmartre. Tout le monde croit le mari en fuite; en fait, il vit dans la cave du théâtre, où son épouse le rejoint souvent. Sous la surveillance de son mari, qui, de sa cachette, voit et entend tout, Marion Steiner va monter une nouvelle pièce, engager des comédiens, répéter... Elle est sur le point d'avoir une liaison amoureuse avec Bernard Granger, son principal partenaire, quand celui-ci lui annonce qu'il quitte provisoirement le théâtre pour la Résistance...

* L'un des plus grands succès populaire de François Truffaut. Un magnifique duo d'acteurs et l'occupation omniprésente. "Le dernier métro" c'est la victoire sur l'enfermement des âmes et des corps, sur le nazisme. Un très grand film.

Dist: 16 mm. UFOLEIS, Jean Vigo, Gaumont. Video: René Chateau vidéo. Thème: nazisme, occupation. Tous publics.

LE JOURNAL D'ANNE FRANK. Noir et blanc. Cinémascope. 2h.50. USA. 1959. Réalis. George Stevens. Interp.: Millie Perkins, Joseph Schildkraut, Shelley Winters.

* Tout le monde connaît le célèbre et bouleversant "journal-récit" d'Anne Frank qui témoigna au jour le jour dans son cahier de la période clandestine qu'elle vécut en compagnie de ses parents chez les Van Daan, une famille hollandaise, durant les jours sombres de l'Occupation allemande aux Pays-Bas.

* De ces écrits juvéniles par la soif de vivre face à la

traque mortelle organisée par la Gestapo, Broadway Fit un succès théâtral, et George Stevens a tiré un de ces mélodrames réalistes auquel il est difficile de résister, malgré quelques longueurs et lourdeurs de récit (propre au style de George Stevens) et si l'on accepte de pleurer au cinéma, on ne peut qu'être habité par cette tragédie "filmée", très proche de la réalité. Guidé par le visage et les yeux inoubliables de Millie Perkins, laissez-vous emporter sur les traces douloureuses de la mémoire et de l'émotion.

Dist: 16 et 35 mm. Jean Vigo. Vidéo: R.C.V. (attention: durée de la copie vidéo: 1h.35). Thème: occupation nazie, antisémitisme. Tous publics.

NUIT ET BROUILLARD. Noir et blanc. 30'. France. 1956. Réal. Alain Resnais.

* Un des films clefs de son auteur, conçu comme "un dispositif d'alerte" contre les exterminations du nazisme et de la guerre, unissant dans son montage couleur et noir et blanc, documents d'archives et prises de vues avec une rigueur émue et émouvante.

Dist: UFOLETS et certains C.R.D.P. (usage scolaire). Thème: les camps de la mort. Réflexion sur le nazisme. Tous publics (présentation recommandée).

Filmographie établie par Jean-Pierre GARCIA (Festival du Film d'Amiens) à partir des documentations de l'UFOLETS, de la Fédération Jean Vigo et du guide Akai (vidéo).

ADRESSES DES DISTRIBUTEURS

UFOLEIS (Union Française des Oeuvres Laïques) 3 rue Récamier, 75007 PARIS. Tél. (1) 45.44.38.71.

FEDERATION JEAN VIGO, 8 rue Lamarck, 75018 PARIS. Tél. (1) 42.54.04.57.

FRANFILMOIS, 53 rue Bayen, 75017 PARIS. Tél. (1) 45.72.44.61.

GAUMONT, 30 av. Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY. Tél. (1) 47.38.20.00.

Pour la vidéo, il suffit de commander la cassette dans une boutique de location spécialisée.

LES DOSSIERS-POCHETTES DU MRAP

- Les Indiens d'Amérique	25,00 Frs
- Projets d'Action Educative: rencontres de cultures	30,00 Frs
- L'abolition de l'esclavage	30,00 Frs
- Le racisme, vous connaissez?	30,00 Frs
- L'apartheid	40,00 Frs
- Le nazisme	40,00 Frs

LE MRAP

LE MRAP, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples a été créé en 1949. Il est issu des luttes de la Résistance. Une de ses plus grandes victoires a été d'impulser le vote de la loi de 1972 contre le racisme.

LE MRAP, POUR QUI ?

Le MRAP est un mouvement, pas un parti, c'est dire qu'il est ouvert aux hommes et femmes de tous âges, de tous horizons, qui veulent faire quelque chose contre le racisme sans barrières politiques, religieuses, sociales ou ethniques.

LE MRAP, POUR QUOI FAIRE ?

Lutter contre toute forme de racisme ou de discrimination raciale envers les travailleurs immigrés, les Juifs, les Tsiganes, les Arabes, les Noirs, les Indiens, en France et dans le monde. Lutter pour une société où l'on ne soit plus jugé sur la couleur de sa peau, la consonance de son nom, sa façon de prier, dans un monde solidaire et pacifique.

COMMENT LUTTER ?

En apprenant à se connaître, à vivre ensemble, dans l'entreprise ou à l'école, dans le quartier ou l'immeuble, à la Maison des Jeunes, au café ou au stade.

En partageant ses cultures, en discutant quand surviennent des conflits, en ripostant, par tous moyens légaux, aux agressions physiques, verbales du racisme.

LE MRAP, OÙ ?

Dans 250 villes, un comité local réunit adhérents et sympathisants. S'il n'y en a pas, il est facile d'en créer un : les bonnes volontés ne manquent pas.

Quels que soient la forme et le temps qu'on y passe, la lutte contre le racisme est l'affaire de chacun. La plus petite part ajoutée à l'action commune est précieuse.

MRAP

Mouvement d'éducation populaire
doté du statut consultatif à l'ONU
Créateur du mensuel *DIFFERENCES*.

Adhésions et soutiens : auprès d'un comité local ou au Siège : 89, rue Oberkampf, 75543 Paris Cedex. Tél. : (1) 48 06 88 00.